

RSHA

33

5

40 STRAN

Centered

FOTOKOPIE

Centered

P ř í l o h a k čj.0076107/1952.

- a) Agent Georg Roges MÖRSCHL. Jako pařížský policejní důstojník získán německou špionážní služebnou. Podával zprávy o práci speciálního oddělení pařížské prefektury zřízeného proti tajným společnostem (Service spécial des Associations dissoutes).
- b) Agent Jacques de BOISTEL, spisovatel,
narozen 21.11.1897 Asnières (Seine) tehdejší bydliště Paris 75, Rue de Miro - mesnil. Jako záložní kapitán dělostřelectva v německém zajateckém táboře byl získán nacisty pro zprav. službu. Byl ze zajetí propuštěn a pracoval pak v Národní knihovně v Paříži.
- c) Agent Philippe POIRSON, nar. 1.1.1907, Cannet.
Po provedení domovní prohlídky byl jako zednář zatčen a uvězněn pro odnětí a zatajení zednářských dokumentů a přechovávání zbraní. Bylo mu pohroženo válečným soudem a rozsudkem smrti. POIRSON se proto zavázal, že dá nacistům k dispozici své spojení k vedoucím francouzským kruhům ve Vichy a Paříži. Po podepsání prohlášení o tom, byl propuštěn na svobodu.
- d) Vicomte Frédéric de RICHEMOND,
agent, který se zavázal nacistům vybudovat jistou zpravodajskou síť. Velitel jedné služebny SD žádá druhého o podporu tohoto agenta.
- e) KRASOVSKAJA M., dcera ŠTĚPANOVA (Svitkova - bělogvardějský kapitán).
Zaměstnána jako nemocniční sestra v Paris 5, Fondation Curie 12, Rue Lhomond. Protizednář - vybídnutí ke spolupráci se Sicherheitsdiensten.
- f) Sadorge Georges, bytem Paris, Le Fouquet, předseda lože L' Association Fraternelle des Journalistes byl zatčen a brzy propuštěn, ačkoliv ve výslechovém protokolu uvedl spoustu protikladů, za které by mohl být dále stíhán. Je zde pravděpodobnost, že se upsal pro spolupráci se SD.
- g) Velmi aktivním protizednářem byl prof. FAY- PÉTAINŮV zmocněnec pro otázky Svobodných zednářů, jehož předválečné pověsti využili

Němci ke svým záměrům a stal se tím tak vlastně kolaborantem, protože svou činnost nepřerušil ani po oficiálním vyzvání Němci. Ještě větší aktivista byl novinář MARQUES-RIVIÈRE. Vydávali časopis "Les documents Antimaconiques" (Protizednářské dokumenty) a uspořádali protizednářskou putovní výstavu. RIVIÈRE jako mnohem více vyhovující osoba Němcům převzal potom v celém hnutí vedení.

- h) DÉCLIER - bytem La Rochelle 23, bis de la Noue, mistr tamější zednářské lóže vydal Němcům písemné svědectví a zavázal se, že od dalšího jejího pokračování upustí.
- ch) PhDr. Oskar FRANKL z Kroměříže, žid, který žil přechodně v Royan Dept, Char - Inf. 26, Boulevard Botton, prohlédán jeho byt Němci. FRANKL pravděpodobně po pádu Francie prchl do Anglie s celou rodinou.
- i) LUGRIN Philippe Georges, redaktor, nar. 21.4.1903 v Noville kanton Waadt, švýcarsko, byl využit v propagandě Němci jako známý protizednář a antisemista.
- + j) SERIN Paul, nar. 22.7.1907 v Alençonu (Orne), bydlí Neuilly sur Seine, válečný zajatec, byl uvolněn ze zajetí a využit jako protizednář u služebny SD v Paříži.
- + k) Jistý SCALBERT, bytem Tourcoing, Rue du Chêne Houpeline 329, učinil tajně výpověď na p. BASILAIRA, policejního komisaře v Tourcoingu, že tento je zednářem.
- l) Zpráva o zatčení jistého DEVEAUXE, nar. 24.1.1859, bytem Paříž 4, Avenue de Paris Sceaux, že už se při zatýkání prohlásil za tchána franc. kolaboranta Marcela DÉATA. Rovněž potvrdil, že DÉAT byl zednářem, ale nižšího stupně. Další řízení bylo Němci proti DELAVEAUXOVI zastaveno.

Ostatní svazky materiálu obsahují různorodé zprávy a dokumenty lze použít nanejvýše k různým studijním účelům.

Na př.:

1. Fotokopie francouzské ilegální brožury vydaná ÚV KSF jako odpověď na Rosenbergovu knihu "Zlato a krev". Název brožury: Revoluce a kontrarevoluce ve 20. století. (Vyňato a zasláno ÚV KSČ).
2. Podvržený ilegální leták vyrobený Němci za spolupráce s neznámým francouzským provokatérem, jehož účel byl uvést zmatek do gaulistických a protiněmeckých kruhů, hlavně použitím strašidla bolševismu.

Je přiložen původní spisek podepsaný nečitelně oním spolupracovníkem.

3. Zprávy agenta AG FR 2 o cestě z Paříže do Vichy (obsahuje na př. mínění tehdejších vládnoucích kruhů o očekávané anglo-americké invasi.
4. Zpráva o údajné špionážní centrále na poloostrově Giens u Toulonu.
5. Dálnopisná zpráva o zatčení Georg RICHARDSONA, bytem Marseille, 16 Rue du Breteuil. Dotaz po jeho další činnosti v IS, aby mohl být proti němu volen vhodný postup.
6. Agent VM "Fr 2", vedoucí francouzské protizednářské služby v zedn.lóži "Velký Orient". Povolení jednorázového příspěvku ze zpravodajského paušálu.
7. Protizednářská propaganda (spolupracovník Paul RICHE)
8. Francouzské zednářství v USA.
9. Abraham SCHRAMECK a Paul RAMADIER - býv. ministři. Jejich zednářská, případně protiněmecká činnost.
10. Členská kartotéka francouzských zednářů ve "Velkém Orientu" (seznam podřízených lóží).

Pro informaci:

Z materiálu vyplývá, že tajné zednářské hnutí bylo ve Francii značně rozšířeno. Zednářské lóže měly v r.1939 asi 55 tisíc členů a disponovaly značnými finančními prostředky (miliony franků). Materiál podává rovněž obraz o historii, organizaci, činnosti a o předních činitelích hlavních zednářských lóží, kterými byly:

1. Lóže "Velká lóže" (La Grande Loge), založena 1894, asi 16 tisíc členů.
2. "Velký Orient" (le Grand Orient de France), založen 1773, představoval francouzský směr v zednářství. R.1940 měl téměř 29 tisíc členů.
3. Lóže "Lidské právo" (Le droit Humain), založeno 1892. Cílem této bylo dosáhnout zrovnoprávnění žen s muži. V r.1940 bylo hnutí svobodných zednářů oficiálně (vydáním zákonů) zakázáno. Jméno mělo být zabaveno. Toto opatření však nevedlo k úplnému potření

4.

zednářství. Tajné hnutí svobodných zednářů existovalo dál jako ilegální organizace.

Centered

MORITZ August
SS-Obersturmführer.

Moritz a travaillé en France à partir de 1940 en tant que chef de la section anti-maçonnique et anti-gaulliste du Sicherheitsdienst, service dont la juridiction s'étendait à toute la France, occupée et non-occupée.

Peu avant la fin de la guerre, il était à la tête de l'école RSHA qui s'occupait de la formation d'agents à Meersburg. Les agents formés à cette école obtenaient des documents et se faisaient passer pour des détenus libérés des camps de concentration et s'introduisaient ainsi dans la Résistance française.

Après la guerre, il a été fait prisonnier par les Américains auprès desquels il s'est fait passer comme "acheteur" de la Wehrmacht. Il s'est évadé puis, à l'aide de documents falsifiés, il s'est présenté comme un combattant antifasciste du nom de Rolf Müller. Sous ce masque il s'est introduit dans l'Organisation ouest-allemande des combattants antifascistes VVN et est même devenu employé à son secrétariat général de Hambourg.

Selon la revue "Hamburger Echo" du 8 décembre 1953, August Moritz a été deux fois condamné à mort par défaut en France et son nom doit figurer sur la liste française des criminels de guerre.

En tant que membre du SD, il s'est livré après la guerre à un travail provocateur pour le compte du service nazi d'espionnage d'après-guerre (Gehlen) à l'époque où celui-ci était dirigé par les Américains. Les services d'espionnage américains connaissaient son passé et ils ont cependant dissimulé celui-ci à leurs alliés français et se sont abstenus de le leur livrer.

D'après la revue "Rhein-Neckar-Zeitung" du 23 décembre 1953, Moritz n'a été condamné qu'à 20 ans de prison en France.

Dans le cadre des informations contre la République Démocratique Allemande, dirigé par l'ancien réseau nazi, Moritz a été "démasqué" en tant que soi-disant agent de la RDA et poursuivi en RFA devant le Bundesgerichtshof (IIème Sénat). Le 22 décembre 1953, il a été condamné à quatre ans de travaux forcés (Zuchthaus). En supposant qu'il ait purgé cette peine, il aurait été libéré en décembre 1957. Son identité était alors connue en Allemagne fédérale et il aurait pu être extradé en France pour y ~~purger~~ accomplir sa peine, avant qu'elle soit prescrite. Sa photo ~~aurait~~ ^{pourrait} certainement ~~pu~~ être fournie par le VVN de Hambourg où Moritz était connu sous le nom de Rolf Müller.

Tant que la peine n'est pas prescrite, le Parquet français pourrait

interrompre la prescription puisque la trace de Moritz a été retrouvée et il pourrait demander aux services allemands de le rechercher.

Les activités de Moritz à Marseille et dans d'autres villes ne sont pas connues bien qu'il ait été prouvé qu'il y travaillait activement en tant que chef de l'Einsatzkommando. Des documents qui éclairent particulièrement l'activité de Moritz en France sont aux mains des autorités tchécoslovaques. M. L. Belvédère, secrétaire général de l'ADIRP a pris connaissance de certains de ces documents au cours d'une visite qu'il a faite à la Radiodiffusion tchécoslovaque à Prague. Ils concernent l'activité en France de Moritz et d'autres agents du SD. Ces documents contiennent les noms de citoyens français, traîtres et collaborateurs au service des nazis.

Il s'agit notamment de l'agent personnel de Moritz et son adjoint, le SS Untersturmführer Stüber, de l'ancien chef de la police antimagonnique Georges Moerschel, né le 12 janvier 1902 à Paris (sa sœur Alice Moerschel, née à Paris le 3 juillet 1906, était institutrice pendant l'occupation). C'est vraisemblablement le même Moerschel qui est revenu ces dernières années chez ses amis et recevait de la correspondance à l'adresse de G. Moerschel, tapissier, 5 rue J. Siegfried, à Paris 20ème. Il n'est pas exclu que Moerschel, en tant qu'ancien agent du SD, travaille aujourd'hui pour le compte de l'espionnage ouest-allemand qui, comme on le sait, a pris la succession des anciens réseaux nazis. Moerschel était enregistré en tant qu'agent "FR-5" ou VII-515.

En Tchécoslovaquie se trouvent aussi des documents encore inconnus concernant les activités de Bernard Fay, ancien directeur à la Bibliothèque Nationale à Paris et pendant l'occupation le principal agent antimagonnique du SD en France non-occupée. Après la Libération de la France, il a été condamné mais il s'est évadé de la prison de Pré-Pigeon à Angers puis, avec l'aide des fascistes, il a réussi à gagner l'Espagne d'où il a cependant été expulsé plus tard comme indésirable. Dans les années 1959/60, cet agent nazi a réapparu en tant que professeur à l'Université de Fribourg en Suisse mais il a été licencié à la suite de protestations des démocrates français.

Un autre collaborateur bien connu, Henry Coston, condamné à 20 ans de détention en 1945 et libéré en 1961 soi-disant pour raisons de santé, pourrait retrouver en Tchécoslovaquie les rapports qu'il a transmis au SD. Coston qui, en sa qualité d'agent nazi, a imprimé et diffusé pen-

dant l'occupation des pamphlets anti-maçonniques est parvenu, peu après sa libération, à fonder une maison d'éditions appelée "Lectures françaises": adresse, 58 rue Mazarine Paris 6ème et il semble que les nouveaux pamphlets qu'il y publie sont bien dans l'esprit ~~naux~~ formé grâce à l'argent nazi. Ses actuels moyens financiers ont-ils la même origine?

Un dirigeant d'un organisme de recherche scientifique de Madrid, M. Juan Roger, n'est autre que l'agent du SD -- de MM. Moritz et Stüber -- Jean Marquès-Rivière, organisateur de l'exposition "Le Juif et la France" montée au palais Berlitz à Paris en septembre 1941 grâce aux subsides nazis. Marquès-Rivière, alias Roger, sait très bien pourquoi il a changé de nom. Cela est d'ailleurs conforme aux méthodes des anciens espions nazis pratiquées aujourd'hui par le Bundesnachrichtendienst ouest-allemand.

En réponse à une question posée par M. L. Belvédère, les travailleurs de Radio-Prague ont exprimé la conviction que si les tribunaux français ou le ministère public devaient demander à pouvoir consulter les documents ci-dessus mentionnés, cette demande serait agréée. On sait que la Tchécoslovaquie ne dissimule pas ce genre de documents, à la différence d'autres Etats.

ANNEXE I

Sous la désignation VII-516 ou agent FR 6 était enregistré au Sicherheitdienst nazi en France Jacques de Boistel, né le 21 novembre 1897 à Asnières (Seine), avocat, domicilié alors à Paris, 75 rue Miro-mesnil, qui travaillait non seulement contre la franc-maçonnerie mais donnait aussi des informations en provenance du cabinet du maréchal Pétain. Après la guerre il a été jugé, puis libéré et il a vécu tranquillement et inaperçu chez son fils à Paris, 1007 avenue de Villiers.

Un des collaborateurs pour lesquels de Boistel a demandé les faveurs de son chef Moritz était Albert Louis Pierre Laporte, né à Paris le 2 février 1890 ~~à Pantin, 5 avenue Alfred Lesieur~~ habitant à Pantin, 5 avenue Alfred Lesieur. Laporte accomplissait les tâches que lui confiait son chef, le SS-Obersturmführer Moritz notamment à Vichy, Lyon, Marseille et Toulouse.

ANNEXE II.

Une des lettres du principal agent nazi antimagonnique du SD, ~~aux SS Sturmführer~~ Fay au SS Sturmführer Stüber.

ANNEXE III

Une des notes du traître de Boistel à Moritz au sujet de son agent Laporte.

Note de de Boistel n° 120 au SS Sturmführer Stüber.

ANNEXE IV

Moritz a écrit de sa propre main le brouillon d'un télégramme annonçant son arrivée à Marseille le 24 décembre 1942.

Un des télégrammes de Moritz du temps de son activité à Marseille en janvier 1943.

ANNEXE V.

Documents montrant la collaboration des agents antimagonniques français avec les nazis du SD de Marseille.

DIZ - 16.8.1961 - Ma/Bd

August M o r i t z

" Der Kopf des Nachrichtenunternehmens ist der 40jährige Kunstgeschichtler August M o r i t z, der illegal in Hamburg lebte aus Angst, an Frankreich als Kriegsverbrecher ausgeliefert zu werden. Kurz vor Kriegsende leitete er als SS-Obersturmführer im Reichssicherheitshauptamt die Meersburger Agentenschule des S D. Von hier aus wurden Agenten, als geflohene KZ-Häftlinge getarnt, in die französische Widerstandsbewegung eingeschleust. In amerikanischer Gefangenschaft wurde er als Wehrmachtseinkäufer für Unterhosen geführt. Nach der Flucht aus dem Internierungslager wurde aus dem S D - Mann August M o r i t z der Widerstandskämpfer Rolf M ü l l e r, Angestellter des Generalsekretärs der V V N in Hamburg. 'Ich bin nach wie vor überzeugter Nationalsozialist', betonte er in der Verhandlung. "

+ Frankfurter Rundschau, Frankfurt/M.,
12./13.12.1953, S.6

" M o r i t z, der nach dem Kriege unter dem Namen M ü l l e r lebte, sagte aus, daß er von 1938 an hauptamtlich dem S D angehört habe. Als SS-Obersturmführer sei er 1940 zum Sicherheitsdienst in Frankreich versetzt worden. Dort habe er mehrere Funktionen gehabt, über die er nichts aussagen könne, da er von Frankreich als Kriegsverbrecher gesucht werde und in Abwesenheit zweimal zum Tode verurteilt worden sei. "

+ Hamburger Echo, 8.12.1953

Laut "Deutsche Zeitung und Wirtschaftszeitung", Stuttgart,
vom 12.12.1953 wurde er in Frankreich wegen seiner
Tätigkeit beim Hauptsicherheitsamt in Paris zu 20 Jahren
verurteilt. Etwas schwächlicher Mann mit Brille,
intelligent und redigewandt. August M o r i t z wurde
am 22.12.1953 vom Zweiten Senat des Bundesgerichtshofes
wegen fortgesetzten Landesverrates und Bestechung zu vier
Jahren Zuchthaus und fünf Jahren Ehrverlust verurteilt.

+ Rhein-Neckar-Zeitung, Heidelberg,

23.12.1953

Centered

August M o r i t z

" Der Kopf des Nachrichtenunternehmens ist der 40jährige Kunstgeschichtler August M o r i t z, der illegal in Hamburg lebte aus Angst, an Frankreich als Kriegsverbrecher ausgeliefert zu werden. Kurz vor Kriegsende leitete er als SS-Obersturmführer in Reichssicherheitshauptamt die Meersburger Agentenschule des S D. Von hier aus wurden Agenten, als geflohene KZ-Häftlinge getarnt, in die französische Widerstandsbewegung eingeschleust. In amerikanischer Gefangenschaft wurde er als Wehrmachtseinkäufer für Unterhosen geführt. Nach der Flucht aus dem Internierungslager wurde aus dem S D - Mann August M o r i t z der Widerstandskämpfer Rolf M ü l l e r, Angestellter des Generalsekretärs der V V N in Hamburg. 'Ich bin nach wie vor überzeugter Nationalsozialist', betonte er in der Verhandlung. "

Centered
+ Frankfurter Rundschau, Frankfurt/M.,
12./13.12.1953, S.6

" M o r i t z, der nach dem Kriege unter dem Namen M ü l l e r lebte, sagte aus, daß er von 1938 an haupt-
amtlich dem S D angehört habe. Als SS-Obersturmführer
sei er 1940 zum Sicherheitsdienst in Frankreich versetzt
worden. Dort habe er mehrere Funktionen gehabt, über die
er nichts aussagen könne, da er von Frankreich als
Kriegsverbrecher gesucht werde, und in Abwesenheit zweimal
zum Tode verurteilt worden sei. "

+ Hamburger Echo, 8.12.1953

Laut "Deutsche Zeitung und Wirtschaftszeitung", Stuttgart,
vom 12.12.1953 wurde er in Frankreich wegen seiner
Tätigkeit beim Hauptsicherheitsamt in Paris zu 20 Jahren
verurteilt. Etwas schwächlicher Mann mit Brille,
intelligent und redogewandt. August M o r i t z wurde
am 22.12.1953 vom Zweiten Senat des Bundesgerichtshofes
wegen fortgesetzten Landesverrates und Bestechung zu vier
Jahren Zuchthaus und fünf Jahren Ehrverlust verurteilt.

+ Rhein-Neckar-Zeitung, Heidelberg,

23.12.1953

Centered

August M o r i t z

" Der Kopf des Nachrichtenunternehmens ist der 40jährige Ernstgeschichtler August M o r i t z, der illegal in Hamburg lebte aus Angst, an Frankreich als Kriegsverbrecher ausgeliefert zu werden. Kurz vor Kriegsende leitete er als SS-Obersturmführer in Reichssicherheitshauptamt die Meersburger Agentenschule des S D. Von hier aus wurden Agenten, als geflohene KZ-Häftlinge getarnt, in die französische Widerstandsbewegung eingeschleust. In amerikanischer Gefangenschaft wurde er als Wehrmachtseinkäufer für Unterhosen geführt. Nach der Flucht aus dem Internierungslager wurde aus dem S D - Mann August M o r i t z der Widerstandskämpfer Rolf M ü l l e r, Angestellter des Generalsekretärs der V V N in Hamburg. 'Ich bin nach wie vor überzeugter Nationalsozialist', betonte er in der Verhandlung. "

Centered
+ Frankfurter Rundschau, Frankfurt/M.,
12./13.12.1953, S.6

" M o r i t z, der nach dem Kriege unter dem Namen M ü l l e r lebte, sagte aus, daß er von 1938 an hauptsächlich dem S D angehört habe. Als SS-Obersturmführer sei er 1940 zum Sicherheitsdienst in Frankreich versetzt worden. Dort habe er mehrere Funktionen gehabt, über die er nichts aussagen könne, da er von Frankreich als Kriegsverbrecher gesucht werde, und in Abwesenheit zweimal zum Tode verurteilt worden sei. "

+ Hamburger Echo, 8.12.1953

Laut "Deutsche Zeitung und Wirtschaftszeitung", Stuttgart,
vom 12.12.1953 wurde er in Frankreich wegen seiner
Tätigkeit beim Hauptsicherheitsamt in Paris zu 20 Jahren
verurteilt. Etwas schwächlicher Mann mit Brille,
intelligent und redigewandt. August Moritz wurde
am 22.12.1953 vom Zweiten Senat des Bundesgerichtshofes
wegen fortgesetzten Landesverrates und Bestechung zu vier
Jahren Zuchthaus und fünf Jahren Ehrverlust verurteilt.

+ Rhein-Neckar-Zeitung, Heidelberg,

23.12.1953

Centered

Biographien - Deutschland

Zuname : M o r i t z
Vorname: August

Geb./Hei.

Wittenberg als Zeuge im
Landesverratsprozess
- - - - -

Karlsruhe /dpa/.

Im Landesverratsprozess vor dem Bundesgerichtshof in Karlsruhe wurde gestern der ehemalige schleswig-holsteinische Landwirtschafts- und Justizminister Otto W i t t e n b e r g als Zeuge über den Angeklagten Gustav H a n e l t vernommen, der einmal sein persönlicher Referent war. Wittenberg nannte Hanelt einen ausserordentlich zuverlässigen Mann, der wegen seines Fleisses den Spitznamen "Eiserner Gustav" erhalten hatte. Von den Informationen Hanelts an den Mitangeklagten Uwe W e h l e n hatte der Zeuge keine Kenntnis. Der Journalist Eckart Ebertzhausen sagte aus, er habe von Hanelt oft Mitteilungen über politische Vorgänge in Schleswig-Holstein erhalten, die er an die "Bruderschaft" und die Deutsche Partei weitergeleitet habe. Er habe Hanelt auch mit Wehlen bekannt gemacht. Als er von einem Mitarbeiter des Büros Gehlen informiert worden sei, dass Wohlen

Centered

Quelle: Der Tagesspiegel
Ort: Berlin Datum: 9.12.53
siehe: 117

b.w.

im Verdacht stehe, mit dem Osten zu arbeiten, habe er Hanelt gewarnt. Hanelt hatte seine Vernehmung mit der Erklärung abgeschlossen, dass er nicht richtig gehandelt habe, sich aber nicht schuldig bekennen könne, gegen Geheimhaltungsvorschriften verstossen oder gar landesverräterische Beziehungen unterhalten zu haben.

Der Angeklagte August M o r i t z sagte aus, dass er die Nachrichten an das sowjetzonale "Institut für Zeitgeschichte" mit Billigung der "Bruderschaft" geliefert habe. Das Institut habe er für ein normales bürgerliches Unternehmen gehalten, und er habe nicht gewusst, dass der Chefredakteur der "Dokumentation für Zeitgeschichte", für das sein Material verwertet werden sollte, ein früher in Südwestdeutschland tätiger kommunistischer Redakteur war. Moritz verweigerte jede Auskunft über die Art des gelieferten Materials, weil dadurch andere Personen gefährdet werden könnten. /V/

"Ehemalige" auf Pfaden des Landesverrats

Vor dem Bundesgerichtshof entrollt sich ein Bild des "Untergrunds" der Nachkriegsjahre

... In diesem Hamburg der Nachkriegsjahre lebte unter falschen Namen jener August M o r i t z , von Beruf eigentlich Kunsthistoriker...

Dieser Moritz also hat mit dem Ostberliner "Institut für Zeitgeschichte", das eine Zeitschrift auch in Westdeutschland "Dokumentationen" herausgab - wie harmlos das klingt - , zusammengearbeitet. Sein Bestreben, sich auf Grundsätze einer normalen journalistischen Tätigkeit für seine und seiner Freunde Arbeit zu berufen, ist groß. Er möchte gar zu gern einen Pressemann als Sachverständigen aufzuschieben lassen, um zu beweisen, daß die Bedingungen, unter denen er arbeitete, berufsgerecht waren. Mit dem Institut selbst hatte er allerdings nie direkten Kontakt - vielleicht ist es überhaupt nur als "Parole" vorgesehen gewesen, für den Fall, daß die Sache eines Tages schief gehe. Verhandelt wurde nur jeweils mit einem Mittelsmann. Man traf sich dabei in "Wirtschaften", der genaue Name oder gar die Adresse des Mittlers waren unbekannt. Die finanziellen Grundlagen für die von Moritz beschäftigten festen Mitarbeiter waren: 300 DM monatlich Garantie, 200 DM Spesen, eine Netzkarte für die Bahn und Prämien für besonders wertvolle Informationen. Das scheint so eine Art Standard zu sein. Belege oder Abrechnungen wurden nicht verlangt. Das alles soll also nach Moritz dem üblichen Brauch eines Nachrichten-Journalismus entsprechen.

Weder an dies noch an die Harmlosigkeit einer "Institutszusammenarbeit" haben wohl jene beiden geglaubt, die seine festen Mitarbeiter waren. Da ist einmal der "Journalist" Wehlen, der heute sagt, daß er überhaupt für die Engländer gearbeitet habe, deshalb in die Krise der "Ehemaligen" eingedrungen sei und mit falschen und erdichteten Informationen versucht habe, die drüben zu "desinformieren". Da ist schließlich der Flame de Lanney, der anfangs guten Glaubens war, daß es sich bei Moritz um einen Informationsdienst für eine westdeutsche Industriegruppe handle, bald aber eines Besseren belehrt sein mußte, als er von seinem Auftraggeber direkte Themen zur Bearbeitung erhielt, die sich um die Remilitarisierung drehten... (A)

+ Deutsche Zeitung, Stuttgart, 12.12.1953

s. 117

Bsp. M. 112				

Katalog DIZ — Dezimal-Nummer

Unter Ausschluß der Öffentlichkeit

Schlagworte aus der deutschen Nachkriegszeit aus den Kreisen derjenigen, die nichts oder doch nur wenig trotz dem Selbstmord ihres Chefs im Bunker der Reichskanzlei dazugelernt haben, beherrschen den schon über eine Woche vor dem Zweiten Strafsenat des Bundesgerichtshofes laufenden Landesverratsprozeß. Da spricht vor allem der Hauptangeklagte August Moritz, einst Freimaurerreferent im Reichssicherheitshauptamt und beim SD in Frankreich..

Er will nichts davon gewußt haben, daß seine als "journalistische Arbeit" laufende Tätigkeit für den Nachrichtendienst der Sowjetzone strafbar gewesen ist; er habe doch nur Kontakt mit dem "Institut für Zeitgeschichte" gehabt, er habe zugegebenermaßen unter Decknamen für dessen Publikationsorgan "Dokumentation der Zeit" seine Berichte geschrieben. Er habe aber nichts dabei gefunden, daß er diese Berichte den Beauftragten des genannten Instituts in vorher verabredeten Lokalen oder Privatwohnungen übergeben habe, daß er diese Beauftragten nur unter den Decknamen "Max" und "Karl" gekannt, daß er ihre Anschriften nicht gewußt habe. Moritz forderte auch dauernd den Ausschluß der Öffentlichkeit, weil der "Kameraden, die sich noch im Osten befinden," nicht gefährden wolle. Er verlangte auch einen Sachverständigen aus Pressekreisen, der ihm bestätigen solle, daß es im Journalismus durchaus üblich sei, so zu verfahren, wie er verfahren sei, daß der Journalismus letzten Endes doch nichts anderes als reine Nachrichtentätigkeit im Sinne der Spionage sei...(A)

+ Stuttgarter Zeitung, 16.12.1953

s. 156 776

B.	M				

Katalog DiZ — Dezimal-Nummer

Geb/Ld

Zuchthaus wegen Landesverrats beantragt

Der Prozeß vor dem Bundesgerichtshof in Karlsruhe gegen Mitarbeiter sowjetzonalen Auftraggeber

...

Für den Hauptangeklagten August M o r i t z, ehemaliger SS-Führer in Himmlers Sicherheitsdienst, wurden fünf Jahre Zuchthaus und fünf Jahre Ehrverlust beantragt, dazu Einziehung von 10 000 DM, die er von seinem Sowjetzonenauftraggeber, dem "Institut für Zeitgeschichte", erhielt; ferner Einziehung seiner Schreibmaschine und seines Fotoapparates. ... Für Uwe W e h l e n, der während des Dritten Reiches ehrenamtlich für Himmlers Sicherheitsdienst und nach dem Kriege zunächst im britischen Intelligence Service tätig war, lautete der Antrag auf drei Jahre Zuchthaus, fünf Jahre Ehrverlust, Einziehung von 3 000 DM und der für nachrichtendienstliche Zwecke benutzten Schreibmaschine, Beihilfe zu versuchten Landesverrat, Beihilfe zu landesverräterischen Fälschungen und passiver Bestechung. Für den ehemaligen Belgier Arnold d'L a n n o y, Freiwilliger der Waffen-SS, der die Fälschung des Generalvertrages vornahm, forderte die Anklagevertretung zwei Jahre Zuchthaus, Einziehung von 3 000 DM und seiner Schreibmaschine wegen landesverräterischer Fälschungen und landesverräterischer Beziehungen. Der ehemalige Verwaltungsangestellte im schleswig-holsteinischen Landwirtschaftsministerium Gustav H a n n e l t soll wegen Vertrauensbruch und schwerer passiver Bestechung für 14 Monate ins Gefängnis...

(A)

Zuname: Moritz
 Vorname: August

--	--	--	--	--	--

Katalog DIZ - Dezimal-Nummer

Schu/Bt

Kleine Fliegen im großen Spionagenetz?

Ein Porträt der Angeklagten im Karlsruher Landesverratsprozeß. August Moritz, Uwe Wehlen, Gustav Hahnel, Arnold de Lanen ö y. Der Prozeß wird voraussichtlich noch bis Mitte kommender Woche dauern. "Wir sind keine Spione", haben die Angeklagten in den ersten vier Verhandlungstagen immer wieder erklärt. Was sie an ihre östlichen Auftraggeber, die sich unter dem Ostberliner "Institut für Zeitgeschichte" tarnen, geliefert haben, waren anscheinend tatsächlich in erster Linie Zeitungsberichte. Aus der Presse stammten auch jener Text des Generalvertrages und der Bericht über Besprechungen des Bundeskanzlers mit den Hochkommissaren der Westmächte (A).

Quelle: Frankfurter Rundschau
 Ort: 156.776
 siehe:
 Datum: 12./13.12.1953
 S.6

Geb/14

**Strafanträge im Karlsruher
Landesverratsprozess**

asl Karlsruhe, 21. Dezember (Rtg.-Ber.) Nach dreisehnziger Ver-
handlung hat im Karlsruher Landesverratsprozess die Bundesanwalt-
schaft ihre Strafanträge gestellt. Wegen fortgesetzten versuchten
Landesverrats bzw. landesverräterischer Fälschung, Vertrenensbruchs
sowie aktiver und passiver Bestechung wurden beantragt: für den
Hauptangeklagten August H o r t n fünf Jahre Zuchthaus und fünf
Jahre Ehrverlust, die Mitangeklagten Uwe W e h l e n drei Jahre
Zuchthaus und fünf Jahre Ehrverlust, Arnold de L a n n o y zwei
Jahre Zuchthaus und Gustav H a n e n ein Jahr und zwei Monate
Gefängnis.

Die Erträge ihrer Agententätigkeit für das Ost-Berliner "Institut
für Zeitgeschichte" in Höhe von 16 000 RM sollen eingezogen werden.
Die Anklagevertretung plädierte sechs Stunden. Das Urteil wird am
22.12.55 erwartet. (v)

Zuname: M O I I t z

Vorname: August

--	--	--	--	--	--	--	--

Katalog DIZ - Dezimal-Nummer

Quelle:

Ort:

siehe:

Frankfurter Rundschau

Datum:

22.12.55

Valery - Radot - marié, nar. 8.10.1910 à Avallon
adr : 16, rue de l'Université, Paris 7°

Centered

C O S T O N Henry, Georges

Žurnalista, spisovatel, nar. 20. 12. 1910 v Paříži, syn Jean-Pierre COSTONA, obchodníka, a CATHERINE, roz. VIZADE. Oženil se 15. 10. 1944 s GILBERTE BORIE; má 1 dítě, dceru MICHELINE. Studoval Collège de Villeneuve-sur-Lot.

Nejprve byl zaměstnancem banky /1926/, potom redaktorem "Express du Midi /1927/; Paris Soir /1940/, Echo de la Presse /1952/.

Ředitel La Parole libre /1930-1939/, Porc-Epic /1935/, Nouvelles Editions Nationales /1933-35/, techn. poradce Librairie Française - od 1952.

Díla :

Les Francs-Maçons Célèbres /1934/,
Les Mystères de la Franc-Maçonnerie /1939/,
Les 200 Fanvilles /1937/,
La Haute Banque et les Trusts /1958/,
Les Financier qui menent le monde /1957/,
Le bourrage de crane - ve spolupráci s Robertem J. COURTINem,
L'A.B.C. du journalisme - ve spolupráci s jeho ženou.

Záliby : kreslení.

Adresa ! 8, boulevard Ornano, Paris 18^e.

C O S T O N Henry, Georges

Žurnalista, spisovatel, nar. 20. 12. 1910 v Paříži, syn Jean-Pierre COSTONA, obchodníka, a CATHERINE, roz. VIZADE. Oženil se 15. 10. 1944 s GILBERTE BORIE; má 1 dítě, dceru MICHELINE. Studoval Collège de Villeneuve-sur-Lot.

Nejprve byl zaměstnancem banky /1926/, potom redaktorem "Express du Midi /1927/; Paris Soir /1940/, Echo de la Presse /1952/.

Ředitel La Parole libre /1930-1939/, Porc-Epic /1935/, Nouvelles Editions Nationales /1933-35/, techn. poradce Librairie Française - od 1952.

Díla :

Les Francs-Maçons Célèbres /1934/,
 Les Mystères de la Franc-Maçonnerie /1936/,
 Les 200 Fanvilles /1937/,
 La Haute Banque et les Trusts /1958/,
 Les Financier qui menent le monde /1957/,
 Le bourrage de crane - ve spolupráci s Robertem J. COURTINEM,
 L'A.B.C. du journalisme - ve spolupráci s jeho ženou.

Záliby : kreslení.

Adresa : 8, boulevard Ornano, Paris 18^e.

Sviti:

- 1) MARGUES Jean, nar. 9. 3. 1909 v Remesi, tým Remes ul. Koxober č. 14, majitel uzem. obchodu v Remesi, ul. du Colonel Fabre č. 40 - 1955
- 2) SIMONIN - 27 let, důstojník, para de faullea.
1947 náč. 4. oddělení odbrány francouzské rozvědky SRA ve Vídni VI., Webgasse 4. 4. oddělení prováděl pol., hosp. a voj. rozvědku na území Polska.
1947 byl SIMONIN vyslán do Polska jako pracovník služby majetkové kontroly. 1944 byl Smeem protikom. skupiny důstojníků v franc. voj. kontře. - 1947
- 3) LENEVEN Roger, ja do války přistěhoval něm. rozvědky, která ho používala jako kurýra. - 1955
- 4) FERRI Eugén - nar. v r. 1910. 1957 byl náč. francouzské policie - policiérní komisar.

Centered

Geb./Pd.

6.0	M		

Katalog DIZ — Dezimal-Nummer

Den falschen Generalvertrag "verraten"

Ein Prozeß wegen Landesverrats vor dem Bundesgerichtshof

Von unserem Korrespondenten dt in Karlsruhe

Karlsruhe, 8. Dezember

Der Zweite Senat des Bundesgerichtshofes begann am 7.12. mit dem Verfahren in erster Instanz wegen Landesverrat gegen den 40 Jahre alten August Moritz aus Hamburg und drei weitere Angeklagte, die als Agenten für den Nachrichtendienst der Sowjetzone gearbeitet und unter anderem auch den gefälschten Text des Generalvertrages in die Hände Walter Ulbrichts gespielt haben...

Am Vormittag des ersten Verhandlungstages vernahm das Bundesgericht die Angeklagten zu ihrer Person. Dabei erklärte der 35jährige Uwe Wenken, er habe als Überzeugungstäter gehandelt, da er von Haß und Gegnerschaft gegen die politischen rivalisierenden Mächte erfüllt sei. Den sowjetzonalen Behörden habe er bewusst den gefälschten Generalvertrag übermittelt, weil er geglaubt habe, durch eine Irreführung mehr erreichen zu können, als wenn er tatsächlich im Interesse der Sowjets tätig werde...

Bei der Vernehmung bekannte sich Moritz frei und offen zu den Grundsätzen des Nationalismus. Er will allerdings von den Greueln in den Konzentrationslagern und den Judenverfolgungen im einzelnen bis 1945 nicht gewußt haben. Er selbst war jahrelang als Obersturmführer des SD in Frankreich tätig und bat daher den Bundesgerichtshof, keine konkreten Angaben über diese Tätigkeit machen zu müssen, da er durch genaue Aussagen nicht nur sich selbst, sondern auch andere in Gefahr bringen würde, die heute noch, wie er, von der französischen Besatzungsmacht als Kriegsverbrecher gesucht würden...(A)

+ Mannheimer Morgen, 8.12.1953

s. 641 361

Zuname: **Moritz**
 Vorname: **August**

Schu/Bt

--	--	--	--	--	--	--	--

Katalog DIZ - Dezimal-Nummer

Geheimnisse um Dienst Gehlen.

Im Landesverratsprozess vor dem Bundesgerichtshof in Karlsruhe wurde am dritten Tag die Vernehmung jedesmal abgebrochen, wenn der Nachrichten- dienst Gehlen oder ähnliche Organisationen zur Sprache kamen. Diese Punkte sollen später - wie angenommen wird - unter Ausschluss der Öffentlichkeit erörtert werden. Auch die Verteidigerin von Moritz, die Hamburger DP-Abgeordnete Renchning-Asher, stellte wiederholt den Antrag auf Ausschluss der Öffentlichkeit, "damit Herr Moritz offen sprechen kann". Moritz wolle vermeiden, verschiedene führende anti-kommunistische Persönlichkeiten in der Sowjet- zone zu gefährden. Auf die Frage des Vorsitzenden, ob Moritz sich nichts dabei gedacht habe, für das sowjetisch gelenkte "Institut für Zeitgeschäfte" zu arbeiten, meinte dieser: "Ich bin überzeugt, daß beispielsweise bei der Ostberliner 'Nationalzeitung' nicht nur Kommunisten, sondern auch Gehlen-Leute sitzen."

Main-Post

Quelle:

Ort:

siehe:

Datum: 12.12.53

S.2

Würzburg

156.776

Zuname: M O R I T Z
Vorname: August

Geb/ld

Ulbricht erhielt den fälschen
Generalvertrag

Der Prozeß wegen Landesverrats und Verrats von Staatsgeheimnissen
an die sowjetzonalen Regierung

Karlsruhe (Hlg.-Ber.) Gestern begann vor dem Zweiten Strafsenat des
Bundesgerichtshofs unter Vorsitz von Bundesrichter H e n r e k a
ein Landesverratsprozeß gegen den Journalisten Uwe W e h l e n,
den Kunsthistoriker August M o r i t z, den Exportleiter Arnold de
L a n n o y, alle aus Hamburg, und den Verwaltungssekretär Gustav
H a n e l t aus Kiel. Ihnen wird zur Last gelegt, außer sonstigen
Nachrichten auch eine Fälschung des Generalvertrages und ein er-
dichtetes Protokoll über geheime Verhandlungen Adenauers mit dem
Hohen Kommissaren über den EYD-Vertrag den sowjetzonalen Machthabern
gegen Untgelt in die Hände gespielt zu haben. Schließlich lieferten
sie dem Gesten einen Bericht über die zum Schutze der Bundesrepublik
in amerikanischen Diensten arbeitende Nachrichtenzentrale G e n -
l e n. In dieser Tätigkeit sieht die Anklage den Tatbestand des
Verrats von Staatsgeheimnissen erfüllt. Die Anklage vertreten Bundes-
anwalt Güde und Amtsgenichtstag Dr. von Engelbrechten. ... (A)

(Kurze Biographien von
Wehlen, Moritz, Lannoy
und Hanelt)

Ort:
siehe:

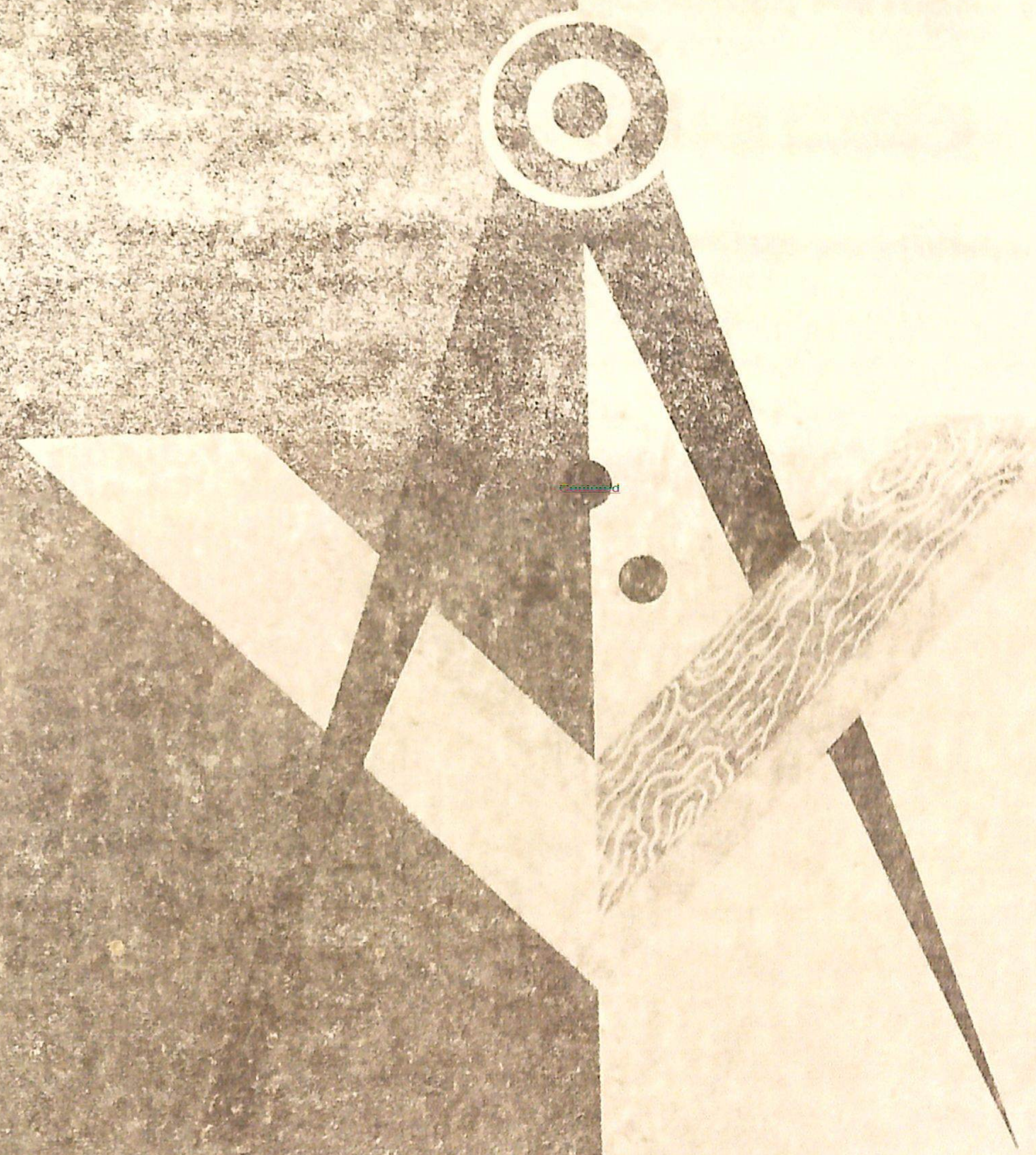
Badische Neueste Nachrichten
641.361
6.12.53

--	--	--	--	--	--

Katalog DIZ -- Dezimal-Nummer

Centered

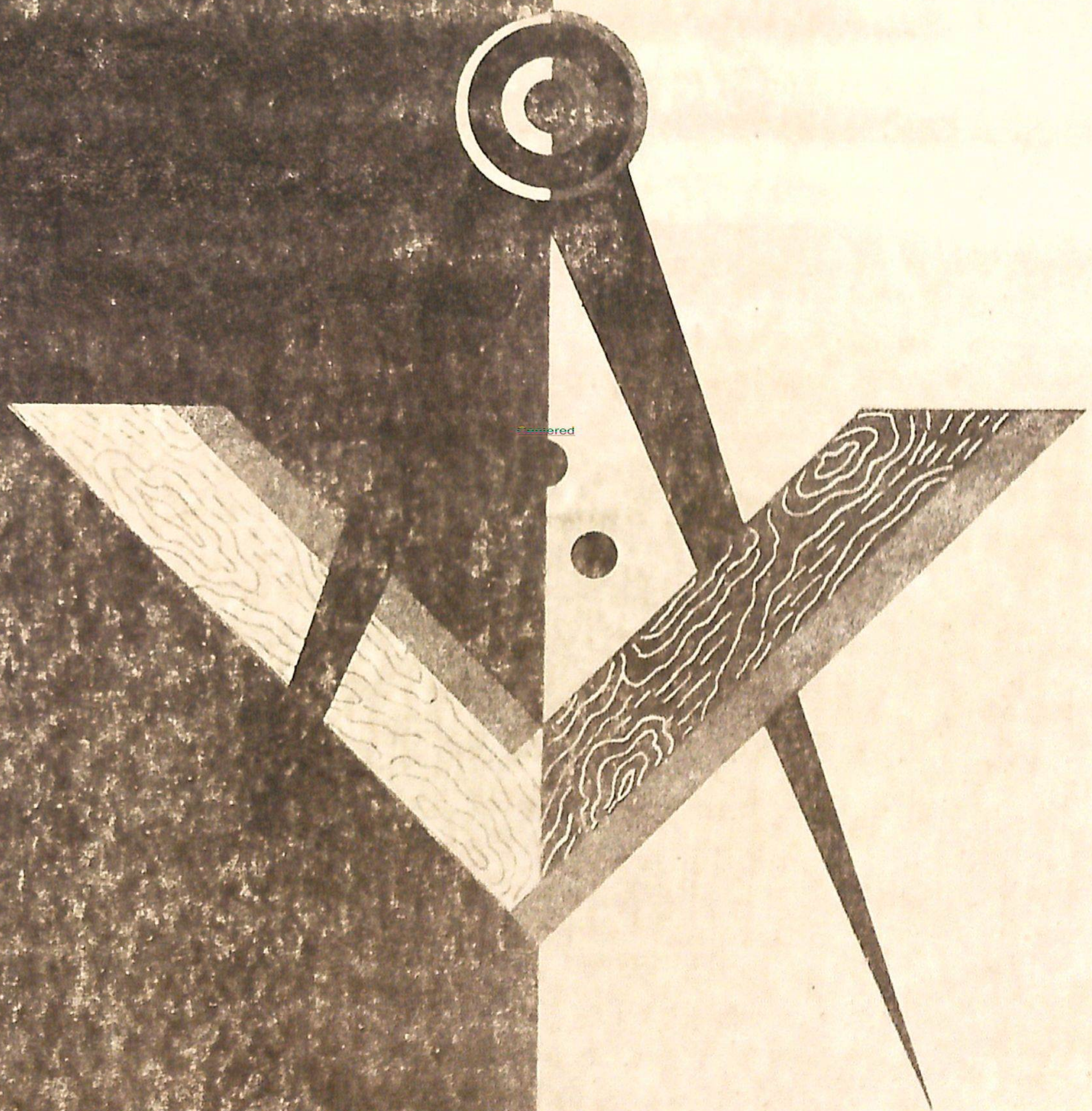
DOCUMENTAIRE MONUMENTAL



BI-MENSUELLE

DÉCEMBRE 1941

UMENTS NIQUES



BI-MENSUELLE
Publication n° 257

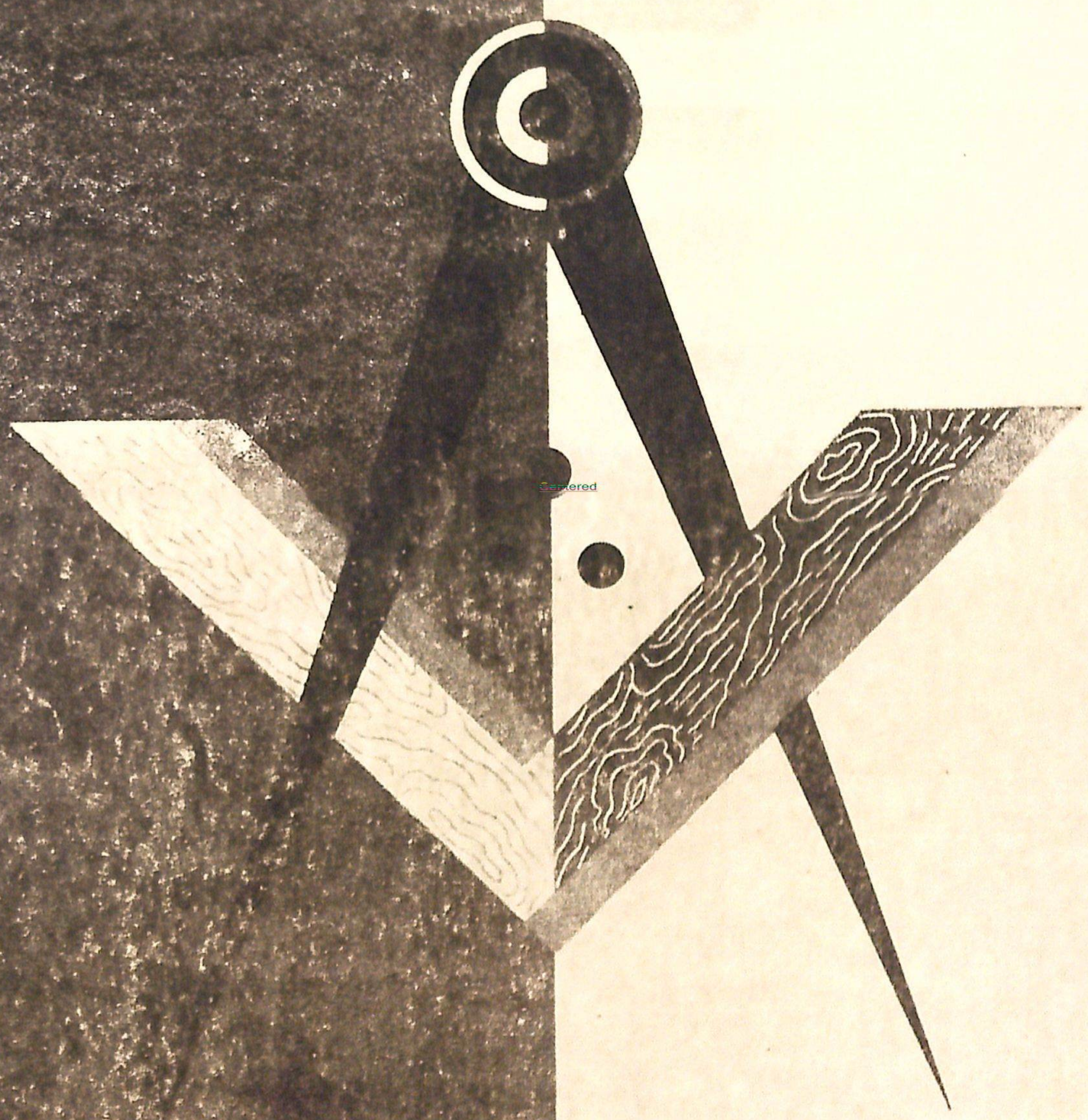
NUMERO 4

année

37



UMENTS NIQUES

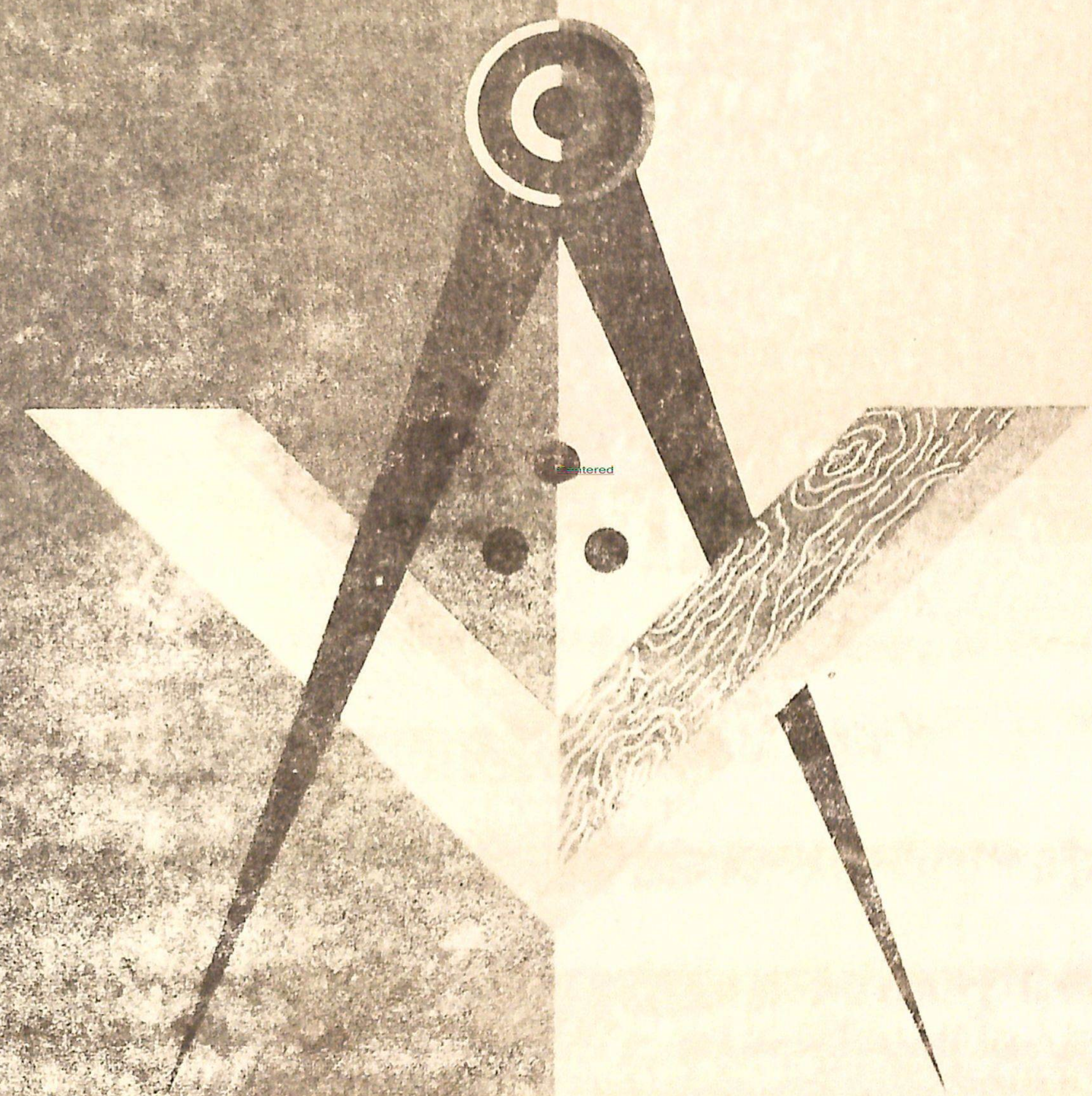


ENSUELLE
ation n° 257

NUMÉRO 9

année

ITS DOCUMENTS ACCOINNIQUES



REVUE MENSUELLE

NUMÉRO 10

Publication n° 257

2^e année

34

LA CAMARADERIE MAÇONNIQUE

L'un des ressorts les plus solides de la vie sociale, c'est l'amitié. Dans les armées, dans les ateliers, dans les fermes, dans les universités, partout où les hommes se rencontrent et se coudoient, l'amitié a été pour eux un moyen de se connaître, de se reconnaître et de se grouper. Depuis l'Iliade jusqu'à nos jours, en passant par la Chanson de Roland, tous les grands efforts de l'humanité et tous les beaux récits témoignent de la fécondité et de la grandeur de ce sentiment.

Sous sa forme quotidienne, et à un degré inférieur, l'amitié prend le nom de « camaraderie ». Il n'y a point toujours entre camarades ce même sentiment noble et délicat d'un choix réciproque et d'une communauté mystérieuse qui associe deux amis. Cependant, la camaraderie qui s'établit dans le travail et dans l'effort communs, qui sort d'une compréhension loyale et qui aboutit à un élargissement de la vie pour chacun des camarades, est digne de respect. La camaraderie peut être une forme plus pudique, plus réservée, plus limitée, de l'amitié. Elle peut aussi être sa caricature. Il y a de charmantes camaraderies, il y a des camaraderies honteuses, qui ne sont, en vérité, que des complicités, issues d'un compromis, renforcées par une crainte réciproque, cimentées par des haines communes, ces camaraderies-là aboutissent à des carrières brillantes, échafaudées avec éclat aux dépens du reste des hommes et de sa propre dignité.

Elles sont le produit typique des oligarchies malsaines et des démocraties. Partout où l'homme veut arriver à supplanter son prochain, sans oser affirmer publiquement et défendre virilement sa supériorité cette camaraderie organise des passe-droits avec discrétion et perfidie. Elle truque les votes des parlements, elle transforme les listes d'avancement, elle aménage les promotions ; c'est elle qui a été la plate de la France de 1870 à 1940, et c'est à cause d'elle qu'un écrivain sévère et subtil a pu nommer notre pays : « La République des Camarades ».

Dans les grandes écoles (Normale, Polytechnique, Sciences Politiques, etc.), dans les académies (différentes sections de l'Institut, Académie Française, Académie de Médecine, etc.), il existe des liens analogues, et le public a même coutume de parler de la « Maçonnerie » qui existe

entre normaliens, entre polytechniciens, entre inspecteurs des Finances. Cependant, le réseau des complicités maçonniques est bien plus serré, car il n'est pas exposé comme les autres camaraderies au contrôle de l'opinion publique. Tout polytechnicien qui favorise un polytechnicien est exposé à la critique des autres groupes, tandis qu'un maçon qui favorise un autre maçon a l'air de faire un acte désintéressé pour un inconnu, puisque leurs qualités sont ignorées du public. Au contraire, la Maçonnerie a organisé son service d'entraide à l'abri des regards indiscrets et jaloux.

Dès ses origines, elle en a profité. La Grande Loge de Londres, établie en 1717, servit au parti Whig, aux membres de la Société des Sciences de Londres, aux pasteurs protestants anglais et aux pasteurs huguenots français, aux gros commerçants bailleurs de fonds, à se pousser les uns les autres, en sorte que, pour les uns, la faveur royale, pour les autres, de gras bénéfices en furent le résultat. La Maçonnerie se nommait alors, et se nomme encore « une grande famille », ou bien « les enfants de la veuve ». Elle imitait ces puissantes associations familiales qui avaient alors chacune leur clientèle, mais tandis que le duc de La Rochefoucauld, le duc de Noailles, le duc de la Trémoille et les autres patronnaient officiellement leurs protégés, dans la grande « famille de la veuve », les démarches étaient d'autant plus efficaces qu'elles étaient plus mystérieuses.

Le lien n'était pas moins étroit. Dès 1723, les maçons se considéraient comme liés les uns et les autres par une sorte de sacrement. Tandis que les anciennes Loges de maçons professionnels s'engageaient à expulser les membres coupables de complots ou de séditions contre l'Etat, les Constitutions de 1723 prévoyaient, au contraire (article 2) que, « même si un frère entrait en rébellion contre l'Etat, on ne pouvait pas l'expulser de la Loge et le lien qui l'unissait à celle-ci restait indestructible ».

La camaraderie maçonnique est donc la plus étroite qui puisse exister. Le XVIII^e siècle fut son triomphe. A cette époque, où l'aristocratie était en pleine décadence devant les coups d'une monarchie absolue en train de s'organiser, elle pouvait encore entraîner, mais déjà, elle était en voie de disparition.

Les grands aristocrates qui entrent de plain pied dans la

Chiffre de l'Ordre



GRAND ORIENT DE FRANCE

GRAND COLLÈGE DES RITES

SUPRÊME CONSEIL
POUR LA FRANCE & SES COLONIES

CABINET
DU GR. COMMANDEUR

DE PARIS, le 22 Février 1937.

Personnelle.

M. F. Rucart.

À la demande de plusieurs de nos amis Haute Magistrats de la Cour de Cassation, je me permets d'appeler votre prob. attention sur M. Joly ancien Président de la Cour de Grenoble qui n'a cessé de travailler par ses écrits à la Cour Suprême.

M. Joly, bon comme la votre respecté collaborateur, M. Prantal, avait été arrêté l'année dernière à raison de ses enseignements qui lui étaient parvenus au sujet

de ce magistrat qui doit en carrière je le pense et n'a jamais hésité à devenir l'un de ses collègues sous-commissaire ou à raison, d'appartenir à notre Ordre. -

C'est pour cette raison que je n'ai pas hésité à vous écrire.

Et si vous prie d'agréer, M. Rucart l'assurance de ma haute considération.

L. Charrier

L. CHARRIER
16, rue Daub
PARIS 15

Centered

Maçonnerie qu'ils dominent au début du siècle. Ils en sortent à la fin du siècle pour aller à l'échafaud et être remplacés comme vénérables de loges par leurs laquais. Entre temps, la camaraderie maçonnique a pris partout la place de la camaraderie familiale et aristocratique. En France, cette transformation est radicale, éclatante. Ailleurs, et là où existaient encore des aristocraties dominantes, fortement enracinées et prudemment gérées, dans des pays comme l'Angleterre où la haute société avait su acquérir le pouvoir politique et l'argent; dans les pays comme les Etats Unis, où l'argent était en voie de devenir la garantie du pouvoir; en Hollande, où il en allait à peu près de même, etc. ces groupes dirigeants étaient aussi l'état-major central de la Maçonnerie. L'évolution de la société était parallèle à l'évolution maçonnique. Seule en France, la camaraderie maçonnique, au lieu de refléter les tendances des groupes dirigeants, s'établit à contre courant dans le sens opposé. C'est que la France est le seul pays où, de 1700 à 1940 ait régné constamment une atmosphère de guerres de religions entraînant avec elle une atmosphère de guerre sociale.

La France est également le seul pays où l'état major central maçonnique ait été des intellectuels, les encyclopédistes du XVIII^e siècle, les professeurs du XIX^e et les institu-

teurs du XX^e. Aussi a-t-il régné, dans la maçonnerie française, une atmosphère d'inquisition très curieuse.

En mars 1934, le Grand Orient demandait encore aux enquêteurs chargés de se renseigner sur les profanes, de leur poser les questions suivantes : « Vous rechercherez comment ils élèvent leurs enfants, s'ils en ont... Vous devez vous préoccuper de leurs opinions politiques, de leurs attaches syndicales, sociales ou humanitaires... Vous essayerez de savoir ce qu'ils pensent du fanatisme, de la superstition et de la tolérance ». La deuxième caractéristique originale de la camaraderie dans la Maçonnerie française, c'est donc cette nuance d'inquisition intellectuelle qui permet, par la suite, aux maçons d'exercer sur leurs anciens frères cette pression qu'on nomme parfois « chantage ».

La Maçonnerie française règne donc dans un milieu qui n'est point, comme dans la Maçonnerie anglaise, dominé par un courant aristocratique, ou comme dans la Maçonnerie américaine, soumis à l'influence des préoccupations commerciales, mais où les soucis idéologiques tiennent une place centrale.

Au reste, la politique est sœur de l'idéologie et l'instituteur qui formait les enfants de France faisait aussi, comme le secrétaire de mairie, être des sénateurs. Leur succès fut

éclatant. Le Sénat était si foncièrement maçon que ceux-ci avaient trouvé superflu d'organiser un groupe maçonnique à l'intérieur de leur Assemblée, comme ils l'avaient fait à l'intérieur de la Chambre. Le Sénat, c'était eux, et ils étaient le Sénat. Or, le Sénat, assemblée élue pour neuf ans, composée de gens prudents et pondérés, constituait le principal levier pour la revision des lois et surtout leur application. Quiconque tenait le Sénat pouvait dominer le choix des fonctionnaires.

A partir de 1877, le Ministère de l'Instruction Publique devint le centre des complicités maçonniques. Jules Simon, qui fut la cheville ouvrière de la Maçonnerie française dans le dernier quart du XIX^e siècle, qui rédigea pour elle les principaux rituels, et qui fut le lien entre la Maçonnerie et le Gouvernement républicain, ne négligea rien pour installer, dans tous les postes importants de l'Instruction Publique, et surtout dans les écoles normales, l'esprit maçonnique.

Il ne faudrait pas croire par là que tous les fonctionnaires et tous les universitaires étaient des maçons; un grand nombre, sans doute, l'a été, mais il faut comprendre que tous les fonctionnaires à qui l'on confiait un poste actif, un levier de commande, devaient être acquis à la camaraderie maçonnique. Celle-ci régnait en Sorbonne et dans les bureaux du Ministère, comme elle dominait la province par

les instituteurs. Le ciment entre ces divers éléments était constitué par la Ligue de l'Enseignement, fondée en 1866, par le frère Jean Macé qui groupait, avec les maçons, tous leurs amis et sympathisants. C'est là le troisième caractère de la camaraderie maçonnique. Elle réussit à créer, en marge de la maçonnerie même, un système de complicités.

Dans la camaraderie maçonnique, il faut donc discerner un double réseau, celui que constituent les maçons entre eux et que le travail des loges rend quotidiennement efficace; celui que le dévouement des sympathisants assure. Pour ces amis extérieurs de la Maçonnerie, il y a, du reste, des lieux de réunion et des signes de ralliement. Outre la Ligue de l'Enseignement, citons la Ligue des Droits de l'Homme (fondée en 1898) et de nombreuses fraternelles maçonniques. Elles constituent le bouillon de culture où tout le monde se retrouve. D'éminentes personnalités, des savants illustres qui ne veulent point entrer dans la Maçonnerie par crainte du ridicule ou pour toute autre raison d'ordre social, n'hésitent pas à s'installer dans ces sociétés annexes qui leur assurent le contact avec la Maçonnerie. Dans les tenues des loges, ces amis du dehors viennent parler des problèmes scientifiques, moraux, politiques, économiques même. Cependant, les relations risqueraient d'être trop théoriques et de se relâcher si la Maçonnerie ne procédait pas de temps en temps à de grandes manœuvres ou même à ce

TRIBUNAL CIVIL.
BATNA

Batna, 23 janvier 1939

A. PANSIOT
BATNA

Monsieur le Président du Tribunal
Batna

Monsieur le Procureur Général
Batna

Monsieur le Greffier
Batna

Je ne puis pas de chiennes
votre nom au bas de votre pli-
de la commande, et j'y ai mis
le nom de Br. Elie F. Charrier
"maître de prière honoraire" dont l'adresse
est à Rome 19 rue Verte, ce qui n'est
pas tout à fait Paris - mais
je lui ai bien "aucune majesté" et
je vous suis infiniment gré de votre
me posément à me donner la quiétude

que m'arrivent les demandes faites auprès
de la Corbeille, dont la toute puissance, à
la Chancellerie, est connue de tous les
magistrats. J'aurais convenu que
ma nomination au Tribunal de
Batna ne me sera plus possible.
Les hommes politiques du
département de Constantine se sont
tenus sur le mouvement de l'ancien
cette agité ma candidature: c'est
approuvable.

Vous voudrez bien, Monsieur le
Br. Elie F., transmettre à votre Br.
Br. Gours - Gr. Commandeur de Gr.
Batna, l'expression de toute ma
tude, et je vous prie d'agréer mes
vraies personnalités l'honneur de mes
sentiments et fraternelles, affectueux et dévoués

A. PANSIOT
BATNA

(Signature)

54

qu'il serait plus juste d'appeler des opérations importantes. C'est grâce à la campagne Dreyfusarde (1894-1905) que la Maçonnerie put galvaniser ses troupes, maçons des loges, maçons sans tabliers, des journaux, des tribunaux, le grand public. C'est grâce à la campagne antifasciste que la Maçonnerie, à partir de 1933, a trouvé partout des sympathies dont elle n'aurait pas pu jouir si elle n'avait été la grande championne des « libertés humaines ». Grâce à cette « croisade », elle a renforcé sa camaraderie internationale de la façon la plus efficace, et elle a servi de bureau de placement pour des millions d'émigrés israélites ou marxistes. Notons ici un ingénieux caractère de la camaraderie maçonnique, celui qu'elle tient de son internationalisme, il n'y a point de pays où elle ne puisse intervenir.

Les résultats ont été éclatants. Quand on pénètre au Grand Orient, on retrouve partout des lettres de recommandation, des lettres de remerciements. La Légion d'honneur, les palmes académiques, sont la monnaie courante dont on paye l'assiduité d'un frère ; mais un maçon n'hésite pas, quand il a envie de devenir meunier chef, à faire intervenir toute la hiérarchie auprès du Ministre de la Guerre, le Maréchal Lyautey, comme le prouve la lettre ci-jointe ; ou bien, si l'on a vraiment envie d'être président du Tribunal à Guelma, on fait intervenir les frères, même ceux dont on ne connaît pas le nom (voir lettre ci-contre). Si l'on a la malchance d'être censeur dans une ville au climat trop rude, on peut, grâce à la Maçonnerie, obtenir un poste plus agréable, comme le montre la lettre du Président du Conseil Philosophique de Strasbourg. On le voit, tout cela est facile, commode, satisfaisant. Les centres de rayonnement maçonnique sont le Ministère de l'Instruction Publique, dont l'importance morale est si grande, le Ministère des Colonies et le Ministère des P. T. T. Le Ministère des Colonies est, depuis bien longtemps, un foyer d'action maçonnique. Après avoir renversé le roi Charles X, qui se permettait de conquérir l'Algérie sans sa permission, la Maçonnerie comprit les immenses possibilités que lui ouvriraient, à l'avenir, les colonies françaises, et elle favorisa d'une façon systématique les expéditions coloniales faites sous la III^e République. On peut dire qu'elle s'impose à tout notre personnel colonial d'une façon impérieuse. Nul ne pouvait espérer faire une carrière aux colonies s'il n'avait pas l'agrément ou, du moins, la tolérance des loges. Quant au Ministère des Postes et Télégraphes, ministère central à une époque où tout dépend de l'opinion et des relations nationales ou internationales, il fut, lui aussi, un foyer éminent de Maçonnerie. Il n'est pas jusqu'au Ministère de la Guerre où l'ancien système des fiches n'ait persisté. Chaque année, comme le montre la pièce ci-jointe, le Grand Orient signalait, avec les euphémismes d'usage, la liste des frères dont il fallait pousser l'avancement.

Ainsi, tout maçon pouvait disposer de ses frères, et de la hiérarchie maçonnique pour favoriser son avancement. S'il ne connaissait pas à sa loge de personnage qui pût l'aider, il pouvait demander à son vénérable d'écrire au Ministre ou à son Chef de Cabinet ; alors que le Français ordinaire, quand il se présentait dans un ministère, trouvait devant lui des guichets fermés et des visages rébarbatifs, le maçon était accueilli par des sourires et des poignées de main maçonniques. Il était un citoyen de première zone, qui devait passer avant les citoyens ordinaires. On comprend pourquoi, dans les loges, le vénérable était, autant que possible, un personnage occupant une fonction publique, d'importance moyenne, qui lui permettait de faire toutes les démarches nécessaires pour les frères subalternes, d'avoir un contact avec les frères haut placés dans la vie politique et administrative, sans se compromettre, ni les compromettre. On comprend aussi pourquoi les maçons, qui ouissaient de hautes situations politiques ou administra-

Paris le 17-1-1917

E. C. F.

Je ai l'honneur de vous adresser cette pl. tendant au sujet ci-dessous je desire obtenir le poste de Chef meunier qui va devenir vacant du 1.^{er} au 15 février prochain, par suite du départ de l'Adjudant Hyde je remplis l'emploi de meunier rebatilleur depuis le 26 Mars 1905.

Né à Lugaut Canton de Nogent sur Oise (Landes) le 27 janvier 1865.

Je remplis les conditions exigées pour occuper cet emploi.

Je fais appel E. C. F. à la solidarité Maç. pour obtenir un appui.

Cet emploi dépend du général Lyautey ministre de la guerre au moment du général intendant Bourquet au ministère 2.^e bureau titres et du

Commandant Kabon Principal gestionnaire 18 quai de Billy Paris Dans l'attente veuillez recevoir E. C. F. l'assurance de toute ma Sinc. Duboy 17 rue de Chaillot 16 Paris

tives, évitaient, autant que possible, d'accepter en même temps un grade trop haut dans la hiérarchie maçonnique. Le « travail » maçonnique se faisait d'autant mieux que le subordonné dans la vie quotidienne se trouvait le chef de la loge et qu'ainsi la camaraderie maçonnique française intervertissait les relations hiérarchiques normales sans que le public s'en doutât. La hiérarchie maçonnique tout entière a été orientée dans ce sens ; on peut constater, par les dossiers maçonniques du Grand Orient, que les chefs de la Maçonnerie ont toujours prêté l'intérêt le plus vif aux

requêtes les plus utilitaires et les plus vulgaires. La Maçonnerie s'est fait un devoir de ne jamais sacrifier les intérêts privés de ses membres aux intérêts généraux du pays.

Sous prétexte de philanthropie, il n'était pas de loi que l'on ne réussît à tourner et de passe-droit que l'on ne réussît à obtenir. Aux heures où la Maçonnerie se jugeait en toute sécurité, on se hâtait de donner satisfaction aux requêtes des frères. Places, décorations, subventions, tout leur était destiné. Ainsi, la Maçonnerie aboutissait : 1° à l'exploitation de chaque Français non maçon par tous les Français maçons ; 2° à une corruption profonde de la vie administrative française qui, au lieu de fonctionner en faveur des intérêts généraux et nationaux, servait avant tout les intérêts particuliers des maçons ; 3° à la constitution d'une contre-aristocratie formée d'éléments obscurs, médiocres au point de vue mental et au point de vue caractère, mais d'autant plus influents que leur obscurité leur permettait de tirer sans danger les ficelles crasseuses de la camaraderie maçonnique. La puissance de la Maçonnerie était telle que des fonctionnaires, par ailleurs non maçons, avaient recours à elle pour se faire nommer à des postes auxquels ils n'auraient pu accéder sans elle.

On cite le cas d'un censeur, brave homme et fonctionnaire distingué, du reste, qui ne fut maçon qu'un très court espace de temps. Il s'étonna par la suite qu'on le lui reprochât. Après enquête faite, on constata que cet homme s'était fait nommer maçon pour obtenir l'intervention de l'Ordre dans sa nomination à un poste de la région parisienne. Sans la Maçonnerie, il n'aurait pas réussi, car il n'avait pas les titres réglementaires. Une fois qu'il eut obtenu le poste, il quitta la Maçonnerie. A l'heure actuelle, il allègue son court séjour dans les loges pour faire lever les sanctions dont il a été l'objet. Son cas est identique à celui d'un joueur qui dirait : « Ne me prenez pas ce que je viens de gagner ; nous avons joué deux heures, et je n'ai triché qu'une fois ». On doit considérer qu'un maçon, même s'il n'a passé que peu de temps en loge, l'a fait d'ordinaire par intérêt. Les pénalités dont il est la victime aujourd'hui, compensent seulement les avantages dont il a été le bénéficiaire indigne hier. L'œuvre de justice du Maréchal, malgré les clameurs d'avocats intéressés, malgré le côté douloureux qu'implique toujours une sanction administrative, doit se poursuivre en plein jour et dans la sérénité qui convient à des réparations dues depuis longtemps.

BERNARD FAÏ

A. N. E. S. L. A. D. G. O. D. F.

Liberté - Egalité - Fraternité

Cons. Philos. LES FRÈRES RÉUNIS

Plus on que doit, moins que pour.

V. de Strasbourg, le 2 Juillet 1886 (E. V.)

3 JUL 1886

B

T. C. F. Chauvire,

Je viens aujourd'hui vous demander s'il ne vous serait pas possible, soit par le Gr. Coll. des Rites, soit par le Cons. de Vosges, d'obtenir une intervention en faveur d'un de nos Fr. du Cons. Philo. Les Frères Réunis le Fr. Kitzschhoff.

Notre Fr., censeur au Loge de Neuf demandait quelle cette note dans le climat ne croient pas à la suite de sa femme il a fait une demande officielle mais ne se demandant pas les devoirs, ni le nombre de demandes analogues. Le motif des motifs, dans les circonstances actuelles, de l'absence officielle. Il meurt le fait que nous demand et qu'excellent respect. Je ne me permettrais pas de le recommencer.

Centered

Il n'est pas... Kitzschhoff a demandé... qualité de censeur dans un des loges suivants: Grenoble, Nice, Toulon, Marseille, Bordeaux ou Montpelier, dans lequel le quel ils ont demandé être sans impatience. Avant que le poste de Marseille sera bientôt vacant. Yagere, mon T. C. F. Chauvire qui nous sera possible de faire quelque chose et nous en remercier d'avance en vous envoyant l'expression de nos sentiments frat. dévoués

S. R. se

G. M. des Cons. Philo. des Frères Réunis

Handwritten initials

UN DOSSIER MAÇONNIQUE

DU

PRÉSIDENT CHAUTEMPS

LE F.° CHAUTEMPS NEGOCIAIT (1)

En mars 1938, alors président du Conseil, le Président Chautemps a jugé prudent de disparaître, comme dans une trappe, quelques heures avant l'entrée des troupes allemandes en Autriche, laissant, pendant ces graves événements, l'Etat sans pilote à la barre. La crise européenne se trouvant ainsi ouverte en l'absence d'une France responsable, M. Lebrun a jugé bon de rappeler au pouvoir Léon Blum, dont la passion partisane absorbée tout entière par la République Tchèque du F.° Benès, enfant chéri de la Maçonnerie, se désintéresse du destin de l'Autriche. De plus, les affaires de l'Espagne rouge, fort mal en point, hantent les nuits du prophète socialiste de l'île Saint-Louis qui brûle d'y engager notre pays, à telle enseigne que certains membres de son cabinet, et enfin le Conseil Supérieur de la Guerre, doivent ramener à la raison sa furie belliqueuse.

À l'intérieur, la trépassée destructrice de sa race se hâte aussi de sévir. Supprimant le ministère des Finances, il l'a remplacé par un portefeuille du Trésor qu'il s'est approprié, se faisant assister par le F.° juif Mendès-France ; un portefeuille du budget s'y surajoute et il le confie au conférencier de tenue blanche, Spinasse, qui avait déjà été chargé de l'Economie Nationale dans le précédent ministère Blum. Une autre trouvaille financière : le juif Boris, directeur de l'hebdomadaire maçonnique *La Lumière*, promu chef de cabinet et spécialement chargé des questions du Trésor. L'argentier fantaisiste Auriol est chargé de coordonner tous ces services ministériels.

Ce gouvernement singulier a tergiversé pendant un mois avant de soumettre aux Chambres son projet judéo-maçonnique de redressement financier. Mais, dès qu'il le présente devant la Chambre, le 5 avril, il n'obtient que 311 voix contre 250, alors qu'aux beaux jours du Front populaire, l'auteur du *Mariage* savait rassembler des majorités allant de 350 à 380 voix. Au Sénat, 214 membres ont refusé de lui déléguer les pleins pouvoirs qu'il réclamait, 47 voix seulement se sont ralliées à sa fortune. Bien qu'il n'ait pas posé la question de confiance, il a préféré se retirer devant une manifestation si claire de défaveur. Daladier a été aussitôt rappelé.

Le Front Populaire existait toujours, mais Daladier sait que les radicaux sont décidés à ne pas se laisser entraîner plus loin et qu'il ne peut compter s'appuyer sur les majorités anciennes sans risquer un renversement. Il va donc baisser son poing d'un quart de cercle, continuer d'entretenir sa légende de Ministre de la Défense Nationale vigilant et constituer un ministère radical, où Chautemps rentrera sans bruit en qualité de vice-président du Conseil.

Le Président Chautemps, pour les initiés T.° P.° F.° du 30° degré, chevalier Kadosch, a eu beau jurer sur un crâne ceint de lauriers qu'il foulait aux pieds la couronne royale et la tiare pontificale comme symboles de toute autorité personnelle, qu'elle fût civile ou religieuse, il a plus goût au pouvoir et s'est aussi rendu compte que les enseignements pratiqués dans les Ateliers, Chapitres et Aréopages, rencontraient souvent de cruelles contradictions dans l'exercice du gouvernement des hommes, et il mettra tous ses soins à temporiser, concilier, négocier avec l'adversaire, manœuvres dans lesquelles, de l'aveu même de ses détracteurs, il est passé maître.

Mais les temps deviennent de plus en plus difficiles et les lézardes de la République Maçonnique s'agrandissent d'une manière inquiétante. Le Président Chautemps sait que la nation n'est prête ni matériellement ni moralement à se jeter dans une guerre d'idéologie, dont les principes opposés déchirent les partis à l'intérieur même du pays avec une violence dont le paroxysme n'avait encore jamais été atteint depuis l'affaire Dreyfus.

En septembre les accords de Munich ont surpris le Front Populaire en plein désarroi.

DESARROI DU CONVENT DE 1938.

La Maçonnerie, elle aussi, est divisée contre elle-même, et son Convent équinoxial de septembre 1938 reflète ce malaise.

Le F.° Groussier, Président du Conseil de l'Ordre, a prononcé la lamentation rituelle : « Gémissons ! Gémissons ! » « Nos FF.° ont été dépouillés, déclare-t-il, leurs temples souillés. La situation est grave ; chaque jour des incidents nouveaux surgissent : c'est la force qui entend s'imposer ; la force s'appuyant sur l'impudence et le mensonge. » — « Nous sommes dépassés par les événements, confesse à son tour le F.° Caron, rapporteur de la com-

(1) Voir « Documents Maçonniques » N° 2.

mission des Etudes politiques et sociales. Nous ne sommes pas responsables ni les uns ni les autres si le Convent a ouvert ses travaux au moment où une décision qui nous échappe a été prise dans un sens qui ne donne pas satisfaction à tous. »

Le F ** Cruchon, rapporteur de la Commission de Propagande, n'est pas plus triomphant : « La F ** M **, constate-t-il, a montré son rôle cohésif au cours de la préparation des élections de 1936. En cette année 1938, deux ans après, nos chances de liberté diminuent un peu plus chaque jour : Parlement en vacance, nouvelles par T. S. F. censurées, appels trop souvent répétés aux représentants des cultes... » Comment réagir ? Naturellement la Maçonnerie ne fait pas de politique ; cependant « il y a une façon de ne pas faire de la politique qui est une manière d'en faire une... Une attitude simplement négative ne peut que mener à la guerre ».

Quelle sera l'attitude positive ? On ne nous le dit pas. Mais le F ** Bodin, saisi d'effroi devant « le prestige grandissant que la doctrine nationale-socialiste exerce sur des peuples de plus en plus nombreux », nous déclare : « La démocratie ne peut plus se contenter de proclamer un idéal, ni se perdre dans des discussions infinies. Si elle veut triompher des difficultés actuelles, il faut qu'elle réussisse dans l'ordre pratique et dans l'ordre matériel aussi bien que le national-socialisme a réussi. »

Mais quand il s'agit de passer aux actes, le Convent est partagé. Le F ** Caron a fait sien, au nom de la Commis-

sion des Etudes politiques et sociales, qu'il représentait, un ordre du jour incendiaire proposé au Convent par la L ** L'Internationale et la L ** Les Droits de l'homme, O ** de Paris, et ainsi formulé :

« Le Convent, examinant le problème espagnol, proclame avec fermeté que l'amorce de son règlement ne peut se trouver que par le retrait de tous les éléments étrangers, qu'il s'agisse de combattants ou de techniciens.

« Estime d'autre part que le Gouvernement français doit, de toute urgence, permettre et faciliter le libre ravitaillement en vivres de l'Espagne républicaine et lever l'embargo des armes à destination des Républicains espagnols.

« Invite le Conseil de l'Ordre à faire connaître officiellement aux Pouvoirs publics l'avis de notre Obédience sur ces questions. »

— C'est un « casus belli », s'écrie le F ** Courtier.

— Le renvoi au Conseil de l'Ordre a été demandé, intervient le Président.

Mais le F ** Caron, rapporteur : « Nous demandons à l'Assemblée d'adopter ce vœu qui tend à prier le Conseil de l'Ordre de faire connaître aux pouvoirs publics l'avis de l'Obédience. »

— L'assemblée va se prononcer. Je demande l'avis du F ** orateur, dit le président.

Le F ** orateur : « Contre le renvoi. »

— Je mets aux voix les conclusions de la Commission, décide le Président.

Et les conclusions incendiaires sont adoptées...

CC. XC
Présidence
du Conseil
Le Vice Président

Paris le 16 janvier 1939

Mon Cher Président et Ami,

J'apprends par hasard que j'ai été, avec mon ami Jean XAY, mis en accusation dans une loge de Paris, "L'Unité maçonnique", pour ma participation au présent Gouvernement, et que cette loge a cru opportun d'adresser à tous les Ateliers du Grand Orient un factum de tournure purement politique à ce sujet.

Vous ne permettrez de vous surprendre de vive surprise que la Franc-maçonnerie s'abaisse à des controverses strictement politiques, car je l'avais toujours considérée comme une institution philosophique défendant des principes supérieurs et pratiques la tolérance mutuelle.

Je remarque que la sévérité de nos Ateliers est réservée aux maçons les plus anciens et qui se sont montrés en des heures difficiles les plus courageusement fidèles à une institution qu'ils ont toujours servie sans s'en servir jamais.

De nombreux F. ont en fait appartenu aux Gouvernements les plus divers, et notamment au Gouvernement de l'Union Nationale dirigé par et pour le profit de la Réaction, et jamais, à ma connaissance, aucun d'eux n'a été attaché dans nos loges ou chassé de l'Ordre.

Vous ne permettrez enfin de vous surprendre également de ce que le Conseil de l'Ordre, sans assurément de la planche singulière de "l'Unité maçonnique" n'ait eu voir ni s'en informer, ni y répondre immédiatement par une décision en réplique.

J'espère que vous voudrez bien me donner à cet égard un avis, à défaut duquel j'aurai le regret de vous adresser ma démission de la Franc-maçonnerie, en vue de sauvegarder l'indépendance de mon mandat politique.

Veuillez croire, Mon Cher Président et Ami, à mes sentiments frat. dévoués.

C. Cruchon

Monsieur BROUSSIER
 Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient

MISE EN ACCUSATION DU F * CHAUTEMPS.

Cependant le gouvernement Daladier, ne pouvant durer qu'en s'appuyant sur les droites, prend de plus en plus aux yeux des gauches un aspect « fasciste ». Les syndicalistes, stimulés par la propagande et l'or de Moscou, exhalent leurs fureurs dans leurs tracts, leurs journaux, leurs assemblées. Ils poussent à la guerre contre Franco, contre Hitler, contre Mussolini, contre le Mikado, pour défendre les camarades espagnols, allemands, italiens, chinois, opprimés par ce qu'ils appellent le fascisme, et, le 30 novembre, décrètent la grève générale. Daladier la brise par la force et frappe un certain nombre d'agents des services publics, tandis que Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, tente de reprendre des relations normales avec Rome, alors que les revendications italiennes redoublent de violence.

A Londres, au Comité de non-intervention, les démocraties n'osent agir dans le sens de leur idéologie et se contentent de laisser leur presse vociférer leurs injures et leurs provocations.

Mais voici que, non content de laisser écraser les frères d'Espagne, Hitler se rattacher les Sudètes sans coup férir, le Japon dévorer la Chine à son aise, le gouvernement Daladier reçoit solennellement, le 6 décembre, l'envoyé extraordinaire du Führer et souscrit aux accords franco-allemands Ribbentrop-Bonnet. Les FF* Chautemps et Zay, qui font partie du Cabinet, ne bougent pas, n'élèvent aucune protestation, consentent à cette violation de tous les principes maçonniques. C'en est trop. Une des Loges les plus anciennes et les plus actives du G * O *, la Loge **Unité Maçonnique**, fondée le 15 janvier 1768, prend sur elle de désigner les prévaricateurs aux foudres de l'Ordre. Trois jours après les accords Ribbentrop-Bonnet, dans une tenue solennelle, à la date du 9 décembre, elle met en accusation les FF* parlementaires Chautemps et Jean Zay et envoie à toutes les Loges l'extrait du procès-verbal suivant :

Considérant que, sous peine de perdre toute raison d'existence, la Franc-Maçonnerie, s'il faut s'en rapporter à l'esprit et à la lettre de sa constitution et des circulaires qui en sont l'interprétation, a le devoir impératif de persévérer, comme par le passé, à rechercher la vérité, à défendre l'injustice, à protéger toutes les victimes du despotisme et de l'intolérance, à travailler à l'amélioration morale, intellectuelle et sociale de l'humanité.

Considérant que, s'il nous est interdit de nous livrer à la critique journalière des actes de l'autorité civile, de participer à la politique militante et aux luttes des partis, il est de notre devoir strict de confronter les faits de la vie publique avec nos principes fondamentaux — principes universels — supérieurs à toutes contingences et à toute opportunité ; et, dans le cas où ces faits sont en contradiction avec ces principes, d'élever une protestation véhémement et solennelle.

Considérant que les actes du Gouvernement actuel, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, sont en opposition flagrante avec tous nos idéaux ; **que deux de nos Frères font partie de ce Gouvernement, et sont solidaires de tous ses actes,**

Considérant qu'en Espagne nous assistons à la lutte désespérée d'un Gouvernement librement élu par la Nation, contre des armées factieuses ou mercenaires, soutenues effrontément et en dépit des engagements pris, ravitaillées en armes, en munitions et en hommes par deux Nations étrangères et autocratiques qui rêvent d'établir au delà des Pyrénées leur suprématie militaire et économique en même temps que leur régime politique. Qu'en présence de ces faits et du bombardement des villes ouvertes de plus en plus meurtriers et fréquents, notre Gouvernement borne son activité aux travaux du Comité de non-intervention et à l'incarcération sous un prétexte spécieux des volontaires français qui ont versé leur sang pour la liberté.

Considérant que les maîtres de l'Allemagne imposent à ce malheureux pays un régime d'absolutisme et de tyrannie où la liberté d'opinion, la liberté de conscience, la liberté de se réunir, de parler et d'écrire n'ont plus aucune place, où toutes les confessions religieuses sont brimées et persécutées, où toutes les organisations corporatives et culturelles sont dissoutes ou placées dans la sujétion du Gouvernement, où toute une part de population se voit traquée, dépouillée de tous ses droits, de tous ses biens, et en butte à des atrocités qui font la honte de la conscience universelle.

Considérant que c'est dans la main de ces despotes et de ces

Paul M. J. J. J. J.

Ministère
des Affaires Étrangères

Le Ministre

Mon cher Président et ami,

Je tiens à vous faire connaître — et vous n'en serez pas surpris — que je m'adresse uniquement aux termes de la lettre que vient de vous adresser notre ami le président Chautemps. J'en fais moins tous les termes et vous remercie de bien vouloir en informer nos Frères.

Croyez-moi, mon cher Président, votre frère.

Beauséjour

tortionnaires que, sans souci de l'imprudence coupable qu'il y a à traiter avec des gens sans aveu et sans foi, dont la force croissante peut constituer un immense danger pour le pays et le régime, la France, championne et gardienne de toutes les libertés, place sa main trop loyale ; et après l'annexion de l'Autriche, le dépècement de la Tchécoslovaquie, les tortures nouvelles infligées aux Juifs, reçoit avec honneurs l'envoyé d'un tel Gouvernement, porteur d'un accord dont la valeur n'a d'autre garantie que la bonne foi des signataires.

Considérant qu'à l'autre extrémité du monde un Etat, ennemi lui aussi des libertés publiques, impose brutalement son joug à une Nation nombreuse et inorganisée, se livrant à une guerre d'où toutes les lois de la civilisation et de l'humanité sont exclues, sans que nos dirigeants aient fait un effort sérieux pour essayer de mettre un terme aux abus et aux excès de force.

Considérant qu'à l'intérieur d'un Cabinet d'hommes qui, hier encore, se réclamaient de l'idéal démocratique, qui avaient collaboré à une œuvre d'amélioration sociale, s'emploient aujourd'hui ouvertement à la ruine au bénéfice des classes privilégiées de la Nation.

Considérant que les principes généraux de l'Ordre Maçonnique ci-dessus énoncés sont journellement sacrifiés et violés par un Gouvernement dont un de nos Frères est le vice-président et dont un autre assume la charge sacrée de veiller sur l'éducation de la jeunesse.

Considérant qu'avant d'être ministre on est d'abord et avant tout un Franc-Maçon, c'est-à-dire un homme qui a prêté solennellement serment de fidélité à la constitution du Grand-Orient de France.

Décide : de porter plainte contre les Frères dont les noms suivent : F * Camille Chautemps, F * Jean Zay, qui sont coupables d'avoir violé leurs engagements maçonniques et donne mandat à son Vénérable :

1° d'entreprendre sur le champ toute procédure prévue par le règlement général de l'Association pour que soit introduite et jugée

la présente plainte tendant à faire prononcer, en raison des faits ci-dessus articulés, leur exclusion de la Franc-Maçonnerie du Grand-Orient de France ;

2° et « sans discourparca » de transmettre un extrait de la présente délibération à tous les Ateliers de la Fédération, leur demandant de s'associer à la plainte dont la Loge **Unité Maçonnique** vient de prendre l'initiative.

LE F ** CHAITEMPS REGIMBE

Le F ** Chautemps a pris par hasard connaissance de cette mise en demeure dans le courant de janvier. Lui, Chevalier Kadosch, des FF ** obscurs ont osé le rappeler à l'ordre comme un vulgaire apprenti des Loges bleues ! Il est utile pour manœuvrer les masses de leur parler d'égalité, mais quand on est initié aux hauts grades, on sait qu'on possède sur les problèmes humains des lumières qui ne sont pas dispensées aux grades inférieurs.

Ah ! comme il a eu raison, le F ** Etienne Bazot de donner l'alarme au récent Convent sur la crise du recrutement et de préconiser le bannissement de la « désastreuse mystique du nombre ». Ce n'est pas très démocratique, mais c'est évident. Et le F ** Chautemps, pensant bien que l'ill ** F ** Groussier, président du Conseil de l'Ordre, se rend compte comme lui des nécessités politiques, lui adresse, sur papier à en-tête de la Présidence du Conseil, avec la mention **Urgent** souligné deux fois, daté du 16 janvier 1939, la lettre suivante :

Mon cher président et ami,

J'apprends par hasard que j'ai été, avec mon ami Jean Zay, mis en accusation dans une Loge de Paris, « **l'Unité Maçonnique** », pour ma participation au présent Gouvernement, et que cette Loge a cru opportun d'adresser à tous les Ateliers du Grand-Orient un factum de tournure purement politique à ce sujet.

Vous me permettrez de vous marquer ma vive surprise que la Franc-Maçonnerie s'abaisse à des controverses strictement politiques, car je l'avais toujours considérée comme une institution philosophique défendant des principes supérieurs et pratiquant la tolérance mutuelle.

Je remarque que la sévérité de nos Ateliers est réservée aux Maçons les plus anciens et qui se sont montrés en des heures difficiles les plus courageusement fidèles à une institution qu'ils ont toujours servie sans s'en servir jamais.

De nombreux F ** ont, en effet, appartenu aux Gouvernements les plus divers, et notamment aux Gouvernements d'Union Nationale dirigés par et pour le profit de la réaction, et jamais, à ma connaissance, aucun d'eux n'a été attaqué dans nos Loges ou chassé de l'Ordre.

Vous me permettrez enfin de vous marquer également ma surprise que le Conseil de l'Ordre, saisi assurément de la plainte singulière de « **l'Unité Maçonnique** », n'ait cru devoir ni m'en informer, ni y répondre immédiatement par une décision sans réplique.

J'espère que vous voudrez bien me donner à cet égard un apaisement, à défaut duquel j'aurai le regret de vous adresser ma démission de la Franc-Maçonnerie, en vue de sauvegarder l'indépendance de mon mandat politique.

Veillez croire, mon cher président et ami, à mes sentiments frat ** dévoués.

C. CHAITEMPS.

Le F ** Jean Zay a tenu à faire sienne l'attitude du Président Chautemps et il écrit de son côté, le 20 janvier, au F ** Groussier :

Mon cher président et ami,

Je tiens à vous faire connaître — et vous n'en serez pas surpris — que je m'associe entièrement aux termes de la lettre que vient de vous adresser notre ami le président Chautemps.

J'en fais miens tous les termes et vous remercie de bien vouloir en informer nos F **

Croyez-moi, mon cher président, votre frat **

Jean ZAY.

Mais les jours passent et le F ** Groussier ne répond pas. Le F ** Chautemps s'inquiète et une note est communiquée au G ** O **, sans doute transmise par téléphone de l'hôtel Matignon. La voici dans toute sa saveur. On pourrait appe-

ler cet incident républicano-maçonnique : « Un petit drame ».

Le président Chautemps a écrit, il y a quelques jours, au F ** Groussier une lettre relative aux incidents dont il a été l'objet, avec le F ** Jean Zay.

De cette lettre, le secrétariat du F ** Chautemps n'a pas conservé copie, et il en résulte un petit drame.

Le F ** Dupuis, chef du cabinet du F ** Chautemps, est passé au Grand-Orient à midi moins le quart pour prendre copie de la susdite lettre.

Il sera à son bureau aujourd'hui jusqu'à 13 heures, attendant de nous un coup de téléphone l'informant s'il nous sera possible ou non de lui fournir la copie en question.

Lui téléphoner à l'Hôtel Matignon : Littré 07.30.

LE F ** GROUSSIÉR COMPREND LA SITUATION.

Enfin le F ** Groussier répond le 25 janvier une lettre qui donnera toute satisfaction à haut et puissant seigneur Chautemps et il écrira le même jour au F ** Zay en lui envoyant copie de cette lettre.

Mon cher président et ami,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 janvier 1939, relative à la circulaire dont la Loge « **l'Unité maçonnique** » O ** de Paris, a cru devoir prendre l'initiative et dans laquelle vous êtes mis en cause, ainsi que notre F ** Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale.

Tout d'abord, je dois vous faire connaître que, victime d'un assez grave accident le 13 décembre dernier, j'ai été immobilisé et tenu éloigné du Grand Orient durant plusieurs semaines.

En mon absence, dans sa séance du 28 décembre, le Conseil de l'Ordre a été saisi de l'extrait du procès-verbal de la tenue de la L ** « **l'Unité maçonnique** », vous concernant, et il l'a rejeté aussitôt en passant à l'ordre du jour.

Mais à notre insu cette Loge aggravait son cas par un abus inadmissible en adressant aux Loges la circulaire incriminée.

Saisi de ce fait, dans sa séance du 11 janvier, le Conseil de l'Ordre, que je présidais, quoique encore mal rétabli, décidait d'infliger un blâme sévère à la L ** « **l'Unité maçonnique** » pour infraction grave aux prescriptions du règlement général.

C'est à sa séance plénière qui aura lieu le mois prochain, que le Conseil de l'Ordre aura à envisager les mesures à prendre relativement à cette manifestation de la L ** « **l'Unité maçonnique** » et toutes autres de même ordre, car nous non plus, nous n'avons pas été épargnés.

La situation intérieure et extérieure de notre pays est telle que nombre d'esprits sont profondément désaxés dans tous les milieux et le nôtre n'en est pas indemne.

Malgré nos efforts pour maintenir les manifestations des Loges dans la limite de nos règles, il en est qui perdent leur sang-froid et toute mesure.

Toutefois, il ne s'agit là que d'exceptions, car dans leur généralité nos membres comprennent qu'étant donné la gravité des circonstances, notre devoir primordial est de resserrer entre nous les liens de véritable fraternité que nul ne devrait méconnaître.

D'autre part, je tiens à vous signaler que personne ne s'est solidarisé avec la L ** « **l'Unité maçonnique** » ; aucune Loge n'a approuvé son initiative répréhensible ; bien au contraire, et je suis heureux de vous en faire part, de nombreuses et véhémentes protestations contre l'attitude inqualifiable de cette Loge à votre égard nous sont parvenues et nous parviennent chaque jour.

Veillez m'excuser si mon manque d'activité forcé ne m'a pas permis de vous mettre au courant de ces faits aussi rapidement que je l'aurais dû et je vous prie, mon cher président et ami, d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus fraternellement dévoués.

Cependant le F ** Chautemps, bien qu'il se déclare entièrement apaisé et satisfait par les termes de la lettre, réclame une motion de blâme en séance plénière à la Loge téméraire qui a osé faire la morale à un haut dignitaire de l'Ordre.

Mon cher président et ami,

Je suis très sensible à l'empressement que vous avez mis à me répondre, et je suis heureux de vous dire que, personnellement, les termes de votre lettre me donnent tous apaisements et toute satisfaction.

Toutefois, vous me permettrez d'insister sur un aspect du problème que mes fonctions politiques ne me permettent pas de négliger.
 La distribution aux L. de notre O. de la circulaire dont il s'agit a été à ce point générale qu'il convient, à mon sens, dans l'intérêt même de l'Ordre, de ne pas laisser la chose en l'état.
 Il m'apparaît donc qu'il serait opportun de proposer à la séance plénière du mois prochain, le vote d'une motion confirmant le blâme infligé à la L. « l'Unité maçonnique », motion qui, mettant un point final à cette affaire, serait communiquée pour lecture en ten. à tous les at. du Grand Orient de France.
 Veuillez croire, mon cher président et ami, à mes sentiments les plus fraternellement dévoués.

C. CHAITEMPS

Cet incident de l'histoire maçonnique nous montre :

1° Que la Maçonnerie faisait sans cesse du cléricalisme en intervenant continuellement dans la politique au nom des principes idéologiques qu'elle représentait ;

2° Que dans d'autres circonstances, où il n'aurait senti sa situation politique aussi forte, un Chautemps aurait cédé à la pression des Loges ;

3° Qu'un Chautemps, devenu puissant, a fini dans une crise de conscience où les intérêts de la France étaient en jeu, par regimber contre l'ingérence d'une société spirituelle qu'aucun titre ne désignait à remplacer le tribunal de l'Inquisition ;

4° Que c'est l'esprit maçonnique qui pervertit ses adeptes et qu'un Chautemps, comme beaucoup d'autres, aurait pu dans un Etat fort, si la Maçonnerie ne l'avait pas embrigadé dès sa jeunesse, déployer plus utilement ses qualités innables de souplesse et d'habileté politique.

Robert VALLERY-RADOT.

*Présidence
 du Conseil
 Le Vice Président*

Paris le 26 JANVIER 1933

Mon Cher Président et Ami,

Je suis très sensible à l'agacement que vous avez mis à me répondre, et je suis heureux de vous dire que, personnellement, les termes de votre lettre me donnent toute satisfaction et toute satisfaction.

Toutefois, vous me permettez d'insister sur un aspect du problème que mes fonctions politiques ne me permettent pas de négliger.

La distribution aux L. de notre O. de la circulaire dont il s'agit a été à ce point générale qu'il convient, à mon sens, dans l'intérêt même de l'Ordre de ne pas laisser la chose en l'état.

Il m'apparaît donc qu'il serait opportun de proposer à la séance plénière du mois prochain, le vote d'une motion confirmant le blâme infligé à la L. "l'Unité maçonnique", motion, qui, mettant un point final à cette affaire, serait communiquée pour lecture en ten. à tous les at. du Grand Orient de France.

Veuillez croire, Mon Cher Président et Ami à mes sentiments les plus fraternellement dévoués.

C. Chautemps

Monsieur Arthur GROUSSIÉ
 Président du Conseil de l'Ordre

VOYAGE AU PAYS DES REFUSÉS

PARLANT à Lille, le 15 février 1936, au cours d'une tenue de la Loge « Les Vénérables Maîtres du Nord de la France » (Grande Loge nationale indépendante et régulière), le F. J. W. Gothaite, Grand Expert Provincial, imaginait un dialogue échangé entre un franc-maçon et un ami. Bien entendu, l'Initié exaltait les mérites de sa secte, et le profane s'écriait : « Eh bien ! tout cela ne me semble pas si mal, et il est possible qu'un jour je me joigne à vous. » Le F. ** répliquait aussitôt : « N'en soyez pas si sûr ! On ne vous le demandera certainement pas, et je dois vous faire remarquer qu'on ne s'affilie pas à notre Ordre comme on prend un billet de chemin de fer. »

On se doute bien, en effet, que des associations aussi secrètes que les Loges maçonniques ne recrutent pas leurs membres nouveaux sans de soigneuses précautions. « Soyons moins nombreux, s'il le faut, mais choisissons avec le plus grand soin nos collaborateurs », ordonnait une circulaire adressée, le 2 avril 1889, par le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France à toutes les Loges de la Fédération.

La Franc-Maçonnerie n'accueillait donc les profanes qu'après s'être assurée non seulement qu'ils ne lui procureraient pas de désagrément fâcheux, mais encore qu'ils lui seraient utiles. L'impétrant ne

devait évidemment pas évoquer avec trop de cynisme et de précipitation les avantages matériels qu'il espérait retirer de son initiation ; il devait, au contraire, déclarer sans ambage que la Loge pourrait toujours se servir de lui. Cependant, cette hypocrisie réciproque ne trompait personne, et bientôt, entre le nouvel adepte et ses FF. se constituait une association d'intérêts, profitable à tous et à chacun.

Le profane devait, en formulant sa demande d'initiation, répondre par écrit à un questionnaire détaillé qui visait sa vie privée, son activité professionnelle, ses conceptions politiques et religieuses etc. La Loge le soumettait ensuite à une enquête minutieuse, et trois FF. allaient tour à tour l'interroger sur ses opinions à l'égard du parlementarisme et de la défense nationale, du droit de grève, du baptême, de l'incinération et de l'adultère, sur ses lectures préférées, sur l'idée qu'il se faisait de la Franc-Maçonnerie, etc. Il comparait enfin devant la Loge, où les questions les plus inattendues lui étaient posées. L'Atelier était donc parfaitement édifié sur le candidat lorsqu'il décidait de l'initier ou de le refuser.

Les jugements prononcés sur sa valeur n'étaient pas toujours basés sur des considérations de faits ; les impressions personnelles intervenaient quelquefois. Par exemple, le 25 juin 1926, la Loge « Les Frères Réunis » ajourna Léon Aboncaya, fourreur à Strasbourg, en notant

Centered

GRAND ORIENT DE FRANCE

RÉPERTOIRE
des Ajournés ou Refusés

Nom *Delutini*
Prénoms *René Bournaït*
Profession *L. d'Inf. adjoint au L. Colonel*
ou *Com. d. le camp de Bourmont*
Qualité civile
Domicile *Manche - Le Grand*

Né le *6 Mai 1884* à *Azzano*
Départ' de *Seine*
Loge *La Bienfaisance Chalonaise*
O. de *Châlons - 1. Marie*

MOTIFS

de l'Ajournement ou du Refus

Ajourné le 14 Juin 1931 pour la 2^e fois malgré 4 rapports favorables, sous le prétexte sans doute - qu'avant le passage au scrutin - l'un des notés, a exposé que le prof. Delutini avait servi aux tranchées, d'Alsace comme l'officier et qu'il ne pouvait être qu'une brute épaisse

GRAND ORIENT DE FRANCE

RÉPERTOIRE
des Ajournés ou Refusés

Nom *Secret*
Prénoms *Nestor Pierre*
Profession *Chapelier*
ou
Qualité civile
Domicile *42 Rue Eugène Gilbert à Clermont Ferrand*
Né le *6 décembre 1900* à *Heuville*
Départ' de *Pièze*
Loge *Les Enfants de ferrière*
O. de *Clermont Ferrand*

Ajourné le 4^e Février 1939

MOTIFS

de l'Ajournement ou du Refus

Motifs Considérés comme peut discret, l'ad. a quitté un ajourné d'une année

GRAND ORIENT DE FRANCE

RÉPERTOIRE
des Ajournés ou Refusés

Nom *Delanglade*
Prénoms *Henri, dit Monce*
Profession *Chaussonnier*
ou
Qualité civile
Domicile *59, Rue du Mont Cenis Paris 11^e*
Né le *Paris 6 juillet 1894*
Départ' de
Loge *Bienfaisance ou Progrès*
O. de *Paris*

MOTIFS

de l'Ajournement ou du Refus

Ajourné le 14 Avril 1932 à l'ad. l'ad. veut s'assurer si le prof. continuera à proférer des sentiments séparatistes

sur sa fiche : « Honnête homme. Idées de gauche. A déplu à quelques FF ». »

Il fallait, avant tout, que le profane se montrât bien convaincu que l'entrée dans la Maçonnerie était un acte particulièrement sérieux. On lui faisait comprendre avec rigueur qu'il ne pourrait jamais présenter sa candidature comme « une faute de jeunesse ». En 1904, la Loge « Les Fidèles d'Hiram » rejeta Antoine Arveuf, brocanteur à Rueil : « S'est conduit d'une façon grossière au cours de son initiation, trouvant les questions posées stupides, et cela avec un ton gouailleur. » Le 25 juillet 1927, « Art et Science » refusa le compositeur Arigoni : « L'Atelier n'a jamais donné suite à la demande du profane, le caractère de ce dernier lui paraissant trop fantaisiste. » En avril 1931, « La Vraie Fraternité » ajourna Gaston-Léon Arassus, maire de Lagrèze et conseiller d'arrondissement, qui, malgré ses mandats, avait manifesté une excessive légèreté : « A donné aux FF rapporteurs l'impression qu'il ne prenait pas au sérieux son entrée dans la F. M. A fait connaître à d'autres profanes les qualités maçonniques des FF enquêteurs. Au point de vue politique, peu fidèle aux principes. A manqué de politesse vis-à-vis le Vénérable en faisant preuve d'indifférence en ne répondant pas à ses planches. L'Atelier a estimé que ce profane avait besoin d'acquiescer plus de sérieux avant d'être admis dans l'Ordre. Ajourné à l'unanimité. »

La Maçonnerie repoussait aussi impitoyablement ceux qui cherchaient à la tromper au cours de l'enquête préalable. Elle le fit bien sentir, par exemple, à l'acteur René Lefèvre qui, en 1930, demandait son admission à la Grande Loge de France et qui jugea préférable de ne pas persévérer lorsqu'il apprit la découverte d'une supercherie que le vénérable de la Loge « Les Trinitaires » raconte en ces termes : « M. Lefèvre, lorsque je l'avais interrogé, avait prétendu posséder ses deux baccalauréats. Quelques questions appropriées me firent croire à un mensonge. J'en informai donc les enquêteurs qui, tous trois, lui demandèrent d'apporter ses parchemins. La carence de M. Lefèvre laisse supposer qu'il s'est vanté. »

Le profane doit se montrer capable d'assimiler et de propager l'enseignement des Loges : il faut donc qu'il manifeste assez de souplesse pour accepter sans discussion toutes les consignes et qu'il possède les connaissances et le rayonnement nécessaires pour devenir le champion des théories maçonniques.

Le 21 avril 1932, « La Parfaite Harmonie » ajourna un professeur agrégé, Albert Périmmer, à cause de son « caractère entier et peu souple ». Le 8 février 1904, la Loge « Les Etudiants » ajournait le docteur Fernand Landolt pour « insuffisance générale ». En 1912, « La Raison » ajournait un instituteur, ^{Centered} ~~ils Perrechon~~, pour « éducation civique et politique insuffisante ». Un autre instituteur, Lucien Allart, fut ajourné, le 17 mars 1929, par la Loge « Picardie » pour

« insuffisance actuelle de réceptivité ». De son côté, la Loge « Saint Jean de Jérusalem » avait ajourné en 1924 Louis Adam, représentant industriel à Nancy : « Manque de maturité. A besoin de réfléchir et de penser beaucoup avant de pouvoir être utile à notre Ordre. »

Car le souci prédominant de la Franc-Maçonnerie était, non pas tellement d'améliorer ceux qui venaient à elle, que d'exploiter à son profit certaines qualités personnelles.

Une autre préoccupation qui la guidait dans ses choix, c'était celle de ne pas accepter de membres qui pussent porter atteinte à son intégrité et à son prestige.

Comme il était naturel pour une société secrète, elle veillait jalousement à ne pas introduire d'espions dans son sein. En 1930, la Loge « Jules Ferry » ajourna Georges Adam, facteur de ville à Saint-Dié : « N'a pas fait connaître aux enquêteurs qu'il habitait la conciergerie de la sous-préfecture de Saint-Dié, où sa femme exerce la profession de concierge. Les FF de la Loge « Jules Ferry » se demandent si le profane Adam ne sollicite pas son entrée parmi nous, poussé par le sous-préfet actuel qui est un réactionnaire. » Le 19 décembre 1938, « La Persévérance couronnée » ajournait un commissaire de police de Rouen « suspect de vouloir entrer dans la F. M. pour renseigner le préfet sur les travaux et l'action des FF ».

Les traités n'étaient pas seuls écartés ; les Loges redoutaient autant les bavards, qui risquaient d'oublier la loi fondamentale du silence. En 1889, la Loge « Saint Jean de Jérusalem » refusa René Parigot, peintre décorateur à Nancy : « Honnête, mais bavard. Fait déjà parler d'autres sociétés ; il raconte aux uns ce qu'on fait chez les autres. Nous l'avons ajourné pour ce motif, craignant qu'il en fasse autant chez nous. » Le 13 janvier 1924, « L'Union du Zaccar » ajourna Félix Amsallen, négociant à Miliana : « Rien à dire sur son honorabilité, mais quelques FF ont craint qu'il manque de discrétion. » Le 17 avril 1926, la Loge « Le Phare de la Liberté » refusa Jules Petit, vérificateur des Poids et Mesures à Dieppe : « Par ses habitudes d'intempérance, il n'offre pas les garanties de discrétion désirables. »

La discrétion ne suffisait pas ; il fallait encore alimenter le trésor maçonnique, et les profanes qui se trouvaient dans une situation gênée étaient écartés. En 1901, la Loge « Les Amis des Hautes Alpes » ajourna un cordonnier, Ferdinand-Casimir Pelloux, qui présentait cependant d'appréciables qualités : « Bon républicain. Anticlérical. Lutte pour la bonne cause. Mais manque absolu de ressources. Son père tient un petit hôtel dans la commune de Ventavon. Il a de la peine à gagner sa vie. Le fils, qui se présente, vit péniblement de son métier et n'a pas toujours du travail. Mais il a demandé une place d'ouvrier à l'équipe télégraphiste et, dès qu'il aura un moyen d'existence, nous examinerons à nouveau sa demande. Le Ministère pourrait lui être utile, car le profane mérite cette place par son

GRAND ORIENT DE FRANCE

RÉPERTOIRE
des Ajourrés ou Refusés

Nom *LOP*
Prénoms *Samuel, Ferdinand*
Profession *Journaliste*
Qualité civile
Domicile *18 bis rue Demouettes XV^e ou a l'Isle et dam.*
Né le *10 oct 1891* à *Marseille*
Départ' de
Loge *Les Vêles Philanthropes*
O. de *Paris*

MOTIFS
de l'Ajournement ou du Refus
*Refusé du 24 Mai 1926.
Comédien, manque total de sincérité*

GRAND ORIENT DE FRANCE

RÉPERTOIRE
des Ajourrés ou Refusés

Nom *Delquiel,*
Prénoms *André*
Profession *Electricien*
Qualité civile
Domicile *6 Rue des Chaines - Périgueux*
Né le *15 Janvier 1902* à *Périgueux*
Départ' de *Dordogne*
Loge *Les Amis Persévérants et l'Unité de France*
O. de *Périgueux*

MOTIFS
de l'Ajournement ou du Refus
*Ajourné le 3 Janvier 1934
Motifs. Ajourné à l'unanimité
des FF. présents, le 3 Janvier 1934
Elevé dans les écoles cléricales, cette
pour être d'idées rétrogrades.
Sa famille est du reste profondément
Catholique*

GRAND ORIENT DE FRANCE

RÉPERTOIRE
des Ajourrés ou Refusés

Nom *Aubert*
Prénoms *Gaston*
Profession *Retraité de la Ville de Paris*
Qualité civile
Domicile *45 Rue Belgrand, Paris XX*
Né le *17 Janvier 1888* à *Paris*
Départ' de *Saine*
Loge *Etienne Marcel*
O. de *Paris*

MOTIFS
de l'Ajournement ou du Refus
*Ajourné le 16 Décembre 1933
Motifs. Ignorance totale des choses
les plus élémentaires, Nullité totale
Ignorance totale des parties politiques
ne connaissant pas les assurances sociales
ignore ce que veut dire Mutualité*

« dévouement à la République. » En décembre 1924, « Le Contrat Social » ajourna Félix Arnaud, commis d'architecte à Avignon : « Ce profane, qui n'a pas de situation stable, ne pourrait faire face aux charges que lui imposerait notre association. »

Il fallait aussi que le profane présentât de solides garanties politiques, familiales et laïques.

En juin 1927, la Loge « Les Vertus Réunies » ajourna Daniel Alhenc, répétiteur au collège de Vitry-le-François : « Trop peu connu à Vitry-le-François, où il est arrivé récemment. N'a fait jusqu'à présent preuve d'aucune activité dans les milieux laïques et républicains. » Le 10 février 1924, « La Bienfaisance Châlonnaise » avait ajourné Pierre Véry, peintre à Epernay : « N'a encore donné aucun gage sérieux à la cause républicaine et sociale. N'appartient à aucun groupement qui pourrait parler en sa faveur. » En 1926, « Bélisaire » ajournait le docteur Max-Isaac Lebar : « Doute sur ses sentiments républicains. N'a pas rempli son devoir civique lors d'une élection où deux candidats (un républicain et un réactionnaire) s'affrontaient. Le chansonnier Jean Marsac, lui-même, fut ajourné en 1932 par la Loge « Bienfaisance et Progrès », « l'Atelier voulant s'assurer si le profane continuera à professer des sentiments républicains ».

Le profane devait également offrir des garanties « laïques » impeccables et, pour s'informer, les Loges n'hésitaient pas à pénétrer dans le domaine intime de la vie familiale. En 1904, Camille André, courrier auxiliaire de la poste à Mornant, est ajourné par « Les Amis des Hommes » sur un fait décisif : « Fait élever ses enfants dans un orphelinat religieux. » Le 5 février 1904, Gilbert Lebrat, facteur à Paris, fut refusé par « Le Progrès » : Réponses ayant démontré qu'il n'était pas complètement indépendant de ses actes. Sa femme étant atteinte d'un dérangement cérébral (en traitement à la Salpêtrière), il lui fait toutes les concessions imaginables, dans un but humanitaire, cela est certain, pour ne pas la contrarier : première communion, enfants chez les congréganistes, etc. » Le 30 novembre 1910, la Loge « Les Fervents du Progrès » ajourna Edouard Arduser, agent commercial et industriel à Saïgon, pour les raisons suivantes : « Insuffisance dans ses réponses. Manque de caractère et de volonté. N'a pas osé promettre qu'après son admission il abandonnerait toutes pratiques religieuses pour ses enfants. » En 1911, « La Chaîne d'Union » ajourne Constant Auger, préparateur en pharmacie : « Vit dans un milieu familial qui a des opinions religieuses : ses décisions en sont influencées. Il n'a pu prendre l'engagement ferme d'amener les siens à nos idées. » Le 18 mai 1925, « La Solidarité Lyonnaise » ajourna un certain Lartaud : « Ce profane a sa fille, âgée de quinze ans, en pension chez les religieuses. » Le 11 octobre, c'était le profane Lavigne, capitaine d'infanterie, qui était ajourné par « Les Amis de la Vérité » parce qu'il avait paru « trop attaché aux préjugés régissant la société profane et notamment en accompagnant sa femme plusieurs fois par an à l'église catholique ».

Le catholicisme n'était pas seul persécuté ; tous les cultes devaient être proscrits. En 1898, la « Solidarité Fraternelle » ajourna Ernest Laroche, employé de banque à Agen : « Appartient à la religion protestante orthodoxe et pratiquant fidèle de cette religion. » Le même sort attendait Frédéric Acker, commerçant à Hanoi, que la « Fraternité Tonkinoise » ajourna en 1907 pour le seul motif qu'il était « membre d'une société religieuse protestante ». Le 13 mai 1928, la Loge « L'Union du Zaccar » ajourna Mohamed Laskri, instituteur indigène à Miliana : « L'enquête ayant au préalable nettement démontré qu'il n'était pas apte, étant donné son assiduité à suivre le culte musulman. »

Les juifs eux-mêmes, que les Loges accueillaient en si grand nombre, devaient abandonner les pratiques de leur religion. Le 5 février 1936, « L'Etoile Polaire » ajourna Robert Darsa, commerçant à Paris : « Israélite croyant et pratiquant, il poursuivrait ses pratiques religieuses, même après son admission si elle lui avait été accordée. »

Les prêtres détroqués n'étaient même pas automatiquement admis.

En 1905, la Loge « L'Emancipation » ajourna un ancien ecclésiastique nommé Léonce Lapara : « Est resté très cléricale, attaché à ses croyances religieuses. »

D'autres points de vue attiraient encore l'attention des Loges. Elles recueillaient des renseignements nombreux sur la mentalité des candidats, en se faisant

communiquer leurs dossiers au Parquet ou à la Préfecture de Police. Elles redoutaient des scandales où elles pourraient être compromises, mais lorsque l'intéressé avait impunément accumulé une série d'actes malhonnêtes, elles le jugeaient habile et fort. Alors, elles hésitaient peu à l'accueillir. Nous pourrions citer, par exemple, le cas d'un tenancier de cabinets dentaires, dont le dossier était particulièrement chargé, que le Grand-Orient avait repoussé comme « totalement indésirable » au moment où il se débattait et que la Grande Loge recueillit, sans y voir, d'ailleurs, « une recrue de qualité » : « Le Conseil Fédéral a l'impression que le profane n'honorera ni ne déshonorera nos colonnes. »

Les Loges savaient toujours à quoi s'en tenir sur le compte de leurs nouveaux membres ; elles portent la responsabilité totale des escrocs qu'elles ont reçus et aidés et qui furent, en si grand nombre, impliqués dans les scandales les plus retentissants.

Ph. POIRSON.

Dauflard

Nom *Dauflard*

Prénoms *Alphonse Joseph Louis*

Né à *Mirbeau (Nièvre) le 11 X 1885*

Profession *El Rependant de femme*

Centered

Domicile : *Ouvriers, 65, avenue Taine*

Loge mère *Les Amis du Progrès*

O. : de *Paris.*

App. : le

Comp. : le

Mait. : le

Affilié à

ajourné le 26 Juin 1922.

Nullité absolue.

"He sait pas ce que c'est"

"que la République !!!"

Dauflard qui tenait à entrer dans la F. M. a cédé à la pression de ses juges, il apprit ce qu'il fallait répondre à leurs questions et, le 14 janvier 1924, il fut initié à la loge « Les Amis du Progrès ».

LA F. M. ET L'EMPIRE

Au cours des siècles passés, l'Angleterre nous a ravi notre premier Empire colonial. Aujourd'hui, l'Angleterre et l'Amérique — profitant lâchement de nos faiblesses — après nous avoir poussés à la guerre et refusé de nous soutenir pendant le combat, se paient de leurs propres défaites, en nous arrachant, territoire après territoire, ces terres d'Empire chaudes encore du sang de nos conquérants et riches de nos apports moraux et matériels.

Nos conquérants : Jacques Cartier, Montcalm, Dupleix, Mahé de la Bourdonnais, Mgr Pigneau de Béhaine, Cavelier de la Salle, Bugeaud, Francis Garnier, Courbet, Brazza, Faidherbe, le Père de Foucauld, Laperrine, Marchand, Joffre, Gallieni, Lyautéy... nous en oublions... et tous ceux qui, dans quelque coin de terre lointaine, dorment leur dernier sommeil sous une pierre blanche, à l'ombre d'une croix et à l'abri des trois couleurs.

Aux heures tragiques, où le cœur serré, nous assistons, hélas ! impuissants, à la destruction de leur œuvre, leur souvenir devrait être présent dans toutes les mémoires, comme enseignement, comme réconfort, **comme acte de foi en la France qui ne saurait mourir.**

Nos apports moraux et matériels qui font que l'indigène trouve dans notre civilisation, selon l'expression de Maurras, « incomparablement plus qu'il n'apporte » ; cette civilisation forte du savoir général, de l'addition des efforts de toutes nos générations ; faite des industries, des arts, des sciences, des mœurs, des richesses, des doctrines, des qualités acquises, **favorables à la vie de la personne humaine.**

En transmettant **ce capital moral et matériel** que nous avons accumulé, nous avons envers l'indigène beaucoup « plus de devoirs que de droits ». Ces devoirs, nous les avons presque toujours remplis et les bienfaits de notre colonisation ne sont contestés par personne.

Cependant une secte, d'importation étrangère, a bavé sur nos conquérants et s'est élevée dans ses temples contre le principe même de cette colonisation.

La question coloniale a toujours intéressé la F. M., nous en avons des preuves nombreuses.

Les dossiers des enquêtes, que nous dépouillons, nous révèlent que les candidats à l'initiation étaient fréquemment interrogés sur cette matière. Elle était, d'autre part, également débattue dans les tenues des Loges et dans les Convents.

Le Convent de 1928, par exemple, de l'ordre maç. international « Le Droit Humain », a entendu et approuvé un long rapport. Parcourons ce document instructif et édifiant.

Voici d'abord l'appréciation des FF. assemblés, sur nos conquérants :

On présenterait en vain comme des hommes supérieurs les militaires qui risquent leur vie pour l'impérialisme : la mort que l'on risque n'excuse pas celle que l'on donne (1).

Le pionnier ne trouve pas davantage grâce à leurs yeux :

On a fait l'éloge du pionnier, c'est-à-dire du Français qui tout de suite après la conquête par les armes s'improvise ingénieur, commerçant, voire même médecin. On a fait observer que ces hommes épris d'aventures seraient dangereux dans la métropole, tandis que leurs initiatives sont fructueuses aux colonies. Il en serait effectivement ainsi si ces hommes nouveaux, au sens de Claude Farrère, étaient réellement des surhommes, omniscients et animés uniquement du désir de faire le bien. Mais ne nous illusionnons pas, certains de ces « risque-tout » n'ont souvent été que des demi-normaux qui s'expatriaient pour satisfaire sans contrainte leurs passions plus ou moins morbides, ou pour s'enrichir par tous les moyens (2).

Quant au principe même de la colonisation, nous y lions :

Au point de vue moral, il paraît difficilement soutenable que les hommes mettent en tutelle d'autres hommes. **EN DROIT, DONC, ON NE PEUT QUE CONDAMNER LA COLONISATION** (3).

Quant à l'argument de l'intérêt religieux des indigènes avec lequel on prétend justifier la colonisation, nous le négligerons, tant il nous apparaît comme enfantin et puérilement illogique (4).

Condamnons donc sans restrictions toutes les entreprises coloniales comme contraires aux sentiments humanitaires qui nous poussent à souhaiter pour tous les hommes la libre disposition d'eux-mêmes (5).

Et voici les conclusions :

1° La colonisation n'a jamais eu cette origine philanthropique et humanitaire qu'on lui a parfois prêtée ;

2° Elle n'a pas eu pour objet de porter la civilisation par delà les mers à des peuples qui désiraient être libres chez eux. Ces déclarations doivent être considérées comme une erreur ou un mensonge ;

3° La colonisation est d'origine économique et militaire. Elle a pour but d'enrichir certains individus ou certaines collectivités au détriment des indigènes. Elle est le prétexte d'une flotte formidable qui est une lourde charge pour les finances nationales ;

4° Le régime colonial, né de la violence et de l'impérialisme économique, est contraire à l'idéal de paix et de liberté que poursuivent les hommes justes. Nous devons travailler à la disparition d'un tel régime et à l'extension aux races de couleur du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

5° Il est urgent de nous mettre à l'étude immédiate des moyens propres à amener la disparition totale du régime colonial, et de **DECLANCHER PAR LES GROUPES PARLEMENTAIRES UNE CAMPAGNE ANTI-COLONIALE.**

Cette décision devra être communiquée à tous les Congrès des associations relevant du « Droit Humain », afin qu'une décision semblable soit prise par ces dernières et qu'une conférence internationale puisse être convoquée dans le plus bref délai pour coordonner les efforts (6).

(1) Rapport au Convent de 1928, p. 2.

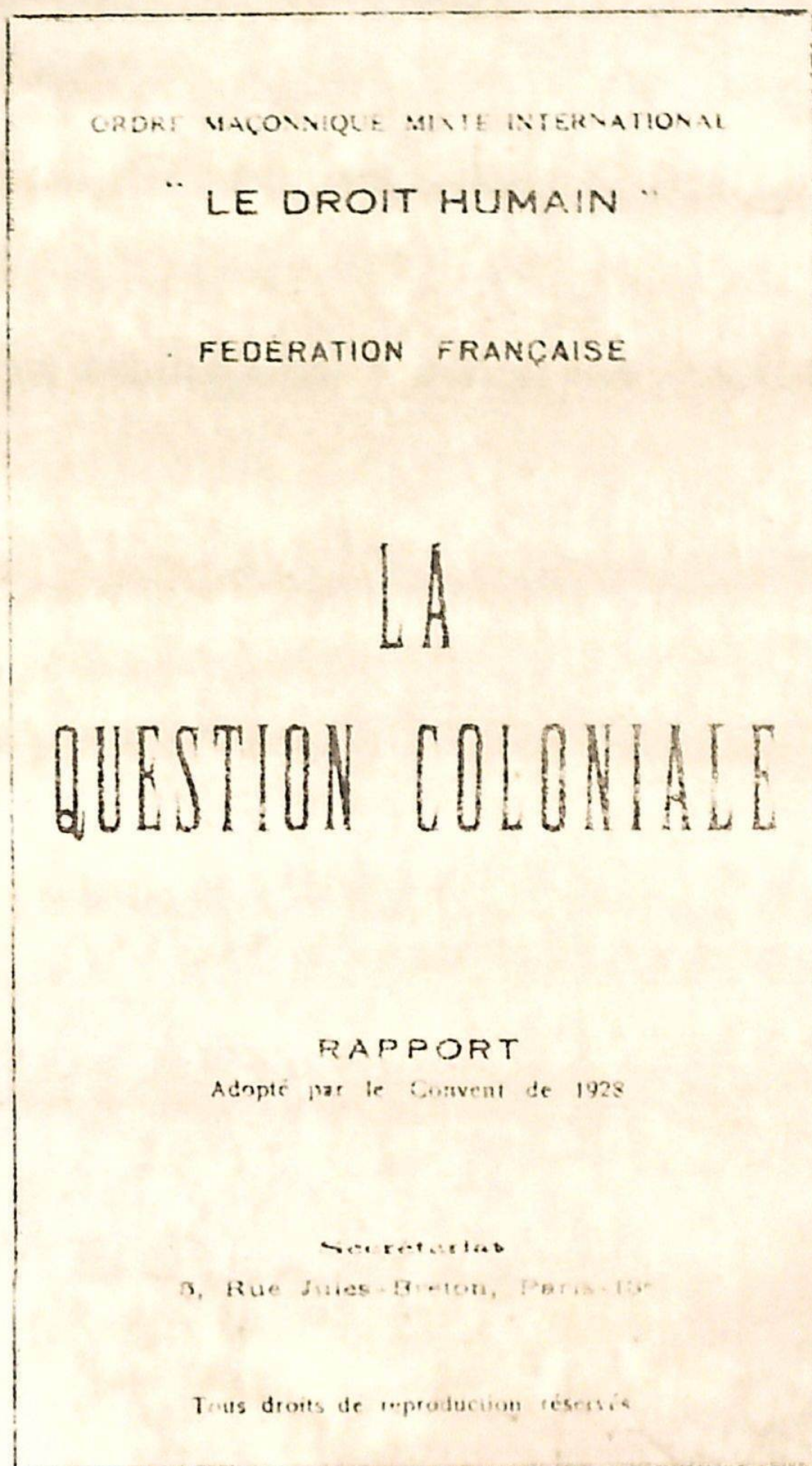
(2) Rapport au Convent de 1928, p. 2.

(3) Rapport au Convent de 1928, p. 1.

(4) Rapport au Convent de 1928, p. 3.

(5) Rapport au Convent de 1928, p. 4.

(6) Rapport au Convent de 1928, p. 4.



Telle était la doctrine de la grande majorité des Loges françaises.

Elle inspirait toute la propagande maçonnique qui, dans nos colonies, tendait à saper a priori l'autorité sous toutes ses formes au nom du « droit », de « l'humanité », de la « liberté » et de « l'égalité ».

Nous connaissons ces mots ronflants et trompeurs

— Faux humanitarisme qui s'appuie sur la prétendue bonté native de l'homme, de cet homme artificiel, fictif, qui n'existe pas sur notre planète, mais dont le modèle invisible n'a été que décrit aux autres hommes, par Rousseau.

— Fausse notion de la Liberté (avec un grand L)

— Non moins fausse notion de la prétendue égalité naturelle des hommes, alors que la société, la civilisation sont nées de l'inégalité. Aucune civilisation, aucune société ne seraient sorties d'êtres égaux entre eux. Des égaux véritables placés dans des conditions égales ou simplement analogues se seraient presque fatalement entre-tués.

Le pathos des Loges fait montre, au surplus, d'une ignorance totale :

De la vie des pays d'outre-mer (ethnographie, géographie, économie, commerce, industrie) ;

De la condition réelle des races de couleur :

Et de la mentalité de l'indigène.

Il faudrait un volume pour réfuter ces erreurs souvent intéressées !

Il convient en effet de noter :

1° Que seule la colonisation française subissait les attaques de la F. M., ce qui rend bien suspects les sentiments « humanitaires » affichés par la secte ;

2° Que l'exclusive formulée par les Loges contre la colonisation était levée quand il s'agissait de « libérer » les indigènes, en leur enseignant les idéologies destructrices chères à la Maçonnerie.

En vérité, les Maçons ne pouvaient tolérer que nos missionnaires vinssent dans le sillage de nos soldats et de nos colons évangéliser les peuples de couleur.

Enregistrons leurs aveux :

Dans son rapport au Convent de la G. L. de France, le Grand Maître adjoindait proclamait :

Pourquoi favoriser aux colonies, par leurs hideux missionnaires, l'établissement de toutes les superstitions dont on (1) poursuit la ruine ailleurs.

Aussi toute la Maçonnerie française s'employait elle à faire fermer les écoles libres et à tarir le recrutement français des missions.

Cependant, quelques frères honnêtes n'avaient pas caché leurs sentiments :

Témoin ces paroles du F. Jacques Cohen :

Jusqu'ici, tout ce qui a été publié comme organisation ou réglementation de l'enseignement aux colonies est théorique. Dans la pratique, il n'y a presque pas d'écoles, et ma franchise, comme l'amour que je professe pour les indigènes, mes congénères, m'oblige à avouer que depuis la laïcisation et la restriction imposée aux écoles confessionnelles, le niveau intellectuel des indigènes a baissé (1).

Témoin ces déclarations du F. Diagne :

L'exemple le plus frappant qui se puisse donner des méthodes actuelles d'enseignement est qu'au Sénégal l'instruction est de beaucoup inférieure à ce qu'elle était il y a vingt ans, au temps des écoles libres (2).

Qu'importe ces affirmations désintéressées, la Maçonnerie, avec sectarisme, poursuivait sa lutte antireligieuse !

Voici ce que déclaraient au Convent du Grand-Orient de France, en 1929, le Souverain Grand Inspecteur général Uhry et le Très Puissant Souverain Grand Commandeur Groussier, président du Conseil de l'Ordre :

— Souvenez-vous, disait Haïm Wolff Uhry, que Poincaré avait dit : « Les missions sont en péril, il faut voter d'urgence la loi. »

Or, les discussions soulevées par les républicains — (lisez F. M.) — ont eu ce résultat que la loi a dormi tranquillement au Sénat.

— Ne la réveillons pas ! interrompit spirituellement (oh ! combien) le Grand Maître Groussier, plaisantant alors qu'il s'agissait de l'avenir de la Patrie.

— Si elles peuvent dormir encore, continua Haïm Wolff Uhry, la Franc-Maçonnerie aura été utile.

Et la loi Poincaré sur les missions fut définitivement étranglée !

C'est ainsi que les Loges :

— Au nom d'un égalitarisme absurde, affaiblissaient tout ce qui pouvait être ordre ou autorité, puisqu'elles déniaient aux colonisateurs le « droit » d'exercer leur « tutelle » ;

(1) C. R. Convent G.-O. 1920 (p. 278).

(2) C. R. Convent G.-O. 1920, p. 280.

— Au nom d'un anticléricalisme de façade qui masquait une véritable haine antireligieuse, essayaient de ruiner les effets civilisateurs de l'esprit chrétien qui engendrait chez les indigènes les mœurs chrétiennes.

Ce faisant — et cela dans nos seules colonies — les Loges trahissaient les intérêts les plus sacrés de la France.

On pourrait dès lors penser que les vertueux Maçons qui condamnaient la colonisation aient tenu à rester en dehors de toutes opérations coloniales. Ce serait bien mal les connaître... Aux colonies, comme dans la métropole, ils se sont révélés de cyniques profiteurs.

Dès que la période initiale de colonisation, la période dite héroïque, celle des combats, celle qui ne laissait que des satisfactions morales, fut close, les Maçons s'abattirent comme des sauterelles sur les possessions françaises conquises par les preux, et cela, pour s'emparer des places et satisfaire leurs appétits.

À la veille de la guerre de 1939, le réseau maç. colonial (voir : « Documents Maçonniques », n° 7, mars 1942, et la carte annexée) comprenait (1) :

- 67 Loges du Grand-Orient,
- 36 Loges de la Grande Loge de France,
- 11 Loges du Droit Humain.

Mais, si l'on veut se faire une idée exacte de l'importance des effectifs de la Maçonnerie coloniale, il faut y ajouter les Maçons qui hantait certaines Loges parisiennes spécialisées, Maçons de qualité, puisqu'il s'agissait de hauts fonctionnaires des ministères, de gouverneurs et de gouverneurs généraux, de membres des conseils d'administration des sociétés d'entreprises coloniales, etc...

C'est dans ces Loges parisiennes notamment :

- Les Inséparables du Progrès,
- France et Colonies,
- L'Émancipation,
- Les Frères Unis Inséparables,
- La Clémentine Amitié, etc...

qu'il faut rechercher le véritable état-major de la maç. coloniale.

Fidèles au principe de la secte que « l'on doit sentir partout et ne la découvrir nulle part », ces « coloniaux » passaient leur existence dans la Métropole — loin de la chaleur écrasante des tropiques, hors de l'atmosphère d'étuve de la forêt équatoriale — ils travaillaient dans le secret de la rue Cadet ou de la rue Puteaux, tiraient les ficelles et, au moindre risque, s'octroyaient la majeure partie des profits.

Parmi les Maçons « coloniaux », une place de choix doit être faite, comme il sied, aux parlementaires.

La Guadeloupe était représentée au Parlement par un sénateur et deux députés ; tous les trois avaient été Francs-Maçons ou l'étaient encore en 1940 :

- MM. Henry Bérenger, sénateur ;
- Gratien Candace, député (exclu en 1936) ;
- Maurice Satineau, député.

À la Martinique : un sénateur et deux députés ; les deux députés appartiennent à la secte :

- MM. Victor Sévère ;
- Joseph Lagrosillière.

À la Guyane, un seul député : le « dignitaire » Gaston Monnerville (30^e).

Le Sénégal a été longtemps représenté par un Franc-Maçon de marque : Blaise Diagne, qui fut membre du Conseil de l'Ordre.

À la Réunion, même situation qu'à la Guadeloupe. L'unique sénateur et les deux députés sont ou ont appartenu à la secte :

- MM. Léonus Bernard, sénateur,
- Lucien Gasparin, député (exclu en 1921),
- Auguste Brunet, député.

Dans l'Inde : M. Le Moignic avait appartenu à la Franc-Maçonnerie (démissionnaire en 1905).

En Algérie : le sénateur Paul Cuttoli (démissionnaire), et les députés Marcel Régis, d'Alger ; Marius Dubois, d'Oran ; Emile Morinaud (exclu), de Constantine, avaient appartenu à la F. M. ou l'étaient encore en 1940.

Ainsi, la représentation parlementaire coloniale, sauf quelques rares exceptions, était entièrement maçonnisée.

Pour être juste, on doit noter que certains élus qui ne s'étaient affiliés aux Loges que pour assurer leur élection, démissionnèrent ou furent exclus pour n'avoir pas voulu

GRAND ORIENT DE FRANCE

O. de NANTES, le 6 Avril 1903.

VŒU

Tendant à chasser les Congrégations religieuses de nos possessions d'outre-mer

La R. L., après en avoir délibéré, a émis le vœu suivant :

Considérant que par mesure de salubrité morale et de sécurité publique, la France rejette de son sein toutes les congrégations religieuses ;

Que toute conquête coloniale nous impose des obligations morales à l'égard des nouveaux sujets que nous rangeons de force sous le drapeau de la France ;

Que de ce fait il n'est pas admissible que nous empoisonnions moralement nos sujets nouveaux, alors que nous cherchons à libérer le cerveau français de la stupidité du dogme ;

Qu'il est regrettable que nos possessions d'outre-mer n'aient pas été comprises dans la mesure de salubrité qui a été prise en France à l'égard des congrégations ;

Que ces congrégations sont parfaitement inutiles en ce qui concerne l'influence française et la moralisation des indigènes et qu'elles sont même nuisibles pour la diffusion de la langue ;

Qu'elles sont au contraire nuisibles toujours et partout en ce qui concerne l'administration et la politique à suivre dans nos colonies, et qu'elles nuisent encore par une concurrence déloyale au commerce et à l'industrie, ce au détriment des colons européens et des indigènes ;

Qu'elles constituent par leur action préjudiciable sur l'esprit de beaucoup de hauts fonctionnaires coloniaux un ferment permanent de graves discordes entre les différents rangs administratifs, ce au détriment de l'action bienfaisante de l'Administration à l'égard des indigènes ;

Que les congrégations prédatrices et enseignantes sont partout onéreuses et nuisent par dans beaucoup de circonstances à l'empêcher des meilleurs biens territoriaux ou autres, ce au détriment des indigènes ;

Que si nous leur laissons prendre racine dans nos possessions d'outre-mer, il nous faudra dans quelque temps faire d'assez pénibles efforts que ceux que nous venons d'accomplir en France, pour les débarrasser.

LEMET LE VŒU :

Que les congrégations soient chassées de toutes les colonies françaises.

ET DECIDE :

Que la présente proposition sera transmise à l'étude de nos SS. Cb. les loges affiliées pour y être étudiées avant d'être présentées au convent de 1903.

Par nos honorables Voeux :

L'Orateur : SENERS. Le Vice : SALIÈRES. Le Secrétaire : GUIHARD.

(1) Afrique du Nord comprise : Maroc, Algérie, Tunisie.

exécuter certains points du programme maçonnique, notamment en matière religieuse. Tel fut le cas du député Candace.

Les parlementaires étaient les principaux bénéficiaires du régime déchu ; ils étaient en même temps les grands dispensateurs des faveurs de toutes sortes : nominations aux postes en vue, avancements, distinctions honorifiques, etc.

Doit-on être surpris, dans ces conditions, si les postes les plus enviés, notamment ceux de directeurs aux ministères, de gouverneurs généraux et de gouverneurs étaient confiés à des Maçons ?

Les conséquences de cet état de choses étaient désastreuses. En effet, le gouverneur qui devait sa nomination à l'intervention d'un parlementaire F. M. ne pouvait, par la suite, dans l'exercice de ses hautes fonctions, qu'accueillir favorablement les requêtes de ce même parlementaire dont il était devenu l'obligé. Ainsi s'établissait un courant et un contre-courant de favoritisme mortels pour le moral français.

Ce noyautage maç. était si étendu que cette situation, malgré les démissions d'office prononcées — contre les seuls dignitaires maçons — en application de la législation sur les sociétés secrètes, est loin d'être éclaircie même en 1943,

A . N . E . S . L . A . D . G . O . D . F .

BUREAU DES CONGRÈS

DES LOGES DES COLONIES & DE L'ÉTRANGER

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX

DE LA RÉUNION PLENIÈRE

du 23 Septembre 1936

des Délégués au Convent

des

LOGES DE L'ÉTRANGER, DES COLONIES

& DE L'AFRIQUE DU NORD

et du

Banquet du 25 Septembre 1936

1936

plus de deux ans après l'accession au pouvoir d'un gouvernement national.

Actuellement, au Ministère des Colonies, la Direction du Personnel et celle des Affaires Politiques ont encore à leur tête deux authentiques maçons, les FF. Saunière et Gaston Joseph !

Les activités de la maçonnerie coloniale sont attestées par les comptes rendus des travaux du bureau des congrès des loges coloniales qui réunissent, chaque année, à Paris, les délégués coloniaux au Convent.

Voici, à titre d'exemple, un extrait du rapport de l'année 1936 (pages 2 et 3) :

Nous avons enregistré, d'autre part, avec un bien vif plaisir, la nomination au poste de Gouverneur général de l'Algérie, de notre F. Lebeau et à celui de l'A. O. F. de notre F. de Coppet, ainsi que la promotion au grade de gouverneur des colonies et la désignation au poste de secrétaire général du Gouvernement général de l'A. E. F. de notre excellent F. Parisot, qui seconde activement notre F., le gouverneur général Reste, dans son œuvre de civilisation de la colonie. Nos FF. de Brazzaville sont particulièrement favorisés et nous les en félicitons bien affectueusement.

Nos FF. de Madagascar et de l'A. O. F. nous ont fait savoir qu'ils se réjouissent de la nomination du F. de Coppet dans ce dernier groupement de colonies : les premiers ont tenu à rappeler que le nouveau gouverneur général appartient à l'Orient de Madagascar depuis plus de dix-sept ans et ceux de l'A. O. F. attendent de lui et de son entourage le développement des mesures et institutions libérales dont les principes et la propagation font la force et la grandeur de notre œuvre.

Nous exprimons enfin nos respectueuses félicitations au ministre des Colonies pour l'heureuse décision qu'il vient de prendre d'appeler aux fonctions de directeur des Services économiques de son département notre excellent F. l'inspecteur général des Colonies Louis Mérat, économiste de valeur, auteur d'une très importante et très savante étude sur les moyens à employer « Pour sauver le meilleur du capitalisme ». Ce choix nous procure la plus légitime satisfaction, car, indépendamment de sa compétence particulière pour les difficiles et délicates questions relevant désormais de ses attributions, notre F. Mérat est un maçon actif, dévoué et convaincu.

Ajoutons que le président du bureau de ce Congrès des loges coloniales était un israélite allogène, né en Suisse, répondant au nom de Zivy Jules, membre du Conseil de l'Ordre, 33^e degré, exerçant la profession de commissionnaire exportateur à Paris où il habitait, 2, rue Edmond-About. Ce Juif — dignitaire de marque de la maçonnerie — vénérable de la Loge l'Etoile Polaire à Paris et affilié à la Loge Les Pyramides d'Égypte à Alexandrie, était, de surcroît, un farouche anticlérical. Au banquet de clôture des travaux du bureau des loges coloniales du 25 septembre 1936, il s'écriait :

Contrairement à ce que disait Gambetta, l'anticléricalisme doit être un article d'exportation ; il en est de même de l'antifascisme (1).

Enfin, le vice-président du même Congrès était le Juif Daltroff, 33^e degré, membre du Conseil de l'Ordre, cousin du Juif Alexandre Israël, sénateur de l'Aube et collaborateur intime du Maçon sans tablier Edouard Herriot.

Pour donner une idée de l'importance des positions occupées par la Maçonnerie dans nos colonies, nous donnons, ci-après, une liste des FF. ayant exercé de hautes fonctions coloniales de 1920 à 1940 :

(1) Compte rendu du Convent de 1936, p. 17.

3003. TONKIN — Hanoï - Loge Maçonnique



GOUVERNEURS GÉNÉRAUX

- | | | | |
|--|--|--|--|
| 1. DE COPPET Marcel
ex-gouverneur général de l'A. O. F. et de Madagascar. | Inséparable du « Progrès de Paris » et « France Australe de Tananarive » (G.-O.). | 5. STEEG, ex-résident général au Maroc. | |
| 2. LEBEAU Jacques, ex-gouverneur général de l'Algérie. | Membre de la Loge « La Clémence Amitié », Orient de Paris (G.-O.). | 6. VARENNE Alexandre, ex-gouverneur général de l'Indochine. | Initié en 1906 aux « Rénovateurs », Paris (G.-O.), honoraire en 1935, membre de la Loge « La Fraternité Tonkinoise », Or. d'Hanoï. |
| 3. PEYROUTON Marcel, ex-résident général en Tunisie. | Membre de la Loge « L'Action de Paris » (G.-O.) et du chap. « Nouvelle Carthage de Tunis », démission en 1928, définitive en 1934. | 7. VIOLLETTE Maurice, ex-gouverneur général de l'Algérie. | Membre Loge « Bienfaisance et Progrès », Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre vénérable de la Loge « Les Enfants de Rabelais », Or. de Chinon. |
| 4. RESTE Joseph, ex-gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française. | Membre de la Loge « L'Aurore du Congo » de Brazzaville, vénérable en 1922, affilié à la « Parfaite Union de Marseille ». | 8. CARDE Jules, ex-gouverneur général de l'A. O. F. et de l'Algérie. | Membre des Loges « France et Colonies » et « Inséparable du Progrès » (G.-O.), de Paris, radié en 1938. |



VARENNE



PEYROUTON

GOUVERNEURS F.: M.:

Centered



VIOLETTE



CARDE

GOUVERNEURS ET RÉSIDENTS SUPÉRIEURS

- | | | | |
|--|--|---|--|
| 1. BLACHER Louis-Placide, ex-gouverneur de la Guinée. | Membre de la Loge « Pythagore » de Paris (G.-O.), radié en 1934. | 8. MONTAGNE Michel-Lucien, ex-gouverneur du Togo. | Membre de la Loge « France Australe », orateur en 1927, délégué au Convent en 1931. |
| 2. BOURGINE Léon, ex-gouverneur de la Côte-d'Ivoire. | Loge « France et Colonies », Paris, et « Avenir du Sénégal » à Dakar (G.-O.), radié en 1934. | 9. FOUSSET Louis-Jacques, ex-gouverneur du Soudan. | Membre de la Loge « L'Emancipation » de Paris. |
| 3. BRASSAT - LAPEYRIERE Pierre-Henri, ex-gouverneur des Colonies. | Membre de la Loge « Les Amis Persévérants » et « L'Etoile de Vézère Réunis » de Périgueux (G.-O.). | 10. FOURNIER René-Victor, ex-gouverneur des Colonies. | Membre de la Loge « France et Colonies » (G.-O.), Paris, affilié à la Loge « Bélisaire » d'Alger. |
| 4. CHOT-PLASSOT Robert, gouverneur de la Guyane (en activité). | L. « France Australe » de Tananarive et de « L'Etoile de l'Avenir » de Paris (G.-O.), surveillant en 1932-1933 à « L'Etoile de l'Avenir ». | 11. PARISOT Georges-Hubert, gouverneur du Sénégal et ex-directeur administratif du cabinet de M. Jeanneney (en activité). | Membre des Loges « Les Cœurs Unis » de Vesoul et « La République » de Paris, membre du comité d'administration de la L. en 1935. |
| 5. DELPECH Léonce, ex-gouverneur du Togo. | Membre de la Loge « Aurore du Congo » de Brazzaville (G.-O.), délégué au congrès des colonies en 1938, rapporteur de l'organisation des Loisirs. | 12. TELLE Emile-Edouard-Léon, gouverneur des Colonies en retraite. | Membre de la Loge « Les Inséparables du Progrès » de Paris, orateur en 1932, affilié à la Loge « Mont Gambon » de Compiègne. |
| 6. DURAND Oswald, gouverneur - directeur administratif du cabinet du Président de la République. | Membre de la Loge « L'Action Sociale » de Béziers et du chapitre « Réunion des Amis Choisis » de Béziers. | 13. WINTREBERG Henri-Edouard, résident supérieur en retraite. | Membre du chapitre « La Fraternité Tonkinoise ». |
| 7. EBOUE Félix, ex-gouverneur du Tchad et de la Guadeloupe. | Membre du chapitre « La France Equatoriale ». | 14. CHAPON - BESSAC Pierre, ex-gouverneur de la Côte des Somalis à Djibouti. | Membre de la Loge « France et Colonies », radié en 1936. |
| | | 15. POIRET Georges, ex-gouverneur de la Guinée. | Membre de la Loge « France et Colonies ». |

HAUTS FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

- | | | | |
|---|--|--|--|
| 1. MERAT Louis, inspecteur général des colonies, ex-directeur des affaires économiques, démis d'office. | Membre de la Loge « L'Amitié » de Paris et du chap. « L'Avenir » de Paris. | 3. SAUNIERE Maurice, directeur du personnel au Ministère des Colonies (en activité en 1943). | Membre de la Loge « Les Inséparables du Progrès » de Paris. |
| 2. JOSEPH Gaston, directeur des affaires politiques au Ministère des Colonies (en activité en 1943). | Membre de la Loge « L'Emancipation » de Paris. | 4. CAZAUX Jacques-Valentin, ex-directeur des finances de l'A. E. F., inspecteur général des Colonies, relevé de ses fonctions. | Membre de la Loge « La France Australe » à Tananarive, affilié à la Loge « L'Emancipation ». |

DELEGUES ELUS DES COLONIES

BUI QUANG CHIEU (ou **RONI**). Représentant les populations autochtones de la Cochinchine, membre de la Loge « France Colonies » de Paris.

DELMONT Alcide, délégué élu de la Côte-d'Ivoire, ancien député de la Martinique. L. « Frères Unis Inséparables », Orient de Paris, vénérable en 1920, radié en 1934.

VALENT Jean-Louis, ex-délégué élu de la Côte-d'Ivoire. Membre « France et Colonies » de Paris et de « L'Etoile Occidentale » de Dakar, orateur au Congrès des Loges coloniales en 1927, 1928, 1929, 1930, 1931 et 1933, radié en 1934.

BOUSSENOT G., délégué de Madagascar (Ouest) Fiche N. A. — **FERACCI Jean-Baptiste**, Vice-président de la Chambre de commerce de Konakry, délégué élu de la Guinée.

Cette liste, d'ailleurs fort incomplète, donne une idée du filet à mailles serrées que la Maçonnerie avait jeté sur nos colonies, surtout si l'on considère que le réseau de son influence s'étendait à tous les corps administratifs et militaires, au commerce, à l'industrie et même, quoique faiblement, au monde des planteurs.

Il est intéressant de préciser, en outre, que les corps administratifs les plus gangrenés étaient ceux-là mêmes (P. T. T., Chemins de fer, Travaux publics, Enseignement) qui, dans les gouvernements dits « de gauche », ne cessaient de présenter des revendications, de formuler des menaces de grève et réclamaient « les Soviets partout » !

D'autres corps, pour être moins noyautés, comprenaient cependant, en proportions variables, des individus qui ne cachaient pas leurs opinions marxistes : administrateurs des colonies (corps d'autorité !), services généraux d'administration, magistrature, douanes, etc.

Enfin, l'armée elle-même comptait dans ses rangs de nombreux initiés.

La Direction des troupes coloniales au Ministère de la Guerre (8^e Direction) a toujours abrité des F. V. M. ou des maçonisants notoires, tels que le général Bühner ; des chefs de bureau : Boschetti, Sévin ; des rédacteurs, commis de bureau et secrétaires (Gallien), etc. Tous les militaires coloniaux n'oublient pas que les bonnes colonies étaient pour les F. V. tandis que les autres allaient dans les pays malsains.

On sait que la hiérarchie maçonnique était établie de façon telle qu'elle était une « contre-hiérarchie » des autorités légalement constituées, si bien que des chefs de colonies, des administrateurs qui sont les représentants du pouvoir central, recevaient des directives maç. de FF. V. qui, fréquemment, se trouvaient être leurs subordonnés.

Un gouverneur, aujourd'hui décédé, d'une colonie africaine, s'est ainsi trouvé être d'un degré inférieur au chef du service des P. T. T. de la colonie qu'il administrait. Ce dernier, qui ouvrait au « cabinet noir » la correspondance privée des fonctionnaires, faisait son rapport au gouverneur, mais lui indiquait en même temps, sa conduite à tenir vis-à-vis de ceux-ci, notamment au moment des propositions pour l'avancement. Et des faits semblables se reproduisaient à tous les échelons, dans tous les postes où deux FF. V. se trouvaient ensemble en service.

Bien que près de trente mois déjà se soient écoulés depuis la dissolution des sociétés secrètes, à la veille de l'envahissement de l'Afrique du Nord par les Anglo-Saxons, la F. V.

coloniale n'avait guère perdu de sa puissance. Les fonctionnaires étaient toujours « fichés » (dans les mémoires seulement peut-être) et les avancements étaient trop souvent accordés dans les mêmes conditions qu'auparavant !

Nous avons démontré que la F. V. M. — bien qu'adversaire déclarée de la colonisation — avait mis la main sur des postes coloniaux importants.

On pourrait de même démontrer que, dans la métropole comme dans l'empire, la F. V. M. :

— a soutenu les intérêts du capitalisme international au détriment de ceux des colons installés outre-mer ;

— n'a jamais défendu les intérêts nationaux dans les négociations des traités de commerce ;

— a facilité l'installation de nombreuses sociétés étrangères (anglaises surtout) qui concurrençaient gravement l'industrie et le commerce français.

Glanons, par exemple, dans le Bulletin d'Information anti-maçonnique du 4 avril 1942, n° 13, cette information :

La F. V. M. et le Transsaharien. — Dès le lendemain de la défaite, le gouvernement du Maréchal Pétain a entrepris et réalisé cette œuvre monumentale et de première utilité qu'est le Transsaharien.

Depuis longtemps déjà des Français avisés réclamaient la construction de ce chemin de fer.

On ne s'expliquait pas pourquoi, de projets en projets, cette réalisation était différée.

Nous avons trouvé la réponse dans Le Bulletin Hebdomadaire des Loges de la Région Parisienne du 13 janvier 1924.

Les Loges : France et Colonies et Inséparables du Progrès, tenaient le 16 janvier une tenue, 16, rue Cadet, avec le F. V. Georges Barthélémy, député du Pas-de-Calais, délégué au Conseil Supérieur des Colonies, sur ce thème : Pourquoi nous sommes contre le Transsaharien ?

Ainsi, la Maçonnerie était contre le Transsaharien. Voilà qui explique bien des choses.

Mais quels intérêts de haute banque judéo-anglais étaient donc menacés ?

— a favorisé, enfin, le vote de lois, la signature d'instructions ministérielles ou de directives à tendance dénagogique interdisant un développement rationnel et rapide des colonies françaises, cela au grand profit des colonies étrangères concurrentes (anglaises et hollandaises).

La défaite — cette défaite dans laquelle ils portent une si lourde responsabilité — n'a rien appris aux fils de la Veuve. Depuis l'armistice, les FF. V. de la métropole, comme ceux

des colonies, sont restés attachés aux mêmes idéologies mortelles, ils sont restés préoccupés des mêmes intérêts, ils continuent de servir les mêmes maîtres, leurs maîtres anglo-saxons.

Le Maréchal, Chef de l'Etat, a fait prononcer la dissolution des sociétés secrètes. Les Maçons ne lui ont pas pardonné cette mesure de salut public.

Société secrète, la F. . M. . est devenue plus secrète encore depuis 1940, c'est-à-dire que ses membres ont pris plus de précaution pour se réunir, sans pour cela ralentir leurs activités. Celles-ci ont été d'autant plus efficaces aux colonies que les gouverneurs généraux, les gouverneurs, les administrateurs et les fonctionnaires, étaient presque tous Maçons ou maçonnisants. Ils ont favorisé leurs manœuvres ou ils ont fermé les yeux sur les agissements de leurs frères.

Et les Loges — comme les Juifs — ont de pair préparé leur revanche !

Ainsi qu'en Espagne, la judéo-maçonnerie a aidé à la désagrégation — au profit de l'étranger — de l'Empire espagnol, ainsi, chez nous, elle a fourni des cadres au « gaulisme », avant de préparer la « livraison » de notre Afrique du Nord aux Américains, qui n'auraient pu y prendre pied si sa défense n'avait été, au préalable, neutralisée dans tous les domaines.

En débarquant sur le sol africain, les soldats du Nouveau Monde étaient porteurs d'un message du F. . Roosevelt qui saluait les Français, au nom du sacré ternaire maç. . : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

De même qu'en 1918, les déclarations du F. . Wilson — qui venait nous faire perdre la paix — furent accueillies par les batteries d'allégresse des Loges, de même les termes spécifiquement maçonniques de ce message ont dû susciter l'enthousiasme des frères coloniaux.

Puis, dès que nos territoires furent « donnés » l'envahisseur, celui-ci remerciait ceux qui furent parmi les premiers artisans de cette trahison. Il rapportait les mesures prises contre les Juifs, celles édictées contre la F. . M. . Et... l'on entendait reparler des FF. . Chautemps, Peyrouton, Pierre Cot. Les gros gibiers maçonniques se faisaient une fois de plus les valets de l'étranger.

C'est dans la norme ! et nombreux étaient ceux qui prévoyaient ces trahisons, que des exécutions opérées en temps opportun eussent pu éviter.

Combien plus douloureuses encore nous apparaissent les inconcevables défections de certains grands chefs militaires...

Huit jours avant les débarquements américains en Afrique du Nord, un vénérable confiait, à peu près en ces termes, à un de nos collaborateurs de province :

« Avant peu, vous verrez changer de camp la personnalité qui touche de plus près le Maréchal ».

Les attaches de l'ex-amiral Darlan avec la judéo-maçonnerie sont certaines ; avec les Juifs, par la juive Suzanne Crémieux, épouse Schreiber, avec les Maçons par son père. Lui-même, membre du Rotary-Club — association de naissance et de direction américaine très infiltrée par la Maç. . — est considérée par de nombreux frères comme ayant été initié.

Nous n'avons, jusqu'ici, trouvé aucune preuve formelle le confirmant.

Le 18 février 1935, sur une question de la G. . L. ., le chef du secrétariat répondait que le nom de M. Darlan ne figurait pas au répertoire du G. . O. . de France.

En revanche, nous possédons, dans les archives, une lettre du F. . Biancheri, de Toulon, (Loge « Les Frères Ecosais » G. . L. .) en date du 20 décembre 1935, intervenant en faveur du frère Ravello, dessinateur mécanicien à l'Arsenal :



Document prophétique ! (Le F. . Juif Bernard Lecache est, par la volonté de Darlan, directeur du plus grand quotidien d'Algérie).

« C'est pour cela que je m'adresse à vous, mon T. . C. . F. ., afin d'arriver à un résultat qui me fait aucun doute si nos FF. . bien placés pour cela voulaient s'en occuper. Je veux parler DE NOS FF. . DARLAN ET VIOLETTE. »

Maçon ou non, l'ex-amiral Darlan, en violation formelle de la mission qu'il avait reçue de M. le Maréchal, a rendu sans combattre Alger aux Américains.

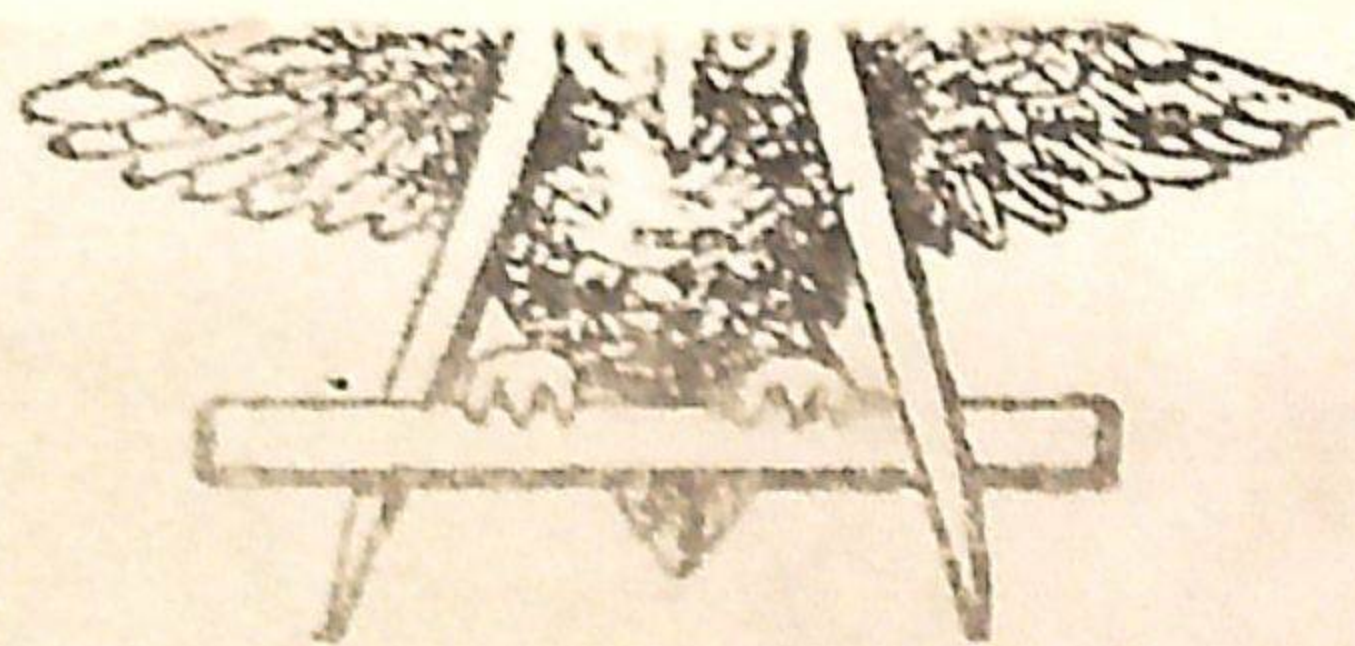
De son côté, l'ex-général Giraud, déchirant les promesses écrites qu'il avait faites au Chef de l'Etat, a entraîné dans la dissidence nombre d'officiers français qui ont foulé aux pieds les serments de fidélité qu'ils avaient prêtés.

Quels que soient les sentiments qui aient pu les pousser dans la voie de la trahison, leur reniement est contraire à toutes les traditions de l'armée française.

Tous les Français, qui sont justement fiers de ces traditions, ne sauraient excuser ces lâchetés et veulent, plus que jamais, se souvenir que rien de grand ne saurait être construit hors de la loyauté et de l'honneur.

C'est pourquoi ils demandent que soient cloués au pilori les Juifs, les Maçons et les officiers félons qui, inconsciemment ou non, leur ont servi de complices... et ils réclament que soient publiés — en un tableau d'honneur — les noms des héroïques officiers, soldats, marins, aviateurs, qui en restant fidèles, ont sauvé, à Casablanca et à Oran, l'honneur du drapeau !

J. DE BOISTEL.



LE F.F. BROSSOLETTE

Speaker de la Radio anglaise

Il est certains Français qui ont, pour nos efforts, un grand mépris. Nous sommes des « excités », assoiffés de cléricales vengeances, et empêchant l'union sereine et confiante de tous les citoyens par le rappel de divisions anciennes et tristement périmées. C'est la thèse de ces hauts personnages qui ayant, eux-mêmes, joué fort longtemps ces jeux anciens et s'étant bien compromis autrefois, recherchent avec ardeur une clientèle de rechange.

Une telle propagande, faite à profusion, a pu ébranler les convictions de braves gens qui se demandent où en est sinon la Révolution Nationale, du moins la ligne générale de la pensée du Maréchal Pétain, Chef de l'Etat. Des paroles non équivoques, des ordres formels, des rappels incessants ont précisé à maintes reprises la volonté du Maréchal de France. Fin avril 1943, parlant à sa milice, le Chef de l'Etat lui a confié le soin de « mener la lutte contre les forces occultes » ; tout le monde a compris, sauf les aveugles et les sourds, qu'il s'agissait de la Franc-Maçonnerie, de la juiverie et du terrorisme communiste. Car ces trois ont partie liée : ce sont les doigts d'une même main, n'en déplaise à certains politiciens.

La maçonnerie, frappée par des lois précises, n'a pas été abattue, les petits F.F. ont été frappés dans la mesure où ils ont été sans appui, ni recommandations. Les autres continuent à vivre administrativement et sourient quand on leur parle des décrets qui les frappent. Et tout ceci prouve d'abord une chose : la franc-maçonnerie était et est encore plus forte qu'on ne la cru et l'impuissance de la Révolution Nationale à l'abattre réellement en est la preuve. Les Sociétés Secrètes ont poussé la France à un tel point que personne n'oser plus toucher à cette bâtisse, de peur qu'elle ne s'écroule sous les décombres. Le silence que l'on fait actuellement autour de la Franc-Maçonnerie démontre la puissance de celle-ci ; la protection qui couvre ses membres, le nombre de ses adhérents, la discrétion qui entoure ses travaux démontre l'urgence absolue et la nécessité profonde de reprendre le problème par la base.

La Franc-Maçonnerie, agent de l'étranger ? Les exemples

abondent mais on ne les voit point où, plutôt, on ne veut pas les voir. Quand les spécialistes parlent de la S.D.N., des Loges anglaises en France, des rapports étroits des agents de l'Intelligence Service avec certains Maçons, du lien réel et matériel qui a existé entre les Anglo-Américains et les Maçons d'Afrique du Nord, on leur rit au nez, on ne veut pas les croire, on les traite de mauvais Français, semeurs de discorde. Que l'on me permette d'apporter deux exemples.

Le premier sera l'entrefilet suivant paru dans un journal de Tanger, le 21 avril dernier :

A Alger a eu lieu une assemblée générale de francs-maçons où l'on discuta de la réintégration ordonnée par Giraud et les autorités anglo-américaines d'occupation, de tous les membres de sociétés secrètes dans leurs précédentes fonctions.

Centered **L'assemblée du Grand Orient à Alger a envoyé à Roosevelt, pour le remercier de l'abrogation des lois d'interdiction, un message lui exprimant son fidèle dévouement et a élevé en même temps une violente accusation contre l'ex-général Giraud qui n'abrogea les lois antijuives et antimaçonniques que sur l'ordre du gouvernement américain.**

Des délégués de loges sud-africaines, égyptiennes, palestiniennes et ibéro-américaines participaient à cette assemblée.

Quelle hâte de reconstituer les Loges ! Il fallait une urgence réelle pour que le traître Giraud, sans attendre même la réorganisation économique de l'Afrique du Nord, abrogeât les lois du Maréchal Pétain sur les Sociétés Secrètes. Et quelle importance cette reconstitution des Loges maçonniques n'avait-elle pas pour que des délégués d'Egypte, de Palestine, d'Amérique du Sud participassent à cet événement ! Notons l'envoi du télé message à une table F.F. Roosevelt, grand maître de la belle franc-maçonnerie d'affaires anglo-américaine. N'y a-t-il pas là l'aveu du rôle primordial, bien que secret, que doit jouer la Franc-Maçonnerie dans les plans futurs de la démocratie universelle ? La guerre actuelle est une guerre juive ; c'est au même titre une guerre capitaliste et maçonnique.

Le second exemple sera le F.F. Pierre Brossolette, journaliste de profession, maçon militant, animateur du « Front Populaire » et grand ami des Léon Blum, Buré, Pertinax, Péri et Tabouis. Pierre Brossolette débuta en 1927 au «*Très Maçonnique Quotidien*» ; il collabora jusqu'à la guerre au Popu-

laire dont il tenait la rubrique de la politique étrangère ; il était aussi attaché à la radio-diffusion nationale où sa façon de présenter les événements n'était pas sans exaspérer les auditeurs. À ses heures perdues, il fabriquait des manuels scolaires ; de méchantes langues ajoutent qu'il les faisait même écrire par des nègres. Le bon et brave journal *Excelsior* de la tribu des Dupuy, l'abrita paternellement dans sa rédaction pendant longtemps. Enfin, Pierre Brossolette se fit initier en 1928 à la Loge **Emile-Zola**, de la **Grande Loge de France** ; le 26 juin 1928, il était maître maçon. Il en fut dignitaire en 1936, cumulant les fonctions de député de Loge et de premier surveillant. En novembre 1936, il demandait son affiliation à une Loge de Troyes du **Grand Orient de France : l'Aurore Sociale**. Il fut également conférencier en Loge : il traita de la « situation ministérielle » en 1930 et de « la politique générale et la situation extérieure » en juin 1939. En somme, le parfait maçon, discret, disert, ne grimpant pas trop haut, utilisant la maçonnerie comme il sied de le faire et la servant comme tout F. . doit le faire.

Brossolette est un des grands responsables de la guerre de 1940 ; ses articles dans le *Populaire* sur la politique étrangère française rallièrent peu à peu la masse pacifiste et antimilitariste des socialistes à l'idée de la guerre sainte contre le fascisme. Nous avons là, sur le fait, l'action d'un maçon travaillant les masses populaires françaises pour les amener aux croisades belliqueuses contre l'hitlérisme et les régimes de dictature. Pendant les mois qui précédèrent la guerre, ses articles sont des appels à l'incendie ; en voici quelques extraits :

Ceux qui ont signé les scandaleux accords Bérard-Jordana ont fait jouer à notre pays le plus ridicule et le plus désagréable des rôles de dupes (11 mai 1939).

Le sentiment public, que certaines campagnes avaient profondément entamé au moment de Munich, s'est redressé en France et en Angleterre. La Pologne est plus forte que n'était la Tchécoslovaquie (12 mai 1939).

La méthode de fermeté commence à payer (16 mai 1939).

Les pays nordiques ont décliné l'offre de pacte de non-agression faite à chacun d'eux par l'Allemagne. Les Démocraties ne leur marchandent certainement pas leur reconnaissance (18 mai 1939).

Le bloc militaire italo-allemand a sans doute achevé de se souder hier. Ne nous laissons pas exagérément émouvoir par la conclusion de cette alliance (23 mai 1939).

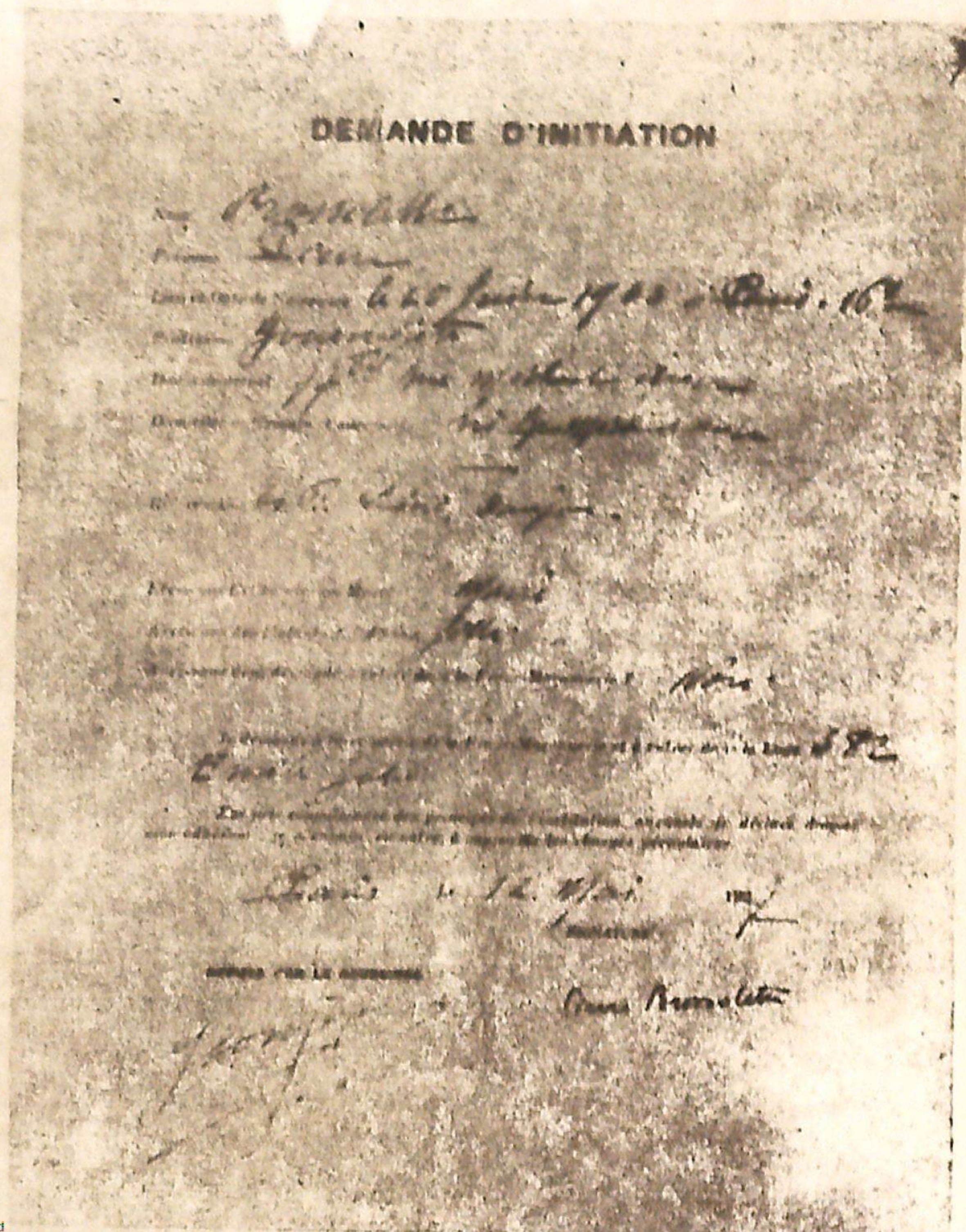
Le Japon, si provocant qu'il se montre, n'est pas dans une situation telle qu'il puisse s'exposer à une nouvelle guerre avec qui que ce soit. Londres devrait donc pouvoir jouer et gagner à coup sûr. (16 juin 1939).

Si la guerre éclatait en Europe, il ne se passerait pas trois semaines avant qu'une aide matérielle sans limite soit accordée par l'Amérique aux Démocraties. Son appui ne nous ferait donc pas défaut pour défendre notre liberté et notre vie (2 juillet 1939).

Majorque a été transformée par les Italiens en une formidable base aérienne (16 juillet 1939).

Déjà, au temps de la guerre des Rouges, il exigeait la fourniture d'armes et de ravitaillement aux bolcheviks contre les nationaux espagnols. Ce « va-t-en-guerre » antifasciste fut l'interprète des volontés maçonniques internationales.

La défaite de 1940 ramène le F. . Brossolette à Paris ;



que fit notre maçon ? Il racheta à un juif une librairie, rue de la Pompe, et commença du bon travail de gaullisme maçonnique. Sa librairie devint un lieu de conspiration contre le Maréchal Pétain et son gouvernement. Ce maçon faisant appel à la chaîne de tous les maçons, comme dans la chanson, créa un centre de renseignements pour les agents de l'Intelligence Service et du gaullisme. Socialistes S.F.I.O., maçons haineux, agents communistes fréquentèrent la librairie de la rue de la Pompe, pendant que les ondes courtes des postes clandestins transmettaient à Londres les renseignements recueillis grâce au maçon Brossolette.

Les Darlan et Pucheu, qui devaient par la suite trahir le Maréchal, proclamaient leur volonté « d'union » et de « concorde » et dédaignant, volontairement, les foyers gaullistes que constituaient les Loges occultes recrées par les FF. . dans l'administration et dans les affaires depuis 1940, laissèrent comploter à leur aise ces F. .-M. . adversaires de la France. Cette comédie dura jusqu'en septembre 1942 où la présence à Londres de notre maçon devenant sans doute nécessaire, il gagna par avion la capitale britannique en compagnie du P.S.F. Charles Vallin.

Alors seulement, le Gouvernement prit une sanction : il prononça, en janvier 1943, la déchéance de la nationalité française. Ce maçon n'était plus Français.

Le gouvernement anglais marqua le coup ; dans cette lutte implacable qu'il mène contre la France, il a décidé de créer un comité chargé de décerner une « médaille de la résistance française » aux ex-Français en état d'insurrection contre le Président Laval. Les membres de ce singulier comité sont les juges du patriotisme français, revu et corrigé au profit de l'Angleterre. Parmi ces membres, nous rencontrons le F.°. Pierre Brossolette, l'ami du cher Blum. Peut-être aurait-il mieux valu que le Gouvernement eût usé, à son égard, d'un peu moins de clémence...

Or nous apprenons qu'un comité vient de se constituer dans le département de l'Aube, dit « Comité Pierre Brossolette », dont le but est d'entretenir la flamme maçonnique pendant l'absence du F.°. dignitaire ; ce comité recrute ses adhérents parmi les membres de l'enseignement et les anciens ligueurs des **Droits de l'Homme** ; ce n'est pas le F.°. Paul Tiersin, inspecteur primaire en retraite à Nogent-sur-Seine, grand animateur de ce curieux comité, qui me contredira.

Le F.°. Brossolette, pour finir ce sujet, n'est pas le seul maçon français émigré à Londres. Là aussi, nous pouvons constater l'irréductible haine maçonnique contre le régime nouveau qui a osé remplacer le ternaire maçonnique : **liberté, égalité, fraternité**, par le ternaire national : **Travail, Famille, Patrie**. Une dépêche de Londres du 7 avril annonçait que des membres de l'ancien Parlement français évadés de France avaient fondé un nouveau groupe de dissidents. Le président en était l'ex-député S.F.I.O., Félix Gouin, et le secrétaire, l'ex-sénateur démocrate Maroselli. Or Félix


Gouin était membre depuis 1919 de la Loge **La Parfaite Union** de Marseille et de la Loge **Les Arts et l'Amitié** d'Aix, et Maroselli était membre depuis 1925 de la Loge **Mont Tonnerre** et de la Loge **Les Cœurs Unis** de Vesoul. Comme par hasard, deux maçons...

Cet exemple porte en lui sa leçon. Les nouveaux « anciens petits saints » que l'on voit partout, à tous les échelons sociaux et administratifs, devraient méditer ce triste exemple de maçon gaulliste et reconnaître avec humilité que la maçonnerie correspond encore à quelque chose. Ils devraient avouer que si tous les gaullistes ne sont pas maçons, tous les maçons de cœur et de conviction sont gaullistes et comme tels dangereux pour le Gouvernement du Maréchal ; que les sous-Brossolette sont légion et se rencontrent à tous les degrés de l'administration et des classes sociales, qu'il est vain enfin de vouloir convertir un maçon démocrate et irréductible. Ces messieurs pourraient essayer, une fois n'est pas coutume, de devenir, eux aussi, des « irréductibles » de la Révolution Nationale et d'opposer tout leur vouloir et toute leur énergie à défendre l'œuvre du Maréchal et de son Gouvernement. Peut-être alors s'apercevraient-ils qu'il existe des saboteurs de cette œuvre et que les maçons ont, dans ce travail de sape, une part importante, eux qui regrettent le temps des Démocraties et de la Troisième République et qui trahissent à journées entières la France du Maréchal pour le compte de Londres. Il y a quelque chose qui se communique plus aisément que la lâcheté, c'est le courage. Encore faut-il en posséder un peu.

J. MARQUES-RIVIERE.

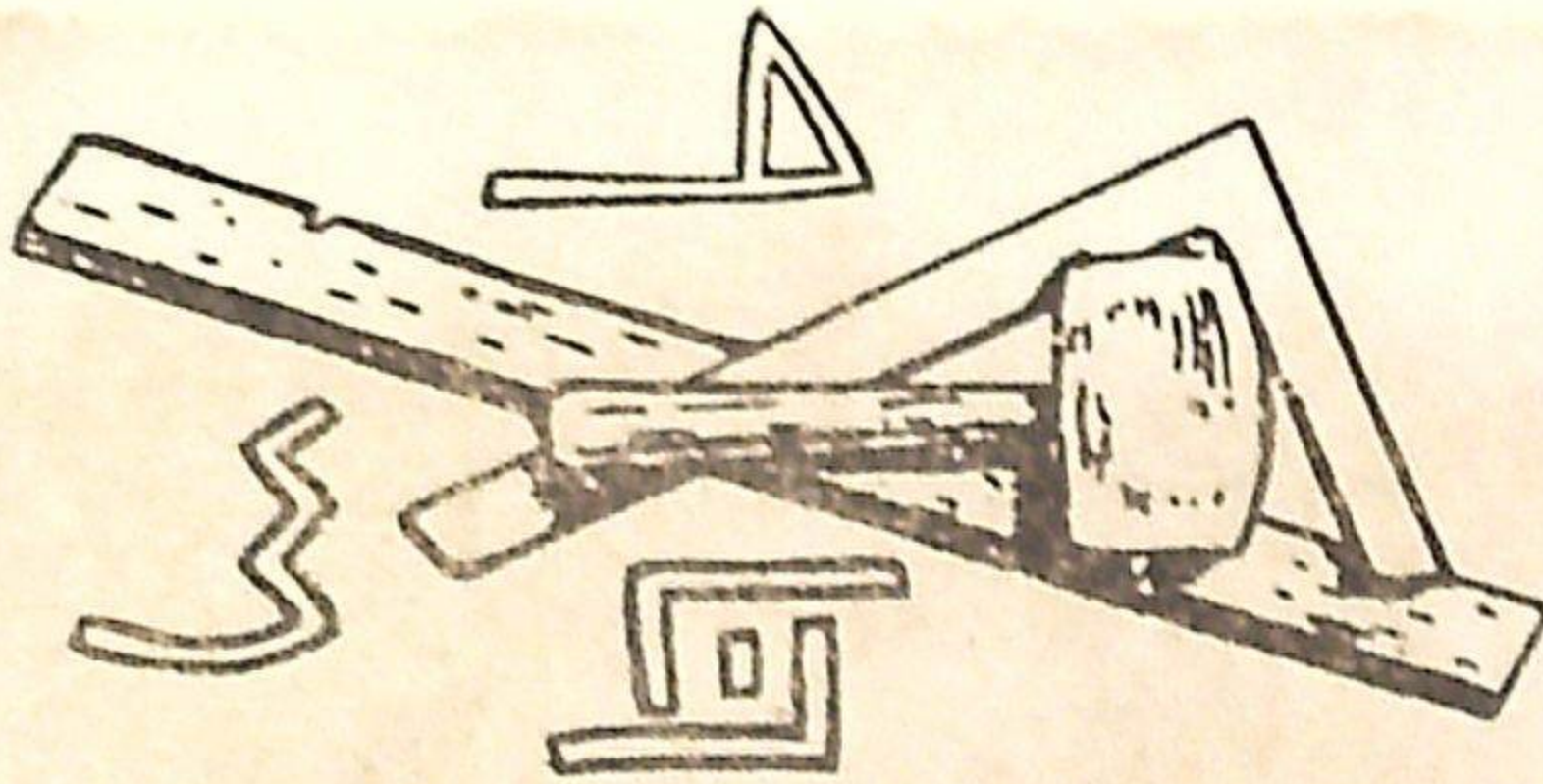
BULLETIN D'ADHÉSION
ASSOCIATION FRATERNELLE DES JOURNALISTES FF.°. MM.°.

Nom *Brossolette*
Prénoms *Pierre*
Date de Naissance *25 Juin 1903* lieu *Paris*
Titre du journal *Le Quotidien*
R. *Le boulevard 3820e. de Paris* en activité

 *J. Gouin* Signature du Candidat.
Pierre Brossolette

Admis le :
Le Président... Le Secrétaire... Le Trésorier...

Présenté par les FF.° *Lainé et Rev Meyer*



F. . M. . ET FINANCIERS

Nous avons vu, dans notre précédent article, qu'il existait « une finance maçon » composée de banquiers, d'hommes d'affaires, de politiciens même, que l'on retrouve au sein d'importants conseils d'administration. Et nous avons cité le cas du F. : Juif Louis Louis-Dreyfus, banquier, armateur, minotier, directeur de journal, consul de Roumanie, sénateur, qui constitue bien le type du financier maçon.

LA PIEUVRE

Le cas du F. : Victor Lyon n'est pas moins intéressant. La « Pieuvre » — c'est ainsi qu'on appelait ce Juif dans les milieux boursiers — membre de la loge Cosmos, puis de la loge Le Mont Sinaï, — a joué un rôle considérable à la Bourse de Paris au cours de ces vingt dernières années. Sa cupidité, son âpreté au gain étaient connues de tous ; à tel point qu'il y eut une protestation unanime de la presse financière lorsqu'il fut question d'élever ce Maçon au grade de Commandeur de la Légion d'honneur.

Il travaillait souvent avec le Juif Robert Bollack, qui favorisait ses louches tractations par des campagnes habilement orchestrées dans l'**Agence Economique et Financière** et dans l'**Information**. Il possédait un luxueux appartement, avenue Foch, où il menait grand train, occupant une nombreuse domesticité et possédant une demi-douzaine de voitures.

Peu de temps avant la guerre, l'âge de la retraite étant venu, ce « roi de la finance » abdiqua... Son fils, Roger Victor-Lyon prit en main ses affaires et s'associa avec le Juif J.-P. Pfeiffer. Son vieux coquin de père pensait ainsi tirer son épingle du jeu. Les événements en décidèrent autrement...

BRASSEUR D'AFFAIRES

Politicien et homme d'affaires, le F. : André Lebon, de la loge Cosmos, fut pendant près d'un demi-siècle l'un des personnages les plus représentatifs de la finance. Comme parlementaire il joua un rôle important dans la politique de la III^e République ; comme financier, il en joua un plus considérable encore dans l'économie de notre pays.

Le F. : Lebon figura tour à tour dans le conseil d'administration d'une multitude de grandes compagnies et de grosses sociétés dont le capital réuni dépassait 10 milliards. Au mieux avec les Rothschild, il passait pour l'un

de leurs associés dans certaines combinaisons aussi lucratives que louches.

Cet ancien ministre fut administrateur du Canal de Suez, de la Cie du P.-L.-M. (affaire Rothschild) et censeur du Crédit Foncier de France. Il contrôlait en même temps le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie et administrait la Banque de Madagascar, le Crédit Foncier de Madagascar, le Crédit Foncier d'Orient, le Crédit Foncier de Syrie, la Banque Atlas (de sinistre mémoire), la Cie Industrielle et Financière pour la Russie (avant 1914), le Crédit Général du Canada.

Les entreprises de navigation l'intéressaient aussi. Il fut président des Messageries Maritimes, administrateur de la Cie Marseillaise de Navigation à vapeur, de la Cie de Navigation Danubienne, de la Sté Franco-Anglaise d'Alfrètement. Il présida le conseil d'administration de la Société du Port de Tanger et fonda diverses sociétés d'usines à gaz en Algérie.

En liaison avec le Crédit Foncier, dont il était le censeur, il prit des participations à la Société des Immeubles de France, et d'accord avec son ami Horace Finaly, le banquier juif du Cartel des Gauches et du Front Populaire — il acquit le contrôle de la Cie des Chemins de Fer du Maroc. Acoquiné au fameux Demetrius Zafiropoulo, son collègue au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, il lança un certain nombre d'affaires toutes aussi ruineuses les unes que les autres pour les épargnants français : la Compagnie des Chemins de Fer Transafricains, la Société d'Etudes et du Commerce du Maroc, la Foncière Marocaine, la Société pour le Développement de Tanger, la Société Marocaine de Travaux Publics, les Mines de Chabet-Kohol, la Société Minière de l'Afrique du Nord, les Mines d'Aouli, la Compagnie Française Marocaine, etc...

Habile négociateur, bénéficiant d'un prestige à notre sens usurpé, le F. : André Lebon trempa dans une infinité de petits scandales financiers dont les plus connus furent ceux auxquels on mêla les sociétés suivantes : L'Industrielle Foncière, Le Matériel Moderne, L'Industriel du Génie Civil, Les Etablissements Simon Carvès, Le Cinéma Omnia, Les Etablissements de Dietrich et la Société France-Etats-Unis

Une mort brusquée mit fin à une aussi brillante carrière, quelques années avant la guerre.

UNE BROCHETTE D'AFFAIRISTES I

Dans le sillage de ces grands requins, on remarquait :



DICTATURE SUR LA FINANCE

Les frères Raymond et Philippe Etilin, tous deux de la loge Le Mont Sinaï, qui exerçaient leur talent d'agiateurs à la bourse de Commerce ;

Le F.°. Juif André Citroën, initié à la L.°. La Philosophie positive le 20 juin 1904 (il n'était alors qu'un modeste ingénieur), qui devait réaliser une fortune considérable dans les fournitures de guerre, grâce à l'aide de son beau-père, le ministre Loucheur, et finir assez lamentablement à la suite d'un « boom » de 300 millions ;

L'initié Emile Moreau (loge L'Avenir, de Poitiers), fidéicommissaire des Rothschild, ancien Gouverneur de la Banque de France, président d'honneur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, administrateur du Crédit Foncier Egyptien, président honoraire de la Cie des Chemins de Fer du Maroc, président d'honneur de la Cie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez ;

Le F.°. André Rheims (Juif), de la loge Le Mont Sinaï, principal dirigeant de la Banque Rheims, Eschwège et Cie, qui travaillait parfois en liaison avec la Banque de l'Union Parisienne (dont l'un des directeurs est le propre frère de l'ex-général de Gaulle) ;

Le F.°. Dauphin, de la loge Le Mont Sinaï, président de la Banque Dauphin et Cie, qui publiait une feuille financière Bourse-Eclair ;

Le F.°. Mapou (Juif), de la loge Le Mont Sinaï, associé d'agent de change ;

Le F.°. Robert Worms (Juif), de la loge Le Mont Sinaï, banquier, associé du Juif F.°. La Jeunesse, éditeur de l'Annuaire des Téléphones, de « Benjamin » et de l'Annuaire national des contemporains ;

Le F.°. Cahen-Brisac, de la loge Le Mont Sinaï, banquier...

LE F.°. CAHEN-BRISAC

La personnalité de ce judéo-maçon mérite qu'on s'y arrête quelque peu. Né en 1889, à Marseille, le Juif Cahen-Brisac était issu d'une tribu originaire du Comtat-Venaissin. Son père était un gros négociant en chaussures. Très jeune, il se sentit attiré par la Banque. Il débuta comme employé, puis devint fondé de pouvoirs. C'est alors qu'il se fit initier à la loge Les Frères Unis Inséparables, en janvier 1920. Pendant la guerre, — qu'il avait faite comme tout bon Juif... dans les tranchées parisiennes, — il avait réussi à s'introduire au ministère de la Marine marchande, puis à celui de l'Intérieur où il gagna des galons de sergent !... Ses relations dans la Maçonnerie, les appuis qu'il obtint dans les milieux juifs, lui permirent de s'établir à son propre compte et il fonda, en 1922, la banque qui porte son nom, dans les locaux de la Banque Laville Spier et Cie, laquelle lui avait cédé son fonds. Cahen-Brisac se fit alors accepter au Syndicat des Banquiers et se spécialisa dans le placement de valeurs douteuses patronnées par le groupe Hanqu, la Banque Sitri-Bloch et la Banque Neuburger (pétrole Victoria).

Dans le questionnaire que lui firent remplir les FF.°. du Mont Sinaï lors de son affiliation à cette loge, il se déclara prêt à accepter « l'impôt sur le capital », à condition que l'on fit une nette discrimination entre le **capital actif** et le **capital passif**, étant entendu, cela va de soi, que la « fortune anonyme et vagabonde », considérée comme capital actif ne serait pas touchée par cette mesure draconienne préconisée alors par le Cartel des Gauches... Le F.°. Cahen-Brisac, on le voit, est un malin.

LE F.°. GASTON LEVY,

DIRECTEUR DE LA BANQUE DES COOPERATIVES

Tout aussi malin était l'actif Gaston Lévy, dont il fut beaucoup question en 1934 lors du krach retentissant de la Banque des Coopératives.



Horace Finaly

Ce Juif avait débuté dans la carrière comme « attaché » d'un établissement de crédit. Initié à la loge L'Age Nouveau, il devint rapidement l'une des lumières du groupe financier maçonnique. C'est à lui que l'on confia la direction de la Banque des Coopératives créée par la C. G. T., le Parti Socialiste et les loges maçonniques pour le lancement de certaines affaires d'intérêt... strictement républicain. Le F.°. Lévy participa ainsi au lancement des actions de la Cie Universelle Cinématographique, des Presses Universitaires, des Editions Rieder, dont l'activité prosoviétique est bien connue.

Cependant les opérations de la Banque des Coopératives ne furent pas excellentes. L'exercice 1933 accusa un déficit de 5 millions, bien que le bilan ait été habilement truqué. Ce fut alors le commencement de la panique. Alertés par le F.°. Lévy, les loges, les syndicats, les groupements républicains et marxistes, qui avaient un compte dans cet établissement, retirèrent bien vite leurs fonds. Seuls les gogos, attirés jadis par une habile propagande, y

laissèrent des plumes : un peu plus de 50 millions !

Lévy fut poursuivi, puis relaxé. La Maçonnerie avait le bras long, n'est-ce pas F.°. Frette-Damicourt ? Et notre Juif put poursuivre, en toute quiétude, ses activités au sein du mystérieux Comité Bancaire Coopératif International, dont il était le secrétaire... tandis que la banque renflouée, ayant obtenu son concordat, continuait ses opérations... (1).

DU « MILIEU » A L'INFORMATION

Plus entreprenant encore que son frère de race et F.°. Gaston Lévy, le Juif Robert Bollack occupait avant la guerre une situation de premier ordre dans les milieux financiers.

(1) Dans le conseil d'administration de la Banque des Coopératives, il y avait également les FF.°. Berland, de la loge « Les Artistes Réunis » ; Berthet, de la loge « Le Parvis Philosophique d'Aquitaine » ; Auguste Fauconnet, de la loge « Le Libre Examen » ; Eugène Gaillard, de la loge « Les Artistes Réunis ».

Ce membre de la loge Les Rénovateurs de la Maçonnerie en 1907, eut des débuts dignes des romans de Balzac. Il vint à Paris avec sa famille, surtout composée de fourreurs, laquelle s'installa dans le quartier du Trône. Un jour, place du Trône, il eut une algarade avec un agent de police. Il y eut rixe. Le jeune Bollack, de forte stature, qui fréquentait alors les milieux de la boxe, malmena son adversaire à un point tel que celui-ci en mourut. Poursuivi en correctionnelle pour simple délit de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner, Robert Bollack fut acquitté. Certains témoins, plus ou moins intéressés, étaient venus déclarer à la barre que le « sergent de ville » avait été le premier à faire preuve d'une brutalité excessive...

Robert Bollack fut, de 1906 à 1910, l'une des personnalités les plus en vue du « milieu » du faubourg Montmartre ; il était alors le « protecteur » d'une accorte péripatéticienne répondant au nom de Clairette... ce qui valut à Bollack un certain nombre d'articles dans la presse financière, quelques vingt ans plus tard, sous le titre « Les vingt-huit nuits de Clairette ».

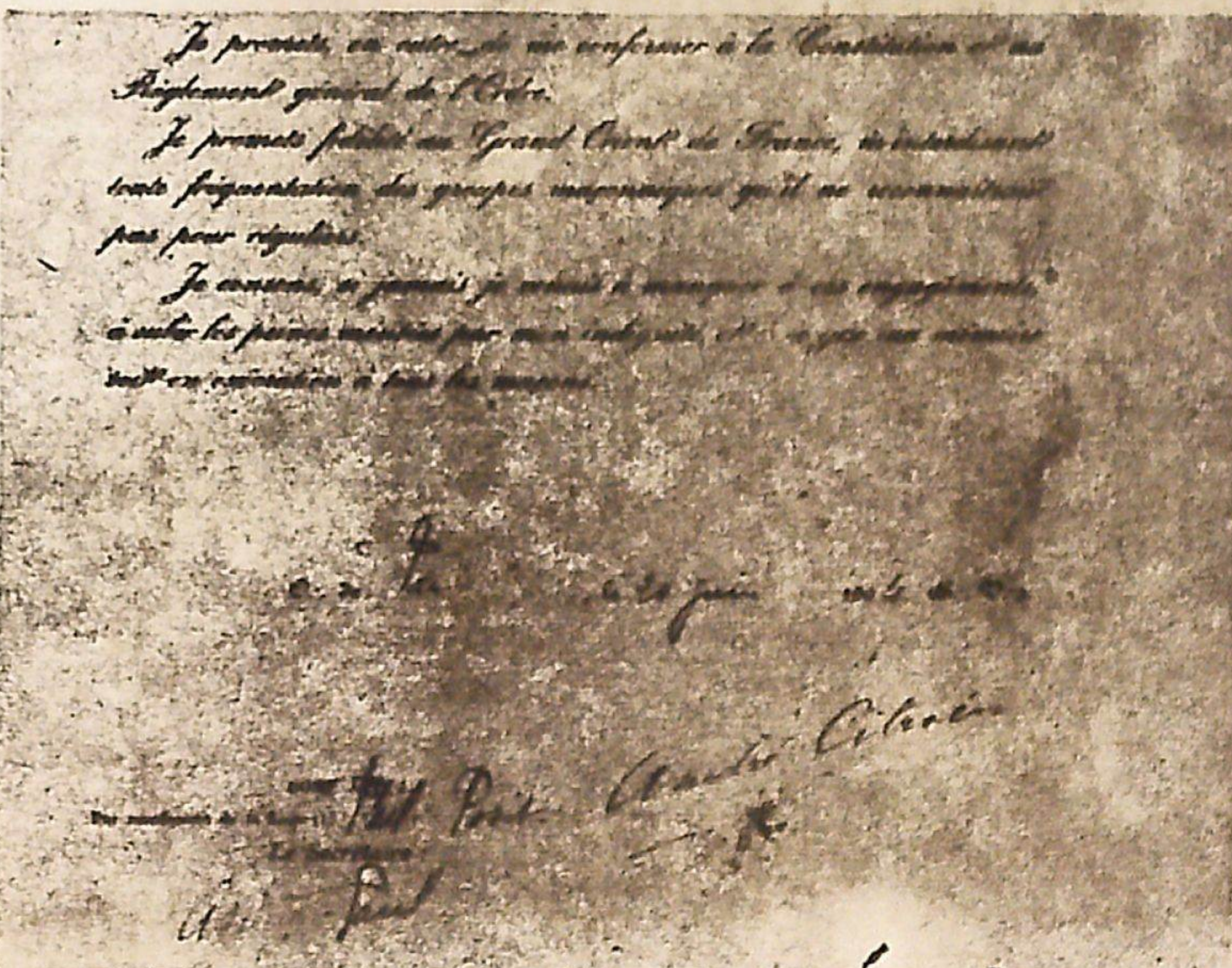
Peu de temps avant la guerre mondiale, le F.° Bollack s'était lancé dans les affaires de publicité financière. Il essaya même de prendre la direction d'une revue de bourse.

Bien que solidement bâti, le Juif Bollack ne partit pas pour le Front. A la Bourse, il était entré en relations avec Henri Coulon, lequel l'introduisit auprès de l'économiste maçon Yves Guyot. Grâce au patronage de celui-ci, Bollack obtint quelques fonds qui lui permirent de fonder l'Agence Economique et Financière, qui n'était à l'origine qu'une feuille de placement de valeurs véreuses, ainsi que le prouva « l'affaire des Phosphates des Ardennes », qui fut évoquée devant les tribunaux.

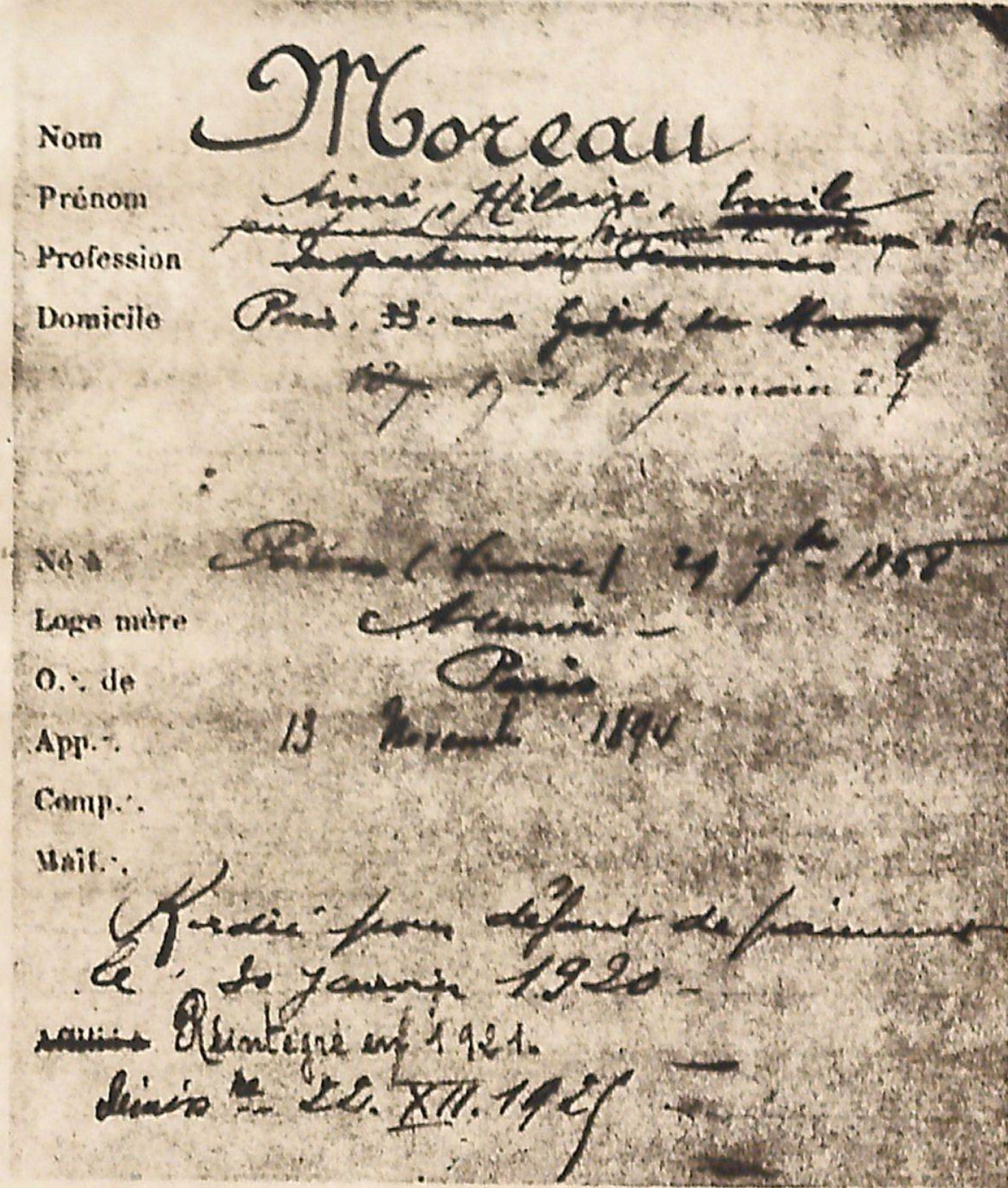
Dès lors l'ascension du Juif Bollack ne connut aucun obstacle. Il affirma les bulletins financiers de certains grands journaux, devint le directeur de la page financière de l'Information, se rendit acquéreur de l'Agence Fournier et fut chargé par le Syndicat judéo-américain de distribuer les fonds à la presse française, en vue d'une campagne belliciste. En 1939, il était considéré comme l'un des plus puissants financiers du pays...

LE F.° J.-J. PURITZ

Laissons là le F.° Bollack, aujourd'hui réfugié à New-



Signature d'André Citroën au bas de son obligation du premier degré.



Fiche maçonnique du gouverneur Moreau

York, où il est l'un des techniciens écoutés de la « libération française » (lisez : de la main-mise du capitalisme judéo-yankee sur l'économie française), et passons à un autre F.°, Juif également, qui occupait avant 1940 une importante situation dans les affaires.

Il s'agit du F.° J.-J. Puritz, installé 15, rue du Louvre, où il représentait la maison juive Hentz et Cie, de New-York.

Né en 1896 à Vienne, naturalisé Français à sa majorité, il avait été successivement fondé de pouvoir de la banque juive Henri Bodenheimer (1920-1928), représentant pour la France de la maison Keeck et Cie, de New-York (1929-1931), puis directeur général pour l'Europe et l'Egypte, de la maison Hentz et Cie, l'importante affaire de banque et de bourse de New-York. Il possédait des bureaux à Amsterdam, Rotterdam, Luxembourg, Londres, Genève, Nice, Cannes et Monte-Carlo.

Spécialisé dans le trafic sur le coton, le blé, le maïs, le sucre et le café, il spéculait sur les marchés de Paris, de New-York, de Londres et du Caire. Pour la seule année 1937, il accusait un bénéfice de 12.550.000 francs, rien que sur les affaires traitées avec nos colonies. Il appartenait en outre au Comité de Direction du Syndicat Français des Bourses Etrangères de Marchandises et avait ses petites et grandes entrées au ministère du Commerce.

C'était, a-t-on besoin de le dire, un républicain convaincu, au portefeuille largement ouvert aux entreprises de chambardement patronnées par Léon Blum et Bernard Lecache.

Il appartenait à la loge Le Mont Sinaï, où il retrouvait son ami Charles Richon, affilié lui aussi à cet atelier, et dont les sentiments prosoviétiques ne faisaient alors aucun doute.

Richon entretenait des relations suivies avec la plupart des dirigeants du Front Populaire. C'est la raison pour laquelle, sans doute, la Société Parisienne de Banque, dont il était l'un des directeurs, bénéficia sous le proconsulat du Léon de Judée d'une mansuétude gouvernementale particulière. La Société Parisienne de Banque avait été fondée par les Juifs R. Schumann (proche parent du Bourdon, alias Schumann, de Radio-Londres), A. Singer, J. Bernard, G. Lehmann, Georges Dreyfus et Léon Pissard, l'ami de Bazil Zaharoff.

Ce Pissard n'a de commun que le nom avec le F.°. Charles Pissard, inscrit comme banquier sur les registres de la loge La Fraternité des Peuples.

Le F.°. Charles Pissard n'est pas connu comme banquier mais il avait une certaine notoriété avant guerre comme journaliste financier et plus particulièrement comme « rabatteur » de banque. C'est à ce titre qu'il dirigeait un organe de presse de réputation douteuse, L'Auxiliaire Financier.

Toujours en liaison avec certaines banques, il créa une

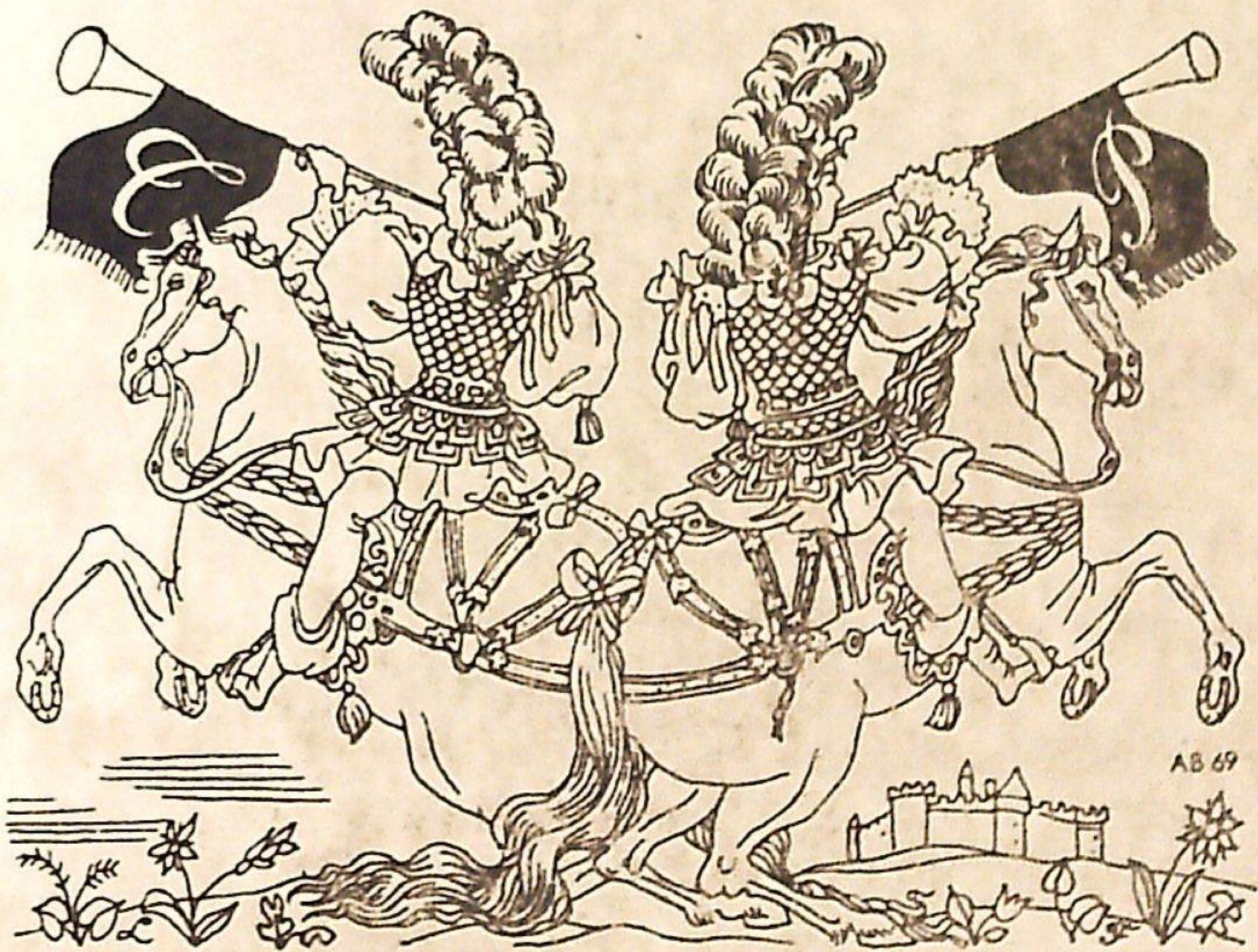
importante feuille financière, L'Agence Télégraphique Universelle, qui joua un certain rôle sur le marché parisien. Puis, ayant rompu avec cette agence, il lança un organe assez particulier qui portait le titre de « Prospectus Financier ». Il s'agissait là d'une simple feuille de la dimension d'un prospectus, imprimée au recto et au verso. Sous prétexte de conseiller ses lecteurs, le F.°. Pissard recommandait les valeurs, souvent douteuses, de ses amis. et relations, et attaquait féroceement les autres. Sa manière lui avait valu une solide réputation de maître... à chanter !

C'était là, on le voit, une personnalité dont les loges pouvaient à juste titre s'enorgueillir...

Henry COSTON.

N. B. — Dans notre prochain numéro, nous poursuivrons l'exploration du maquis de la finance maçonnique et nous examinerons quelques-uns des types les plus représentatifs de cette faune politico-financière.

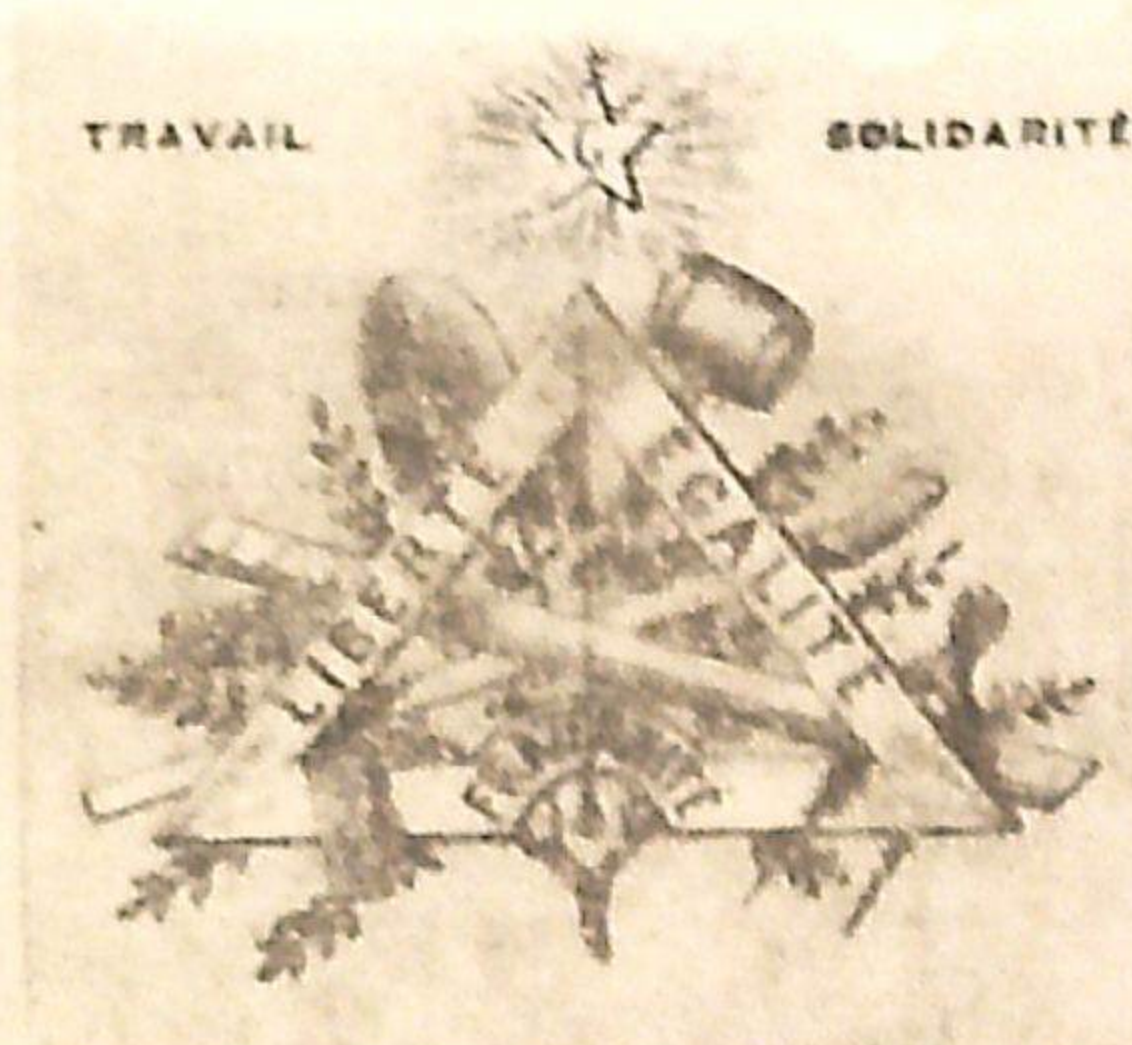
SOUSCRIVEZ
AUX
BONS
DU TRÉSOR



LA CROISADE
DE L'AIR PUR
sauvera
les ENFANTS des VILLES !

★
Achetez des bons de solidarité
au facteur ou dans les P. T. T.
pour les
COLONIES DE VACANCES

SECOUR
NATIONAL



LES "ERREURS-FORCES" MAÇONNIQUES

Tout homme cultivé se demande avec étonnement comment les arguments des Loges, si pauvres en apparence, ont pu avoir autant de succès parmi les « initiés », jusqu'à créer cette solidarité mystérieuse, puissante, cette véritable mystique quasi « infernale » (au sens ésotérique du mot) comportant une pseudo-science, une pseudo-technique, au service d'un pseudo-art dit art « royal », pour qui se dévouaient avec ferveur des milliers d'illuminés.

Si tant de pauvretés intellectuelles font sourire les esprits droits, par contre, le luxe de fausses sciences dont s'était parée la Maçonnerie, a pu faire choir dans les cadres des obédiences des braves gens égarés, des médiocres désireux de briller, des arrivistes refoulés par ailleurs, et autres badauds ou malins.

Il faut convenir aussi que les arguments maçonniques représentaient pour la foule ignare, un certain nombre d'« idées-forces », ou plus exactement d'« erreurs-forces » que les Maçons ont su machiavéliquement utiliser pour satisfaire leurs besoins de domination politique.

Si l'on examine chacune de ces erreurs-forces, on verra qu'elle est toujours l'expression très habilement présentée d'un tourment populaire poussé au paroxysme, jusqu'au dynamisme révolutionnaire, exaspération dangereuse quand elle est exploitée par des spéculateurs politiques. La Maçonnerie a cultivé ces « erreurs-forces » ; elle s'en est fait des drapeaux ; elle en a tiré des mots d'ordre, elle y a puisé tous ses slogans. Il suffit de parcourir d'un œil rapide la liste des Loges des Obédiences françaises pour s'apercevoir que le titre de chaque Loge est en lui-même un slogan, un mot d'ordre, un argument philosophique, métaphysique, social ou antisocial, religieux ou antireligieux, une « erreur-force » mise en action.

1^{re} « ERREUR-FORCE » : LA LIBERTÉ.

La première « erreur-force » — et sans doute la plus puissante — est le concept de **Liberté**. On sait les ravages que cet argument incendiaire fit dans l'esprit des foules. Pour les masses populaires, comme pour les bourgeois, la **liberté** s'opposait à la **tyrannie** représentée tout naturellement par la meilleure élite de la société (royauté, aristocratie, église, université). Renverser l'autorité d'en haut consistait pour ces niais à recouvrer l'état bienheureux de nature, dispensé par Dieu lui-même, révolution simpliste qui devait rendre automatiquement à la nation (ramenée au néant primitif, c'est-à-dire à l'esprit de tribu), l'équilibre des fonctions sociales. On sait combien il est inutile de raisonner la foule aveugle. Un mot suffit pour l'enflammer, alors que toutes les bonnes raisons du monde n'arriveront jamais à la discipliner. Pour les Maçons, l'argument de liberté fut le feu destructeur avec quoi ils tentèrent de supprimer les civilisations millénaires. Ces apprentis sorciers ne savaient pas utiliser le feu dans un sens constructif. La liberté, quand elle n'est pas disciplinée, devient révolte.

Le nombre des Loges dont le nom est basé sur l'idée de liberté-révolte est considérable. L'argument est employé tantôt directement (LL. « Emancipation », « Liberté », « L'Homme libre »), tantôt philosophiquement (L. « Liberté de Conscience »), tantôt socialement (L. « Liberté par le Travail »).

Quelquefois, cet argument se dissimule sous une façade pédagogique. Pour renverser l'enseignement officiel imposé par le roi ou l'église, on préconise l'enseignement mutuel à la base, donc **liberté** de choisir des dogmes, de les discuter, de les nier, d'en formuler d'autres. Des Loges ont adopté des titres subtilement révolutionnaires quoique apparemment paisibles (« Ecole Mutuelle », « Enseignement Mutuel », « Etudiants », « Etude »...). Mais il s'agit bien plus de détruire que d'étudier.

Chez quelques autres, l'anticléricalisme se précise (« Défense Laïque », « Libre Pensée », « Les Préjugés vaincus », « Les Indépendants »). Celles-là étaient sans doute composées d'éléments plus turbulents.

La liberté de détruire le passé inclut l'idée d'un **monde nouveau**. Belle occasion pour les maçons de tomber dans l'erreur du « modernisme ». Six Loges sont imprégnées de ce messianisme juif qui veut que demain soit automatiquement meilleur qu'aujourd'hui (« Les Temps Futurs », « L'Humanité Future », « En avant », « L'Avenir », « L'Avenir Social », « La Marche en Avant »), tandis que six autres se sont coiffées, toutes cornes dehors, des insignes « progressistes » (« Les Amis du Progrès », « Le Progrès », « Bienfaisance et Progrès », « Les Pionniers du Progrès », « La Fraternité Progressive »).

Dix autres ont des titres encore plus ronflants et prometteurs : (« La Renaissance », « Les Rénovateurs », « L'Aurore Sociale », « Le Monde Nouveau », « Espérance », « Les Précurseurs », « Les Réformateurs Unis », « Le Réveil des Cévennes », « Les Idées Nouvelles », « Le Phénix »). Que d'illusions sur l'avenir !

L'idée de liberté engendre celle de mouvement — étant sous-entendu dans l'esprit des maçons que — par principe — l'ancienne société était figée dans l'inaction. C'est pourquoi quelques Loges vantent l'effort humain : (« L'Action », « L'Effort », « L'Industrie », « L'Avant-Garde Maçonnique »). La Maçonnerie prétendait avoir le monopole de l'activité intellectuelle et sociale. Mensonge. Elle ne monopolisait que des slogans vides de sens.

2^e « ERREUR-FORCE » : L'ÉGALITÉ.

La deuxième « erreur-force », autre thème puissant et puissant, est celle de l'égalité. Nous touchons là à un des sorts les plus cachés de la vie des peuples. Il s'agit de ces manifestations les plus habituelles de l'état de « Mal » soit l'Envie, continuellement dressé contre l'état de « Bien ».

Dès qu'un homme un peu doué arrive par l'étude et par l'expression heureuse de sa nature spirituelle à une démonstration florissante de qualités supérieures, soit artistiques, soit intellectuelles, soit sociales, toutes les forces conjuguées de la malversation publique s'unissent pour l'abattre. La loi de Dieu est « élever ». La Loi du monde est « abaisser ». L'« égalité », manipulée par nos maîtres maçons, avait beau jeu, pour tenter de détruire toute possibilité de développement individuel.

L'égalité conduit tout droit au communisme, à la pire société humaine où le méchant commande et oblige ses supérieurs à se courber devant sa loi bassement personnelle. L'égalité est antinaturelle. Tout, dans le monde et dans l'homme réel est ordre et hiérarchie. Les races, les familles, les espèces se superposent. Toute construction harmonieuse est échafaudage de proportions. Dans un Etat social, les hommes ne sont nés ni pour l'esclavage ni pour le despotisme, mais pour obéir et commander à la fois. Leurs qualités les plus hautes s'exercent sur ce qui leur est inférieur, comme leurs faiblesses ont besoin d'être prises en charge par des aînés en expérience. Plus on conçoit un monde parfait, moins on saurait se passer de l'idée de hiérarchie, car dans la société idéale, les fonctions sont inégales entre elles, comme les responsabilités. L'homme qui se charge de celles-ci endosse en même temps la hiérarchie de la fonction.

La Maçonnerie n'a pas manqué de se tromper lourdement sur ce point. Elle ne peut nier avoir favorisé outre mesure l'éclosion des idées démocratiques, marxistes, et autres formes destructives de la jalousie humaine qui accuse chez ses servants l'ignorance de l'équilibre social. Certaines Loges n'affichaient que l'argument égalitaire simple : (« Chantiers des Egaux », « Démocratie Maçonnique », « Niveau Social », « France Démocratique », « Les Démophiles »). D'autres rappelaient les conquêtes où les hommes les plus sanglants de la Révolution Française (« 1793 », « Floréal », « Georges-Jacques Danton », « Jean-Jacques Rousseau », « Lien des Peuples et Jacobins »); d'autres tendaient directement au marxisme (« Action Socialiste », « Evolution Economique », « Evolution Sociale », « Spartacus », « Germinal »). Leurs travaux correspondaient évidemment à leurs enseignes. La rage de niveler enflammait ces médiocres.

3° « ERREUR-FORCE » : LA FRATERNITE.

La troisième « erreur-force » est cette « fraternité, tant prônée par les maçons qu'ils se décoraient entre eux du nom de Frères, prétendant englober peu à peu l'humanité tout entière dans leur embrassade universelle. Nous n'attaquons pas ici le principe respectable de la charité chrétienne, quoique celui-ci doive être appliqué avec beaucoup de discernement. Mais la fraternité spirituelle, argument métaphysique, est loin des effusions sentimentales maçonniques qui ne sont qu'utopie et effervescence des bas instincts. Ne nous illusionnons pas non plus sur le sens politique de la manœuvre maçonnique. Cette fraternité rêvée par les maçons n'était-elle pas une sorte de coalition des masses contre les groupes dirigeants qu'ils voulaient abattre ? De plus, au sens propre ou figuré, fraternité générale implique l'idée de paternité unique. Nous retombons là dans l'argument monogéniste juif que nous lègue la Bible, qui suscitera encore longtemps des querelles entre théologiens orthodoxes et chrétiens scientifiques. Fraternité maçonnique est donc confusion des races, comme des individus, coalition des masses contre les élites. Les troubles mondiaux que nous subissons n'ont pas d'autres causes idéologiques.

Les titres « fraternels » de Loges sont nombreux : (« Union Fraternelle », « Fraternité des Peuples », Frères Unis Inséparables », « Fraternité », « Vraie Fraternité », « Unité », « Solidarité », « Les Chevaliers de la Fraternité », etc...),

tout comme les « Unions » : (« Temple de l'Honneur et de l'Union », « Union de Belleville », « Union et France », « La Parfaite Alliance », « Chaîne d'Union », « Le Trait d'Union »). On se trouve bien en présence d'un argument politique révolutionnaire de bas étage et non d'une méthode de construction sociale.

La « fraternité » suppose l'amitié. Nos maçons judaïsants, enclins au métissage des idées et des hommes ont utilisé l'amitié comme un outil grossier de « brassage social ». La perversion de l'amitié est complicité dans le mal. Qui s'unit au criminel pour détruire, devient lui-même mal-facteur, quoiqu'il pare de vertus familiales. C'est pourquoi les titres benêts de certaines loges ne nous font pas illusion. (« Amitié », « Franche Amitié », « Amis bienfaisants », « Les Amis des Hommes », « Les Arts et l'Amitié », « La réunion des amis choisis », « La prudente amitié », « Les amis éprouvés », « Les amis du peuple »). Tous ces « amis » n'étaient que des comploteurs.

De même, la tolérance découlait automatiquement de la fraternité. On sait qu'en Maçonnerie, la tolérance ne fut jamais que l'excuse de l'erreur, chez soi ou chez les autres. C'est pourquoi les maçons lui tressaient des couronnes : (« Les Amis de la Tolérance », « Concorde et Tolérance »). ...Idem de la philanthropie : (« Les Zélés Philanthropes », « Union philanthropique », « Nature et Philanthropie »). Les maçons niant Dieu en tant qu'Amour prétendaient le remplacer par une solidarité humaine. Le monde maçonnique est bien entaché de narcissisme.

4° LES ERREURS DES « VERTUS PHILOSOPHIQUES ».

La Maçonnerie se paraît volontiers de toutes les vertus philosophiques qu'elle opposait systématiquement aux vertus chrétiennes. Dans son désir de créer une nouvelle morale capable de supplanter ce qu'elle appelait les « erreurs religieuses », elle mit en avant un certain nombre d'arguments purement intellectuels qui tendaient à supprimer chez l'initié toute extase mystique, toute affectivité transcendante, en un mot toute révélation. L'homme maçonné n'est plus qu'un individu humain raisonnant sur des faits physiques concrets. C'est pourquoi nombre de Loges ont pour devises des formules et des principes philosophiques particulièrement desséchés. (« Conscience et Volonté », « Loyauté », « Persévérance », « Raison », « Vérité », « Equité », « Conscience », « L'Evolution Morale », « Simplicité », « Constance », « Vérité Réforme », « Les Zélés », « La Bonne Foi », « La Parfaite Harmonie », « Les Amis de la Raison », « Honneur et Probité », etc...) tout le stock d'arguments rationalistes.

Là aussi, on retrouve le désir de supplanter le christianisme et de le remplacer par une morale dépouillée de toute inspiration métaphysique.

5° LE DRAPEAU DES « VERTUS SOCIALES ».

Les vertus sociales furent aussi revendiquées par les maçons comme étant leur propriété. La Maçonnerie se donnait ainsi des airs de grande civilisée. Elle devenait l'initiatrice des travaux humains, comme si les régimes politiques précédents n'avaient rien créé de valable. Le Travail (sous entendu matériel — ce qui veut dire pour les maçons, à la fois intellectuel et manuel) et la Paix (la Paix humaine, la rêve de l'antiquaire qui prétend au paradis terrestre) y sont célébrés avec grandiloquence. Les titres des loges portent des noms ronflants (« Paix », « Travail », « Solidarité », « Indépendance », « Concorde », « Travail, Vérité, Justice », « Paix et Union », « Paix et République », voilà pour le pacifisme. « Les Travailleurs », « Travail et Perfection », « Paix et Travail », « Pervents du Travail » !... Que de travailleurs cérébraux ! (On pense au mot de Léon Daudet, qui, à la Chambre, interpellant violemment un député, se

vit menacer. — Laissez-nous travailler, Monsieur Daudet !
— Travailler à quoi ? répliqua le leader royaliste.)

D'autres Loges avaient une propension pour le jurisme (« Droit et Justice », « Droits de l'homme », « Justice », « Thémis », « Vers la Justice ». On sait ce que ça signifie pour la justice aux mains des spéculateurs financiers ou politiques — et les maçons n'étaient que cela.

6° ERREURS ESOTERIQUES.

Sentant sa faiblesse sur le plan religieux, la Maçonnerie tenta d'y parer en reprenant à son compte la plupart des hérésies, des systèmes hermétiques ou magiques, des ésotérismes antiques et modernes. Elle fit un mélange abrutissant de Kabbale, de Rosicrucisme, de Christisme, de bouddhisme, de théosophie, et autres gnosticismes d'autant plus fumeux qu'ils étaient interprétés par des incultes, des demi-savants et des bavards.

La Grande Loge était plus teintée d'écosisme, le Grand-Orient de judaïsme, le Droit humain d'orientalisme théosophique. Toutes les Obédiences s'entendaient néanmoins pour admettre en matière de métaphysique les pires libertés d'interprétation, qui aboutissaient presque toujours à la plus extrême confusion, voire à l'abrutissement des sectateurs. On retrouve dans les titres de loges l'esprit des Illuminés, de Cagliostro, de Cazotte, des Mesmérismes, de Papus, et autres fantasmagoristes. Nos modernes Homais qui s'imaginaient reconstruire le Temple de Salomon ou faire revivre la chevalerie de Jacques de Molay avaient piètre figure, émpêtrés dans leurs mystères d'arrière-boutique, et il était plaisant de voir nos gladiateurs de l'occultisme se dialecter de bière et de saucisson au café d'en face, après une cérémonie particulièrement macabre, de tradition égyptienne ou moyenâgeuse. Que d'épithètes ridicules aux frontons de ces Loges (« La Jérusalem Ecosse », « La Rose des Septante », « Les Chevaliers du Temple », « Etoile et Compas », « Les Enfants d'Hiram », « Saint-Jean de Jérusalem », « Les Trinosophes », « La Nouvelle Volubilis », etc.). Ces benêts jouaient aux mages avec des hochets de grands prêtres.

La loi du silence à l'extérieur était la règle absolue en Maçonnerie. Dans quelques ateliers, on y-prônait les grands secrets de l'Invisible (« La Rose du Parfait Silence », « Le Parfait Silence et les Egaux », « Secret »). On attend encore de connaître le fameux secret. Les maçons eux-mêmes l'ont toujours ignoré. Sans doute qu'il n'existe pas.

De même la mythologie, l'astronomie, les sciences orientales guidaient quelques autres (« Agni », « Eole », « Isis », « Montyon », « Nord-Midi », « Orion »). Prétentions à la divination ! O fumées !

Ailleurs, on honorait la Grèce antique (« Pythagore », « Adrademos », « Athena », « Démos »). Egalement les Arts et les Métiers (« Art et Science », « Arts et Métiers », « Vrais Experts », « Les Neuf Sœurs », « Mars et les Arts réunis », « L'Encyclopédique »).

Tout était bon à prôner, pourvu que cela ne fût pas chrétien.

A noter aussi l'utilisation à l'excès de l'idée de « lumière », base de tous les ésotérismes religieux. Le monde profane était censé être « la nuit », et l'initié entrant dans « la lumière vive de la connaissance » dès que le bandeau qui lui couvrait les yeux lui révélait le monde mystérieux des loges. Symbolisme puéril, dira-t-on. C'est avec ces enfantillages qu'on conduisait des millions d'hommes selon les caprices de quelques milliers. Les « erreurs-forces » les plus puissantes sont quelquefois les plus grossières. Qu'on en juge par les titres des Loges « illuminées » d'une désespérante banalité (« Clarté », « Etoile de l'Avenir », « Etoile du Nord », « Pro Solis », « Etoile Polaire », « La Lumière », « Hélios », « Etoile de l'Espérance », « Le Phare du Quercy », « Phos-

bus », « Soleil Levant », « Soleil d'or », « Triangle Lumineux »). On y retrouve la volonté athée de remplacer le christianisme par une religion solaire.

7° ERREURS UNIVERSELLES.

L'erreur de certains peuples (sauf tout les juifs) et de certains hommes d'Etat est de vouloir universaliser leur propre expérience. Les démocraties, en particulier, n'échappent pas à cette tendance. L'ambition de dominer vient du désir d'uniformiser le monde, de réduire la multiplicité de ses principes à un mécanisme politique standard. La Maçonnerie, mère de la démocratie, prétendit naturellement à l'Universel, niant par définition les races, les ethnies, les nationalismes, les différences, les hiérarchies, les ordres. C'est ainsi qu'elle envisagea ouvertement la conquête intellectuelle de l'Humanité, prétendant avoir trouvé une fois pour toutes les formules politiques, sociales, pédagogiques et autres qui permettront à l'Univers entier de se mouvoir. Cette promesse d'un contrôle du monde enflamma les Loges pénétrées d'esprit juif. Elle aboutit à la Société des Nations. De la Loge à l'Esprit de Genève, il y eut toujours relation de cause à effet. C'est pourquoi tant de titres de Loges portent des titres « universalistes » (« Fédération Universelle », « Internationale », « Locarno », « Amis de l'Humanité », « L'Idéal Humain », « Les Deux Hémisphères », « L'Humanité », « La Philosophie Cosmopolite », « L'Etoile des deux Pôles », « La Cosmopolite »). N'oublions pas que c'est au Grand-Orient qu'en 1917 les maçons rédigèrent les articles du Traité de Versailles.

8° A L'ABRI DES GRANDS HOMMES.

La Maçonnerie avait besoin de gloire. Les idées seules sont souvent insuffisantes à mouvoir les foules ou les groupes. Il fallait bien en venir à prôner des individualités qui pouvaient passer pour des chefs ou des modèles. Les chefs ne sont pas dangereux quand ils sont défunts. Les modèles sont d'autant plus louables qu'ils émettent des idées discutables pouvant jeter à nouveau le trouble partout. C'est pourquoi la Maçonnerie avait mis en tête de certains de ses ateliers la plus belle collection du monde d'antichrétiens, de révoltés, d'utopistes, de libertaires, de faux grands hommes mêlés à d'authentiques gloires qu'elle avait glissées çà et là pour en utiliser le renom. On trouvait parmi les titres de Loges, Anatole France (non pour son génie, mais parce qu'il raillait les dogmes), Voltaire (pour son « Ecrasons l'Infâme »), Etienne Dolet (le martyr libre-penseur), Ernest Renan (qui « humanisa » Jésus), Michelet (pour sa Bible de l'Humanité), Jean de La Fontaine (malicieux antijésuite), Montaigne (dont l'esprit rabbinique plaisait), Victor Hugo (le panthéiste), Diogène et Socrate (ces rationalistes), Jean Jaurès (vedette prolétaire), Etienne Marcel (qui sut mater son roi), Montesquieu (qui sut affaiblir la royauté), La Fayette (qui sut la trahir) pour aboutir à Jules Ferry et à Frédéric Desmons, gloires uniquement maçonniques qui avaient confondu la France et la Secte, la poignardant d'une épée symbolique.

Les « erreurs-forces » maçonniques sont aujourd'hui au pilori. Elles ont fait tout le mal possible au monde civilisé. Elles ont failli détruire l'acquis d'expériences millénaires, renverser l'antique société aryenne, équilibrée sagement sur l'ordre naturel des choses, remplacer les réalités de tous ordres par des idéologies, des non-sens, des utopies, des valeurs fausses.

La France a été traîtreusement frappée par la Maçonnerie (notre défaite fut son œuvre). Elle ne pourra se relever que dans la mesure où elle éliminera peu à peu l'influence des « erreurs-forces » et retrouvera sa vitalité raciale, ethnique, nationale et spirituelle.

Paul RICHE.

Centered

Centered



Centered

